9e ANNÉE — T. 17 N° 365 — 22 JANVIER 1927

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles

Chronique de la Presse

L'Action Catholique

Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

La lutte scolaire. — **L'abrogation des lois d'exception. 1° Déclaration de S. Em. le card. Maurin, arch. Lyon** (17. 11. 26) : 195.

Les congréganistes privés du droit d'enseigner et l'enseignement chrétien mourant d'inanition. Réveil de l'opinion, inaction des pouvoirs publics. Les religieux anciens combattants sont résolus à reprendre la liberté qu'on leur a ravie. La théologie autorise et parfois commande la résistance aux lois injustes. Malgré la loi qui les prohibait, d'autres associations ont été fondées, tolérées et encouragées.

2° Adhésion de la « Ligue des droits des catholiques » (Auguste Prenat, *Bulletin de l'Action catholique*) : 198.

Les droits de l'homme et la loi. La résistance des martyrs. Insurrection pacifique.

3° Quelques commentaires (Jean Piot, *Œuvre;* Geo London, *Journal;* abbé Ritz, *Lorrain*) : 200.

Les vrais principes de l'action catholique. — **Une élite éclairée et disciplinée** (Discours de Mgr du Vauroux, év. Agen) : 202.

Observer sans exception tous les commandements. Pratiquer la charité à l'égard de tous. Les trois signes auxquels on reconnait le polémiste chrétien.

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

L'Église conquérante. — **Les missions catholiques en l'Année jubilaire 1925. Afrique** (R. P. Vitalien Laurent, A. A., *Documentation Catholique*) : 205.

I. Afrique du Nord : *a) Maroc :* Tanger (Maroc espagnol) (Franciscains espagnols). Rabat (Maroc français) (Franciscains français). — *b) Libye :* (Vicariat apostolique de Libye). — *c) Sahara et Soudan :* Gardhaia en Sahara (Pères Blancs). Bamako en Sahara (Pères Blancs). Ouaghadougou en Sahara (Pères Blancs). Navrongo (Pères Blancs) : 205.

II. Afrique du Nord-Est (Egypte) : Haute-Egypte (Francisc. italiens de la prov. de Toscane). Basse-Egypte (Francisc. de la Custodie de Terre Sainte). Delta du Nil (Miss. afr. de Lyon) : 208.

III. Afrique occidentale : Sénégal (P. du Saint-Esprit). Sénégambie (P. du Saint-Esprit). Guinée française (P. du Saint-Esprit) Basse-Volta (Miss. afr. de Lyon). Sierra Leone (P. du Saint-Esprit). Libéria (Miss. afr. de Lyon). Korogo (Miss. afr. de Lyon). Côte d'Ivoire (Miss. afr. de Lyon). Côte d'Or (Miss. afr. de Lyon). Togo français (Miss. afr. de Lyon). Dahomey (Miss. afr. de Lyon). Bénin (Miss. afr. de Lyon). Niger Occidental (Miss. afr. de Lyon). Niger oriental (Miss. afr. de Lyon). Niger méridional (P. du Saint-Esprit). Gabon (P. du Saint-Esprit). Cubango in Angola (P. du Saint-Esprit). Cimbébasie (Oblats de Marie-Immaculée). Cameroun (P. du Saint-Esprit) : 209.

IV. Afrique orientale : *a) Abyssinie et Djibouti :* Djibouti (Capucins de la prov. de Toulouse) Gallas (Cap. de la prov. de Toulouse). Kaffa (Société della Consolata de Turin). Abyssinie (Lazaristes). Erythrée (Cap. de la prov. de Lombardie). — *b) Zanzibar :* Zanzibar (P. du Saint-Esprit). Dar-es-Salam (Cap. suisses). Bénadir (Trinitaires italiens déchaux). Bagamoyo (P. du Saint-Esprit). Lindi (Bénédictins de Sainte-Odile). Kilima-Njaro (P. du Saint-Esprit). Iringa (Missionnaires della Consolata). Kenya (Missionnaires della Consolata) : 216.

V. Afrique centrale : *a) Soudan anglo-égyptien :* Khartoum (Missions africaines de Vérone). Bahr-el-Gazal (Miss. afr. de Vérone). Nil équatorial (Miss. afr. de Vérone). — *b) Afrique équatoriale française :* Fumban (Prêtres du Sacré-Cœur). Ubanghi-Chari (P. du Saint Esprit). Buea (Saint-Joseph de Mill-Hill). Kavironda (Saint-Joseph de Mill Hill). Loango (P. du Saint-Esprit). Brazzaville (P. du Saint-Esprit). — *c) Congo belge :* Ubanghi belge (Capucins belges). Uelié occidental (Prémontrés de l'abbaye de Pougerloo). Uellé septentrional-occidental (Pères Croisiers). Coquilhatville (P. du Sacré-Cœur d'Issoudun). Uuellé oriental (Dominicains belges). La Nouvelle-Anvers (Scheutistes). Stanley-Falls (Sacré-Cœur de Saint-Quentin). Léopoldville (Scheutistes). Matadi (Pères Rédemptoristes). Koango (Jésuites belges). Haut Kassai (Scheutistes). Katanga septentrional (P. du Saint-Esprit). Lulua et Katanga central (Franciscains). Luapula supérieur (Salésiens). Katanga (Bénédictins de l'abbaye de Saint-André près Bruges). — *d) Régions des grands-lacs :* Haut Congo (Pères Blancs). Ruanda (Pères Blancs). Haut Nil (Pères anglais de Saint-Joseph de Mill-Hill). Uganda (Pères Blancs). Lac Albert (Pères Blancs). Victoria Nyanza (Pères Blancs). Urundi (Pères Blancs). Tabora (Pères Blancs). Tanganika (Pères Blancs). Banguéolo (Pères Blancs). Nyassa (Pères Blancs). Schiré (Compagnie de Marie du B. Grignion de Montfort). — *e) Angola :* Bas-Congo (P. du Saint-Esprit). Cunène (P. du Saint-Esprit) : 220.

VI. Afrique du Sud : Zambèze (Jésuites anglais). Rhodésie septentrionale (Jésuites polonais). Namaqualand (Oblats de Saint-François de Sales). Kimberley (Oblats de Marie-Immaculée). Kronstadt (P. du Saint-Esprit). Transvaal septentrional (Bénédictins du Mont-Cassin). Transvaal (Oblats de Marie-Immaculée). Basutoland (Oblats de Marie-Immaculée). Sydenburg (Sacré-Cœur de Vérone, branche allemande). Natal (Oblats de Marie Immaculée). Eshove (Bénédictins de Sainte-Odile). Mariannhill (Religieux de Mariannhill). Swaziland (Servites de Marie). Fleuve Orange (Oblats de Saint-François de Sales). Cap de Bonne-Espérance, district occidental (clergé séculier). Cap de Bonne-Espérance, district central (Pallottins). Gariep (Sacré-Cœur de Saint-Quentin). Cap de Bonne-Espérance, district oriental (clergé séculier) : 234.

VII. Afrique insulaire : *a) Les petites îles :* Fernando-Poo (Missionnaires du Cœur Immaculée de Marie). Port-Victoria (Cap. de la province suisse). Saint-Denis (P. du Saint-Esprit). Port-Louis (P. du Saint-Esprit). — *b) Madagascar :* Iles Mayotte, Nossi-Bé et Comores, Diégo-Suarez (P. du Saint-Esprit). Tananarive (Jésuites français). Antsirabé (Missionnaires de La Salette). Majunga (P. du Saint-Esprit). Fianarantsoa (Jésuites français de la province de Toulouse). Fort-Dauphin (Lazaristes) : 240.

Tableau récapitulatif : 246.

Éphémérides (16 au 31 décembre 1926) : 247.

BIBLIOGRAPHIE. — *Les petits enfants demandent leur pain,* par E. Roupain, S. J. ; — *Saint Paul,* par Emile Baumann ; — *Les Saints Evangiles,* par Jules Séverin : 204.

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

L'abrogation des lois d'exception

Déclaration de S. Em. le cardinal Maurin *archev. de Lyon* (1).

De la *Semaine religieuse de Lyon* (26. 11. 26) :

MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

Tout ce qui touche à la liberté d'enseignement intéresse au plus haut point l'Eglise et le pays. Les catholiques ont donc le droit et le devoir de la défendre quand elle est menacée, de travailler à la conquérir quand ils en sont privés.

Les congréganistes privés du droit d'enseigner et l'enseignement chrétien mourant d'inanition (2).

Je n'ai pas à vous refaire ici l'histoire des événements qui, à ce sujet, se sont déroulés, en France, au cours du siècle dernier et depuis le commencement du nôtre jusqu'à ce jour ; à vous redire comment Lacordaire, Montalembert et d'autres avec eux et après eux ont successivement conquis une liberté relative dans les trois ordres d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, ni comment les ennemis de la religion nous ont, au moins partiellement, depuis, ravi ce que ces admirables lutteurs avaient obtenu au prix de laborieux et persévérants efforts. Si l'anticléricalisme n'a pas osé jusqu'ici, par crainte de l'opinion, s'attaquer officiellement au principe même de la liberté, il n'en a pas moins, avec une inlassable ténacité et en procédant par échelons, mis tout en œuvre pour ruiner l'enseignement chrétien et le faire mourir d'inanition. Sans doute, Mesdames et Messieurs, l'inépuisable charité des catholiques ne s'est jamais démentie, et je suis heureux, en cette circonstance solennelle, de leur payer, une fois encore, un juste tribut d'hommages. Le budget des écoles libres, pour le seul enseignement primaire, dépasse, dans notre diocèse, le chiffre annuel de dix millions. Les traitements des maîtres et maîtresses — il ne s'agit pas du vôtre, chers Messieurs — ont été doublés ou triplés, quand ils n'ont pas été quadruplés — c'était justice, — mais ils sont encore loin d'être à la hauteur des besoins, et, malgré l'existence de nos deux Ecoles normales, nous avons parfois la douleur de voir se fermer des maisons, non parce qu'elles manquent d'élèves, mais par suite des difficultés du recrutement du personnel, de la pénurie des professeurs, ceux-ci se retournant vers des situations plus lucratives. C'est bien là ce qu'ont escompté les mandataires des loges maçonniques en interdisant, par l'injuste et odieuse loi du 7 juillet 1904 (3), à tout congréganiste le droit d'enseigner.

(1) A la séance de rentrée solennelle des Facultés catholiques, le mercredi 17 nov. 1926.

(2) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(3) Cf. le texte de cette loi dans *Questions Actuelles*, t. 74, pp. 194-196, et dans *Revue d'Organis. et de Déf. relig.*, 1906, pp. 511-512. (Les notes sont de la *D. C.*)

Réveil de l'opinion, inaction des pouvoirs publics.

Grâce à Dieu, Mesdames et Messieurs, nous assistons aujourd'hui à un véritable réveil de l'opinion, au groupement des forces catholiques. Dans d'importantes réunions tenues un peu partout, on est heureux d'entendre des milliers de voix s'élever, protester contre les lois d'exception, demander impérieusement leur abrogation. Les pouvoirs publics et le Parlement restent sourds. Lorsque les droits imprescriptibles de la conscience sont ainsi méconnus et violés, faudra-t-il toujours s'en tenir à de retentissantes, mais vaines réclamations ? Un certain nombre de religieux, anciens combattants, estiment qu'après avoir exposé leur vie pour le salut de la France celle-ci, qui devrait être pour eux une mère, ne saurait indéfiniment les regarder comme des fils maudits, comme des citoyens d'une zone inférieure, marqués d'un stigmate et privés d'une partie de leurs droits parce qu'ils veulent mener un genre de vie conforme à leurs aspirations religieuses.

Les religieux anciens combattants sont résolus à reprendre la liberté qu'on leur a ravie.

Et alors, si la loi du 1er juillet 1901 (1) n'est pas amendée, si celle du 7 juillet 1904 n'est pas abrogée, ils me déclarent être prêts à se faire eux-mêmes justice, à reprendre une liberté qu'on leur a iniquement ravie. Devant un cas de conscience aussi douloureux, que dois-je faire ? Ces religieux, puis-je les condamner, puis-je les inviter à ne pas exécuter leur dessein ? Dieu m'en préserve. Je vais même plus loin — mais ici, bien entendu, je parle exclusivement en mon nom personnel, mes vénérés collègues étant, dans leur diocèse respectif, juges de l'opportunité ou de la non-opportunité d'une aussi grave mesure, — à mon tour, je me retourne vers ces religieux et je leur dis : « Avez-vous mûrement réfléchi aux conséquences de l'acte que vous allez poser, aux difficultés et tribulations qu'il pourra vous occasionner ? Etes-vous fermement résolus, sans user toutefois de moyens violents, à ne pas revenir en arrière, à ne vous laisser arrêter ni par les menaces ni par des condamnations qui, pour être légales, n'en seraient pas moins injustes, comme les lois mêmes que les juges ont mission d'appliquer ? » C'est oui : eh bien ! je suis moi-même prêt à marcher avec vous dès le mois d'octobre prochain, à ne pas reculer, au besoin, devant le titre de fondateur de Congrégation enseignante, bien que je n'ignore rien des responsabilités que ce titre me ferait encourir ni des sanctions pénales auxquelles il m'exposerait.

La théologie autorise et parfois commande la résistance aux lois injustes.

Mais, on va crier au scandale ? Ce serait le scandale pharisaïque, et de celui-là je ne saurais tenir aucun compte. Mais un évêque peut-il prêcher la désobéissance aux lois de son pays ? Peut-il donner lui-même l'exemple de cette insoumission ? Certes, Mesdames et Messieurs, un évêque ne saurait oublier

(1) Cf. *Questions Actuelles*, t. 59, pp. 297-302 ; *Rev. d'Organis. et de Déf. rel.*, 1906, pp. 505-507.

la parole du Maître : « Rendez à César ce qui est à César. » Il enseignera donc aux fidèles dont il a la garde qu'ils doivent toujours se montrer des citoyens respectueux des lois de leur pays, même quand ces lois ne leur conviennent pas, qu'elles leur imposent des charges très lourdes, mais nécessaires et communes à tous, et l'archevêque de Lyon se fera un devoir et un point d'honneur d'être des premiers à donner l'exemple de ce respect. Quant aux lois manifestement injustes, il se reportera aux enseignements de la théologie, qui, suivant la diversité des cas, commande la désobéissance, ou simplement la permet ou encore la conseille. Les admirateurs et tenants de la Révolution seraient bien mal venus de crier au scandale, de condamner la ferme attitude de religieux qui, fidèles à suivre les enseignements de l'Eglise, se conformeraient en même temps aux fameuses Déclarations de 1789 et 1793, tout en se gardant, en pareil cas, d'aller aussi loin et de prendre les armes, sinon peut-être en cas de légitime défense. Car, si la théologie autorise ou même parfois commande la résistance aux lois injustes et se rencontre sur ce point avec la Déclaration des Droits de l'homme, elle diffère totalement de celle-ci quant aux principes, à leur extension, à l'emploi des moyens.

Malgré la loi qui les prohibait, d'autres associations ont été fondées, tolérées et encouragées.

Ce ne serait pas la première fois, Mesdames et Messieurs, que des lois cesseraient d'être observées avant d'avoir été abrogées. Sans vouloir entrer ici dans le fond même du sujet et en faire une étude complète, il me suffira de citer deux exemples. Le droit de coalition a été interdit par la loi du 14-17 juin 1791, et les manquements à cette prescription ont été frappés de peines sévères par les articles 414, 415, 416 du Code pénal. Or, tout au cours du siècle dernier, il s'est constitué de nombreuses associations professionnelles et autres. Les lois de 1884 sur les syndicats (1) et de 1901 sur les associations en général n'ont fait que régulariser une situation de fait. De même, aujourd'hui encore, les syndicats de fonctionnaires sont prohibés par les lois. Non seulement ils existent, mais, en ces derniers temps, ils ont été l'objet de faveur et de témoignages de sympathie de la part des Gouvernements cartellistes. Ce n'est pas que je dénie absolument aux fonctionnaires le droit de s'associer. Je me borne à constater un fait, et j'ajoute qu'une certaine restriction des libertés syndicales s'explique pour des employés du Gouvernement, vivant sous sa dépendance directe, rétribués par lui, ayant la charge de services publics, tandis que l'interdiction au religieux comme tel du droit d'enseigner est un véritable déni de justice, une déchéance, une *diminutio capitis* qui n'est pas au pouvoir de l'Etat et à laquelle le religieux peut, en conscience, se soustraire.

C'est en s'appuyant sur la double force du droit et de la liberté, Mesdames et Messieurs, qu'à l'époque du *Kulturkampf* les catholiques allemands ont obligé le chancelier de fer à rapporter les odieuses lois de Mai. C'est par une résistance ferme, méthodique et persévérante, qu'à leur tour les catholiques de France obtiendront l'amendement ou l'abrogation des lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, en tant qu'elles sont des lois d'exception, que personne au monde n'a le droit de déclarer intangibles.

(1) L. du 21. 3. 1884, modifiée par L. 12. 3. 1920 : cf. *D. C.*, t. 3, pp. 439-441.

Adhésion de la « Ligue des droits des catholiques »

Dans le *Bulletin de l'Action catholique* (déc. 19 6), M. Auguste Prenat, président de la « Ligue des droits des catholiques de la Loire », sous le titre « A la suite de notre archevêque », écrit :

Les droits de l'homme et la loi (1).

Avec une énergie, qui n'a d'égale que sa sagesse, le premier pasteur du diocèse, l'évêque qui nous a été donné par Dieu en vue de régir nos âmes, a marqué ainsi avec une précision parfaite le temps, le lieu et les conditions dans lesquels seront ouvertement violées les lois de haine que la Franc-Maçonnerie a imposées à la France.

Ces lois sont les lois qui ont refusé ou retiré l'autorisation aux Congrégations enseignantes et qui ont frappé de l'incapacité d'enseigner tous les religieux, même les plus savants, même ceux qui ont rendu à la France les plus magnifiques services.

Elles ne méritent que le mépris. Ce ne sont pas des lois, mais des attentats commis par une majorité sectaire contre la justice et l'égalité.

Les religieux ont le devoir de les violer parce qu'il vaut mieux pour eux obéir à Dieu, qui les appelle, qu'aux hommes qui prétendent violenter leur conscience et briser leur vocation.

Ils en ont le droit aussi. De ce que la France n'a pas, en dehors des lois qui régissent les rapports des pouvoirs publics, de Constitution écrite, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait pas placé au-dessus des atteintes du Parlement certains principes qui sont aujourd'hui admis par toutes les nations civilisées. Est-il besoin de rappeler que la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen est placardée dans toutes les mairies et toutes les écoles de la République ? Cet affichage est la proclamation officielle de cette vérité qu'il y a des droits antérieurs et supérieurs au législateur et que celui-ci, tenu de les sauvegarder, n'a pas le pouvoir de supprimer ou de mutiler.

Or, que lit-on dans la Déclaration des Droits ?

« Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... Article 5 : La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société... Article 6 : La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse... Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses... »

Les lois de 1901 et de 1904 ont violé manifestement ces principes et, par conséquent, les tribunaux ont le devoir de leur refuser toute sanction parce qu'elles sont inconstitutionnelles. Plusieurs jurisconsultes éminents leur ont reconnu le droit de les considérer comme non avenues, ainsi qu'un juge de paix refuse à juste titre de condamner en vertu de l'arrêté illégal d'un maire.

La résistance des martyrs.

Il ne faut pas compter sur tant d'indépendance de la part du pouvoir judiciaire : il rougira de la besogne qu'on lui fera ainsi accomplir, mais il condamnera.

Le cardinal Maurin le sait, mais il sait aussi qu'il n'est pas de plus sûr moyen de démontrer l'iniquité des lois tyranniques que d'obliger le pouvoir à les appliquer.

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

C'est ainsi que les chrétiens, durant trois siècles, bravèrent les édits des empereurs et refusèrent de brûler un grain d'encens aux idoles. Ils payaient leur refus avec leur sang ; ce que les catholiques d'aujourd'hui auront à souffrir sera bien peu de chose en comparaison. L'exemple moins tragique qu'ils imiteront est celui qu'en 1830 leur donnèrent Lacordaire et Montalembert quand, en ouvrant une école, malgré la loi, ils firent, par les poursuites auxquelles ils s'exposèrent volontairement, une première brèche dans le monopole universitaire.

En octobre 1927, des religieux anciens combattants, dont notre cardinal assume fièrement la responsabilité d'être le supérieur, ouvriront donc dans quelques paroisses des écoles congréganistes.

On poursuivra en correctionnelle les instituteurs, leur supérieur et les propriétaires des écoles. Le tribunal d'abord, puis la Cour d'appel condamneront les prévenus et la Chambre criminelle de la Cour de cassation confirmera la condamnation, qui aura ordonné à titre de peine accessoire la fermeture de l'école.

Il va sans dire que la presse catholique et les grandes associations catholiques défendront alors de toutes les forces le droit commun et la liberté, dont les condamnés seront les glorieux champions.

J'ose dire cependant que si, le procès terminé et les protestations des journaux et des ligues une fois faites, « force restait à la loi », l'effet moral ne serait pas suffisant.

Il faut que *le dernier mot* reste à la résistance chrétienne et que la tyrannie laïque soit contrainte ou de se déshonorer par d'abominables mesures de rigueur, ou de s'avouer vaincue.

Ce résultat ne sera atteint que si les instituteurs congréganistes sont décidés à continuer à enseigner après leur condamnation définitive comme si de rien n'était ; que si les parents de leurs élèves sont résolus de leur côté à leur confier leurs enfants quand même et quoi qu'il arrive ; que si enfin les propriétaires, quelles que soient les peines auxquelles les exposera la récidive, persistent à mettre les maisons d'école, au besoin en brisant les scellés, à la disposition des religieux.

Il convient même de prévoir que la police pourra empêcher l'accès des classes : en vue de cette éventualité, d'autres propriétaires devront être disposés à recevoir chez eux, pour que les classes puissent continuer, les instituteurs proscrits.

Insurrection pacifique.

Je suis un pacifique, et j'ai le respect le plus profond de la justice, dont ma profession m'a fait un auxiliaire, mais la résistance à l'oppression maçonnique et laïque, dans les conditions que vient de déterminer le cardinal Maurin, répond parfaitement à mes vœux de juriste, de libéral et d'ennemi de la violence. Il ne me déplairait pas du tout sur mes vieux jours d'aller un peu en prison pour avoir abrité dans mon salon une école congréganiste, et j'ai l'assurance qu'un certain nombre de catholiques n'y sont pas moins résolus que moi.

Les juges qui nous condamneraient seraient aussi honteux de leur condamnation qu'ils prononceraient contre nous que nous en serions nous-mêmes fiers. Nos adversaires politiques eux-mêmes, à l'exception de quelques sectaires obtus et de quelques méprisables canailles, regretteraient le scandale que causent toujours les peines infligées à des hommes paisibles et estimés qui désobéissent à la loi pour obéir à leur conscience.

Je ne crois pas que la législation inique contre laquelle, à la suite de notre cardinal, nous nous serions insurgés, « sans user toutefois de moyens violents », puisse être *longtemps* maintenue, mais il serait puéril et illusoire d'espérer que nous en obtiendrons l'abrogation en quelques jours ou même en quelques mois, sans souffrances ni difficultés.

Préparons-nous donc — froidement, mais résolument — à suivre notre chef. Il importe moins d'être nombreux que décidés à ne pas céder et à violer ouvertement la loi aussi longtemps qu'elle subsistera.

J'y suis pour mon compte préparé par de longues réflexions. J'ai accepté depuis longtemps la République, mais avec la liberté pour tous, l'égalité devant la loi pour tous, le respect des droits de Dieu et des âmes ; jamais je n'ai admis ni je n'admettrai que le droit d'association accordé à tous soit refusé aux religieux ni qu'un père de famille français soit privé du droit de faire élever ses enfants par des religieux, alors que cela est permis à un Anglais ou à un Italien, à un Allemand ou à un Américain, à un Japonais ou à un Chinois.

Je ne voudrais pas mourir avant d'avoir vu effacer de nos codes ces odieuses prohibitions qui font de la France la risée des nations libres.

Quelques commentaires

De M. Jean Piot, dans l'*Œuvre* (« Incartades épiscopales », 28. 11. 26) :

C'est donc à une nouvelle bataille religieuse que l'archevêque de Lyon appelle ses ouailles. Et, cette fois, il ne pourra pas dire que c'est pour répondre à des attaques ou à des menaces. Il ne se dresse pas contre un parti politique : il s'insurge contre la loi. Il ne riposte pas : il prend l'offensive. C'est lui qui rompt la trêve. Nous le regrettons. Mais nous le notons, comme il est de notre devoir.

Car il est bon, à toutes fins utiles, de le faire observer dès maintenant : ce sont toujours les mêmes qui, au lieu de considérer « l'union sacrée » comme une paix entre tous les Français de bonne volonté, n'y voient que l'occasion d'incartades impunies, et qu'une des phases — la phase sournoise — d'une lutte implacable contre la République et ses institutions.

De M. Geo London, dans le *Journal* (« La liberté de l'enseignement », 28. 11. 26) :

La situation que l'archevêque de Lyon se déclare prêt à créer, au mépris des sanctions pénales, est simple : il veut fonder une Congrégation enseignante. Or, ce faisant, il se met volontairement en rébellion contre deux lois : celle du 1er juillet 1901, qui stipule qu'aucune association religieuse ne saurait être formée sans l'autorisation du Parlement, et celle du 7 juillet 1904, interdisant aux congréganistes d'enseigner dans des écoles.

Qu'avec sa haute autorité, le retentissement de sa parole et le souci de ses responsabilités, le cardinal Maurin n'ait point hésité à conseiller aux catholiques de prendre eux-mêmes les libertés qu'on leur refuse, voilà qui n'étonnera pas ceux qui, sachant l'épiscopat français extrêmement hésitant sur l'attitude à prendre dans le grave problème de l'enseignement, n'ignoraient pas l'insistance qu'mettait le cardinal Maurin à entraîner le clergé dans la voie extra-légale où il vient de s'engager si nettement.

Mais il paraît improbable que le cardinal Maurin soit suivi dans son offensive. On peut dire que ceux-là même qui admirent son geste en redoutent les conséquences. D'autres perçoivent nettement l'écueil.

Une haute personnalité du monde ecclésiastique et de l'enseignement libre nous disait hier : « Les lois d'exception qui nous visent sont appliquées actuellement avec

une certaine tolérance. Quelques Congrégations qui subsistaient au moment de la déclaration de guerre et à qui le décret du 2 août 1914 (1) a accordé, au nom de l'union sacrée, une trêve qui s'est heureusement prolongée, fonctionnent encore sans tracasserie. D'autre part, les Frères des Ecoles chrétiennes, qui ont obtenu de fonder aux colonies des écoles de missionnaires, sont sur le point d'être autorisés à ouvrir des Séminaires en France. Quelque respect qu'on ait pour la parole de l'archevêque de Lyon, une crainte vous saisit en l'écoutant.

» Ce défi lancé fièrement ne risque-t-il pas de provoquer une application plus sévère de lois que nous réprouvons, mais qu'il nous faut bien subir tant qu'elles ne seront pas abrogées ?

» Certes, sous la monarchie de juillet..., Montalembert avait ouvert, malgré le code Napoléon, édictant le monopole de l'enseignement, une école libre qui s'enorgueillit de compter parmi ses maîtres le P. Lacordaire. Mais Montalembert, devenu pair de France, put émouvoir la Chambre haute et créa l'agitation qui aboutit à la loi Falloux.

» Aujourd'hui, qu'adviendrait-il si une école tenue par une Congrégation enseignante ouvrait ses portes ? Point de débat parlementaire, point de procès. Non, l'opinion publique ne serait pas saisie ; un décret préfectoral exécuté par les gendarmes assurerait le respect de la loi. Mieux vaut combattre nettement pour l'abrogation d'une législation d'exception, par une propagande, par l'appel à la justice et à la raison, et non par la lutte héroïque mais vaine du pot de terre contre le pot de fer. »

De M. l'abbé Ritz, directeur du *Lorrain*, de Metz, cité par l'*Eclair comtois* (8. 12. 26), à l'occasion de l'article de M. London :

Ceci est peut-être le langage de la prudence, ce n'est certainement pas le langage qu'attend la masse des catholiques de France. Ceux qui, sur tous les points de la France, applaudissent à tout rompre les orateurs qui leur tiennent un langage ferme ne continueront certainement pas leurs réunions si leurs protestations doivent rester sans lendemain et se dissoudre dans l'air avec les échos de leurs acclamations.

Chaque fois qu'il nous fut donné, devant les grands auditoires de la Fédération, de faire approuver et acclamer les principes de liberté scolaire et le droit d'enseignement pour les religieux, nous n'avons pas hésité à dire aux foules vibrantes que les grands reproches qu'en Lorraine et en Alsace (surtout) on faisait aux catholiques de l'intérieur, c'était de laisser sans lendemain leurs belles manifestations dominicales. Et les foules applaudissaient de plus belle, marquant ainsi leur résolution d'agir et de ne pas reculer. Mais, partout, on attendait la parole des évêques, et partout on nous a répété — la dernière fois à Orléans devant feu le cardinal Touchet — que les hommes de la Fédération catholique étaient prêts à marcher au premier signal.

Un des plus éminents princes de l'Eglise de France vient de parler. Sa parole a été applaudie à Lyon par vingt-quatre archevêques et évêques de France qui assistaient à la cérémonie de la rentrée solennelle des Facultés. Les choses que le cardinal a dites sont des plus simples et des plus naturelles.

En vérité, il faut que le nombre des vérités soit bien diminué en France pour que d'aussi loyales déclarations provoquent de l'étonnement. Vraiment, un étonnant étonnement.

(1) Il s'agit non d'un décret, mais d'une dépêche du ministre de l'Intérieur, M. Malvy, aux préfets de France et d'Algérie et au Gouvernement général de l'Algérie. On en trouvera le texte dans *D. C.*, t. 12, col. 474, note 4. (Note de la *D. C.*)

Les vrais principes de l'action catholique

UNE ÉLITE ÉCLAIRÉE ET DISCIPLINÉE

Extrait d'un discours prononcé par Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, dans l'église de Marmande, le 28. 2. 26, à l'occasion de la 8e Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul du diocèse :

Observer sans exception tous les commandements (1).

La première règle de conduite que les défenseurs de l'Eglise auraient le plus grand tort de méconnaître, c'est que, pour appartenir à notre armée, il faut pratiquer également et sans aucune exception les préceptes divins. Opérer une sorte de triage arbitraire et certainement impie en observant tel article du Décalogue et rejetant tel autre, non, chers Messieurs, cela n'est pas admissible. Nous voulons restaurer la famille. Eh quoi ! Parmi les membres de nos associations il s'en rencontrera qui ne craindront pas de violer les lois essentielles du foyer ! Nous aspirons à rétablir l'ordre dans l'Etat par le respect du droit et par la charité, et nous aurons pour aide des jeunes gens ou des hommes qu'une moralité supérieure n'élèvera pas au-dessus de leurs adversaires ! Nous luttons pour empêcher la révolution sociale, et nos ennemis accuseront justement des catholiques de provoquer à force d'égoïsme la haine du peuple ! Que d'autres, se plaçant sur le terrain politique, soient moins rigides que nous, c'est-à-dire ne se préoccupent pas beaucoup des mœurs privées de leurs chefs et de leurs troupes ; s'ils obtiennent des résultats utiles aux intérêts généraux du pays et par suite de la religion, nous ne pouvons pas regretter leur tolérance, mais dans nos rangs la discipline exige de meilleures conditions de succès. Jeanne d'Arc faisait confesser ses soldats avant d'engager une bataille, afin que Dieu fût avec eux. Nous pensons, comme la Sainte de la Patrie, que l'étendard de la croix doit être confié à des mains pures, que, pour conquérir la victoire contre l'enfer, ce serait folie de commencer par violer un seul des commandements de Dieu.

Habitués, vous, Messieurs, à chercher dans l'esprit de foi et la piété la force d'accomplir vos devoirs, vous apprendrez à nos amis que la vie extérieure puise sa source dans la vertu intérieure. Prier, se confesser, communier, voilà les grands moyens qui préparent les succès nécessaires. Nos œuvres se conformeront à l'esprit chrétien, ou ne seront pas.

Pratiquer la charité à l'égard de tous.

Vous faites l'aumône parce que l'aumône est une des principales formes de l'amour du prochain. Les associations que nous créons n'assisteront pas les pauvres, mais elles auront tout de même pour seconde règle, je viens d'énoncer la première, la pratique de la charité.

Charité mutuelle d'abord. Bannissons de nos groupes, chers Messieurs, les rivalités, les jalousies, les discordes ; que chacun garde son caractère, son genre d'esprit, ses opinions politiques, pourvu que celles-ci soient honnêtes ; sur le terrain religieux il

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

y a simplement les frères qui pratiquent la même foi et veulent du même cœur travailler pour Dieu et les âmes. Point de coteries parmi nous, point d'intrigues, mais l'union, sans laquelle nos efforts, dépourvus de toute valeur surnaturelle, seraient impuissants.

Charité ne distinguant jamais entre les victimes des sectes antichrétiennes. Que celles-ci sont nombreuses! Que de douloureuses inquiétudes nous inspire l'accroissement perpétuel de ces foules éprises de jouissance, avides de liberté morale et sociale, dont une minorité d'audacieux sans scrupule exploite la crédulité et la faiblesse! Nous ressentons pour ces malheureux une compassion ardemment désireuse de les éclairer et de les sauver, car enfin notre foi et notre patriotisme ne peuvent que s'alarmer à la vue de tant de décadences et devant les sombres perspectives du lendemain.

Charité n'hésitant pas à s'étendre jusqu'aux ennemis acharnés de notre religion. Ne confondons jamais les doctrines avec les hommes. L'erreur et le mal sont détestables, c'est évident, notre devoir est d'en abhorrer les moindres apparences ; mais les hommes, mais les âmes, si défigurés qu'ils soient, conservent leur origine, leur nature, leur destinée ; Jésus-Christ a versé son sang pour le salut de tous, et tant que la mort n'a pas achevé son œuvre, la délivrance et la conquête du ciel restent possibles, par le secours de la grâce, aux criminels les plus odieux.

Les trois signes auxquels on reconnaît le polémiste chrétien

Je sais bien ce qu'on va me répondre. Les idées s'incarnent ordinairement dans ceux qui les défendent ou les propagent. Comment donc se tenir, en discutant avec des hommes, dans les régions sereines de la théorie? Ne faut-il pas qu'un journaliste, un conférencier attaque non seulement les sophismes, mais les sophistes, qu'il essaye de détruire le prestige usurpé de tel politicien, et, quand des actes sont injustes et malsains, qu'il les dénonce avec toute la véhémence de son indignation? Sans doute ce serait une lâcheté coupable que de ne pas démasquer les exploiteurs et les fourbes. Mais le bon droit et la charité ne sont pas inconciliables. Voici les trois signes auxquels on reconnaît le polémiste chrétien :

1° Il n'a de haine ni de rancune pour personne. Se défiant de la facilité avec laquelle on mêle son propre moi aux intérêts que l'on défend, il s'oublie toujours au lieu de chercher ou la vengeance ou des succès égoïstes. 2° L'énergie de son langage ne dégénère point en violences passionnées, car ses principes lui interdisent d'admettre l'indifférence des moyens et la souveraineté du but. Non, non, pour arriver à un résultat, si bon soit-il, il n'est pas permis d'enfreindre un précepte quelconque de la loi morale. 3° Il ne pénètre jamais dans le domaine de la vie privée, à moins que celui-ci ne soit déjà ouvert à tout le monde. Les faits connus, les doctrines enseignées, les périls qu'une sagesse avisée fait prévoir lui offrent un champ de bataille assez vaste pour qu'il puisse y vaincre l'ennemi.

De la sorte, la charité restera sauve, elle donnera à notre parole comme à notre action une justesse calme et sûre d'elle-même qui communiquera plus de vigueur à la lutte parce que les passions ne la troubleront jamais.

La plus noble des royautés est l'empire sur soi-même. P. CHOCARNE.

BIBLIOGRAPHIE

Les petits enfants demandent leur pain, par E. ROUPAIN, S. J. — Un vol. in-8° carré de 64 pages. Prix : 2 fr. 50. Lethielleux, Paris. 1925.

« Cette brochure documentaire contient, outre un enseignement précis sur les droits de l'enfant, plusieurs fragments des meilleurs auteurs et des notes bibliographiques abondantes sur la question vitale de l'école et de l'enseignement chrétien.

» A cette cause aujourd'hui si menacée, il n'est pas un catholique qui ne prenne le plus vif intérêt. Aux éducateurs, aux pères de famille, nous recommandons cette brochure d'information, de doctrine, de propagande, arme toute prête pour l'offensive que les catholiques de France ont énergiquement commencée contre les « lois » laïques. » (*Revue Apologétique*, 1, n. 25, p. 192.)

Saint Paul, par EMILE BAUMANN. — Un vol. in-16 de 350 pages. Prix : 7 fr. 50. B. Grasset, Paris. 1925.

« Toute la presse a signalé avec éloge le dernier ouvrage du grand romancier catholique, et les encouragements du Souverain Pontife lui-même sont venus se joindre à ce concert de louanges.

» M. Baumann a lu tout ce que les critiques, les exégètes et les théologiens ont écrit de nos jours sur saint Paul, non seulement parmi les catholiques, comme le P. Prat ou le P. Lagrange, mais parmi les incroyants, comme Renan, Loisy ou Guignebert. Il a refait en personne les itinéraires de saint Paul pour s'imprégner des milieux où l'Apôtre avait passé, travaillé et souffert. Il a surtout médité longuement l'œuvre de saint Paul. Et c'est le fruit de ce travail, amoureusement poursuivi pendant deux ans, qu'il offre au grand public.

» Le *Saint Paul* de M. Baumann n'est pas une étude doctrinale ni un essai historique ; c'est plus que tout cela : c'est une reconstitution de la vie, de la pensée et de l'œuvre du grand Apôtre, dans laquelle l'auteur a mis toute sa science, tout son art, toute sa foi.

» Ouvrage de première valeur, aussi intéressant qu'instructif et édifiant : nous souhaitons le voir dans toutes les bibliothèques chrétiennes. — H. L. » (*Apôtre de Marie*, oct. 1925, p. 222.)

Les Saints Evangiles, par JULES SÉVERIN. Version nouvelle tirée du grec initial et des mots hébreux, suivie de notes historiques, géographiques, scientifiques, hagiographiques, et de la concordance des Livres Saints, des quatre Evangiles et des Pères de l'Eglise. Munis de l'*Imprimatur* romain, avec une lettre de Mgr LECOMTE, évêque d'Amiens. — 2 vol. de LXVI-394 et 492 pages. Prix : 30 francs. Téqui, édit., Paris, 6e.

« Aucun livre n'est aussi beau que l'Evangile, mais, par suite des hébraïsmes et des hellénismes, beaucoup de phrases ne se comprennent pas pour les chrétiens, ou soulèvent des objections chez ceux qui ne le sont pas. L'auteur a puisé dans les commentaires les plus autorisés, dont il fait un résumé, et s'est inspiré des meilleures traductions, en cherchant la meilleure adaptation au sens indiqué, et le rendant dans un excellent français. Il ne reste aucun passage obscur qui n'y soit éclairci : les sens grecs et hébreux y sont donnés et rendus. M. J. Séverin, qui est un savant et un excellent chrétien, connu par ses ouvrages scientifiques, y a consacré douze année et n'a laissé aucune difficulté qui n'y soit élucidée. Nous en recommandons vivement la lecture ; nous pourrions dire la méditation. C'est un excellent livre de propagand évangélique. » (*Semaine religieuse de Paris*, 19. 6. 26.

Les Missions catholiques en l'année jubilaire 1925 [1]

Afrique

I — AFRIQUE DU NORD

A — MAROC

1. Tanger (Maroc espagnol) (V. A.).

(Franciscains espagnols.)

Le Maroc est, depuis sept cents ans, la terre choyée de l'apostolat franciscain. C'est en effet vers elle qu'alla la première pensée apostolique et tendirent les premiers efforts du Saint d'Assise ; c'est sur elle que tomba le premier sang de l'Ordre et que cinq compagnons du fondateur conquirent à l'Institut les premières palmes du martyre, en 1219. En 1227, un second groupe de Frères, tombés sous le fer du même sultan, les suivaient dans la gloire du ciel et attachaient au Maroc pour des siècles le dévouement des Franciscains. Cette même année, les progrès de l'Evangile y étaient assez étendus pour que Grégoire IX crût devoir y nommer un évêque, le premier d'une série qui régit la mission de 1234 à 1566. A la fin du XVIe siècle, la persécution avait à peu près anéanti les chrétientés et restreint l'activité des missionnaires au service de rares marchands et à l'assistance de quelques esclaves. En 1630, la mission fut cependant érigée en préfecture apostolique, qui ne put prospérer qu'au XIXe siècle, lors de sa réorganisation en 1859. La conquête française vient d'amener une importante modification dans le statut missionnaire de cette région. « Le traité franco-espagnol de 1912 stipula que dans la partie octroyée à la France les Franciscains espagnols seraient remplacés par des Franciscains français, mais le traité laissait au Gouvernement espagnol lui-même le soin de réaliser cette substitution et de la négocier avec le Saint-Siège ; le Gouvernement français d'alors, pour n'avoir pas à négocier avec le Vatican, préféra abandonner les intérêts français à un Gouvernement étranger. Aussi ce n'est qu'en juillet 1923 que put être établi le vicariat apostolique de Rabat. » (Cf. *M. C.*, 56, 1924, p. 46, et *R. I. E. M.*, 17, 1925, pp. 533-535, « Les Franciscains au Maroc », et l'*Annuaire pontifical catholique*, 1906, pp. 427-431.)

Comme dans le reste de l'Afrique du Nord, la population indigène est mixte ; on y compte des Arabes et des Berbères encore nombreux, que l'Islam convertit par la force, mais qu'il ne s'est jamais complètement assimilés. Les missionnaires fondent sur ce dernier élément, qui se souvient de ses origines chrétiennes, de solides espérances pour la conversion des autres musulmans du protectorat.

Voici quel était en 1924 l'état de la partie espagnole (vicariat de Tanger).

Superficie : 29 000 km². — Population : 1 387 000 (dont 1 340 000 mahométans, 46 000 catholiques et 1 000 autres chrétiens). — Pères Franciscains : 35. — Frères convers : 26. — Prêtres séculiers : 63. — Religieux Marianistes et Maristes : 20. — Sœurs : 120. — Maîtres et catéchistes : 44. — Ecoles infér. : 9 (1 406 élèves). — Ecoles supér. : 1 (70 élèves).

2. Rabat (Maroc français) (V. A.).

(Franciscains français.)

Erigé en 1923.

Superficie : 416 000 km². — Population : 5 570 000 (dont 5 400 000 musulmans, 70 000 catholiques et 100 000 israélites). — Pères Franciscains : 36. — Frères convers : 16. — Prêtres séculiers : 6. — Sœurs : 148. — Séminaire : 1 (5 élèves). — Ecoles supér. : 5 (260 élèves) ; — Collèges : 5 (323 élèves).

B — LIBYE

Vicariat apostolique de Libye.

(Franciscains italiens.)

Les débuts certains de cette mission remontent à 1630, date à laquelle la Propagande députa vers ce pays un groupe de Franciscains. En 1643, fut érigée la « préfecture de Tripoli », confiée aux Franciscains de la province française de Saint-Denys. La colonisation italienne a fait passer la direction de la mission aux mains des religieux italiens du même Ordre. Ceux-ci obtinrent le 23 février 1913 l'érection du territoire en vicariat apostolique indépendant, sous la dénomination nouvelle de « *vicariat de Libye* ».

Les limites de ce vicariat sont : au Nord, la Méditerranée ; à l'Est, l'Egypte et le désert du Sahara ; au Sud et à l'Ouest, le Sahara.

Superficie : 1 500 000 km². — Population : 778 400 (dont 740 000 musulmans et 19 500 chrétiens hérétiques ou schismatiques). — Catholiques : 18 900 (ils étaient 1 300 en 1843, 4 365 en 1869, 5 800 en 1895, 16 000 en 1922.) — Pères Franciscains (1924) : 25 (7 en 1869, 11 en 1895, 21 en 1922). — Frères convers : 12. — l'Apparition, Sœurs du Bienheureux Cottolengo, Sœurs (Franciscaines Miss. de Marie, Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, Sœurs du Bienheureux Cottolengo, Sœurs de l'Immaculée-Conception) : 108 (dont 7 indigènes). — Maîtres : 10. — Maîtresses : 43.

Séminaire : 1. — Ecoles catholiques élémentaires pour garçons : 2 (389 élèves) ; pour filles : 7 (890 élèves). — Ecoles mixtes : 2 (132 élèves catholiques et 87 non catholiques). — Pensionnats pour filles : 2 (58 élèves). — Hôpital : 1 (82 malades). — Orphelinats : 2 (50 fillettes).

C — SAHARA ET SOUDAN

Ce pays fit à l'origine partie du vicariat de l'Afrique centrale. Mais la mer de sable intermédiaire rendait cette contrée difficilement accessible au zèle des missionnaires de l'intérieur. Aussi, par décret du 6 août 1868, le territoire fut-il érigé en préfecture et rattaché à l'archidiocèse d'Alger. Le

(1) Cf. *D. C.*, t. 16, col. 387-440.

6 mars 1891, fut créé le vicariat apostolique indépendant dont les limites étaient : à l'Ouest l'Océan Atlantique et le Sénégal ; à l'Est, le Fezzan ; au Nord, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie : au Sud, le Dahomey et le Bas-Niger ; un décret du 15 juillet 1893 fixait la ligne précise de ces limites.

De ce vicariat sont issus : le 1er juin 1901, la préfecture de Ghardaia, et le 2 juillet 1921 les 2 vicariats de Bamako et d'Ouaghadougou. Enfin, le 11 janvier 1926 fut érigée la préfecture de Navrongo.

1. Ghardaia en Sahara (P. A.).

(Pères Blancs.)

Erigée le 1er juin 1901, elle reçut sa nouvelle dénomination le 10 janvier 1921. Ses limites sont : au Nord, l'Abyssinie, le Maroc, les diocèses d'Oran, d'Alger et de Constantine ; à l'Est, Tripoli et Fezzan ; au Sud, le 20e degré de latitude : à l'Ouest, la Sénégambie.

Superficie : 923 000 km² (en y comprenant le vicariat suivant de Bamako). — Population : 400 000. — Catholiques : 3 116. — Catéchumènes : 182. — Pères : 20. — Frères : 6. — Sœurs : 23.

Ecoles : 25 (1 849 élèves). — Malades soignés : 212 170. — Stations : 19.

Nota. — En 1911, on comptait, dans la préfecture, 999 catholiques, 238 catéchumènes, instruits par 56 missionnaires et 80 Sœurs ; 13 écoles réunissaient 945 élèves, dont 651 garçons.

2. Bamako en Sahara (V. A.).

(Pères Blancs.)

Fondé en 1891 sous le nom de vicariat du Sahara ou Soudan français. Erigé en vicariat en 1921 par démembrement du précédent, dont il formait la partie occidentale (cf. *A. A. S.*, t. XIII, 1921, p. 377).

Population : 2 386 000. — Catholiques : 2 445. — Catéchumènes : 784. — Pères : 25. — Frères : 3. — Sœurs : 106. — Catéchistes : 31.

Ecoles : 8 (196 élèves). — Malades soignés : 61 569.

[Cf. *R. I. E. M.*, n° 7, 1925, pp. 195-197.]

3. Ouaghadougou en Sahara (V. A.).

(Pères Blancs.)

Erigé en 1921 de la partie orientale de l'ancien vicariat du Sahara (cf. *A. A. S.*, t. XIII, 1921, p. 377). Démembré le 11 janvier 1926.

Superficie : 270 000 km². — Population : 4 700 000. — Catholiques : 4 042. — Catéchumènes : 6 652. — Pères : 23 (en 7 stations). — Frères : 4. — Sœurs : 16. — Catéchistes : 55.

Ecoles : 7 (440 élèves). — Malades soignés : 45 816.

[Cf. *R. I. E. M.*, n° 7, 1925, pp. 194-195.]

4. Navrongo (P. A.).

(Pères Blancs.)

Erigée le 11 janvier 1926 (cf. *A. A. S.*, t. XVIII, 1926, pp. 299-300). Ses limites sont : à l'Est, la frontière de la Côte d'Or et du Togo ; au Sud, le 9e degré de latitude boréale ; à l'Ouest, le fleuve dit Volta Noire ; au Nord, la frontière de la Côte d'Or anglaise et la colonie française de la Haute-Volta.

(Statistique non établie.)

II — AFRIQUE DU NORD-EST (ÉGYPTE)

A l'origine, tout le territoire de l'Egypte était scindé en deux parties bien distinctes : la partie haute, rattachée au vicariat d'Alep ; la partie basse, soumise à la Custodie de Terre Sainte. Le 14 mai 1839, elles furent soustraites à la juridiction étrangère et réunies dans le nouveau vicariat dit « d'Egypte et d'Arabie », dont les parties étaient la mission d'Aden, la préfecture de la Haute-Egypte, la mission de la Basse-Egypte, la préfecture du Delta du Nil et la mission du Soudan. En 1872, cette dernière mission était détachée du vicariat et confiée aux Pères de l'Institut de Vérone ; en 1889, la mission d'Aden fut érigée en vicariat indépendant d'Aden, puis d'Arabie (cf. *D. C.*, t. 16, col. 391) ; en 1891, on détache la préfecture du Delta du Nil. Il ne reste ainsi du noyau primitif que le vicariat de la Basse-Egypte, auquel se rattache la mission de la Haute-Egypte, également confiée aux Franciscains.

1. Haute-Égypte (M.).

(Franciscains italiens de la province de Toscane.)

Population : 5 267 833 (dont 3 980 714 musulmans et 1 247 084 chrétiens schismatiques ou hérétiques). — Catholiques : 20 000. — Catéchumènes : 35. — Pères Franciscains : 11. — Frères convers : 4. — Sœurs : 44 (dont 7 indigènes). — Catéchistes : 63 (dont 48 femmes). — Maîtres : 37. — Maîtresses : 45.

Chrétientés : 23. — Districts : 11. — Chapelles avec résidence : 8 ; sans résidence : 2. — Ecoles paroissiales catholiques pour garçons : 5 (112 élèves) ; pour filles : 7 (190 élèves). — Ecoles mixtes : 14 (350 élèves catholiques et 1 432 non catholiques). — Pensionnats pour garçons : 1 (4 élèves) ; pour filles : 2 (10 élèves).

2. Basse-Égypte (V. A.).

(Franciscains de la Custodie de Terre Sainte.)

Population : 10 890 000 (dont 10 000 000 musulmans, 800 000 chrétiens hérétiques ou schismatiques). — Catholiques : 90 000. — Pères Franciscains : 91 (dont 1 indigène). — Frères convers : 40. — Prêtres séculiers : 7 (dont 1 indigène). — Religieux non Franciscains : 260. — Religieuses : 750 (dont seulement 45 indigènes). — Catéchistes : 90 (dont 50 femmes). — Maîtres : 416. — Maîtresses : 704.

Paroisses ou quasi-paroisses : 32. — Chapelles sans résidence : 79. — Ecoles primaires pour garçons : 3 (282 élèves) ; pour filles : 3 (565 élèves). — Ecoles secondaires pour garçons : 3 (160 élèves) ; pour filles : 2 (63 élèves). — Ecoles mixtes : 60 (4 003 élèves catholiques et 5 931 non catholiques). — Pensionnats pour garçons : 15 (7 181 élèves) ; pour filles : 19 (4 163 élèves). — Hôpitaux : 6. — Orphelinats de garçons : 4 (969 enfants) ; de filles : 10 (445 enfants). — Garderies : 2 (311 enfants). — Autres œuvres de charité : 6 (s'occupant de 238 hommes et de 70 femmes). — Pharmacies : 10. — Typographies : 3 (52 ouvriers).

De nombreuses Congrégations d'hommes et de femmes collaborent avec les Franciscains à l'évangélisation de ce pays : les Lazaristes depuis 1846 (6 prêtres et 1 Frère), les Frères des Ecoles chrétiennes depuis 1847 (240 Frères instruisant 8 500 élèves dans 32 écoles) ; les Jésuites depuis 1882 (3 prêtres et 2 Frères) ; les Salésiens depuis 1896 (13 prêtres, 3 clercs et 6 Frères convers, 6 écoles et 420 élèves) ; les Filles de la Charité (12 maisons, 148 religieuses, 7 écoles fréquentées par 3 559 élèves, 3 orphelinats abritant 125 fillettes et 260 garçons)

les religieuses du Bon-Pasteur (5 maisons et 144 religieuses); les Sœurs Franciscaines missionnaires d'Egypte, les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, les religieuses de Notre-Dame de Sion (22 religieuses de chœur et 26 converses); la Congrégation de la Mère de Dieu (3 maisons); les Sœurs de Saint-Charles-Borromée, les religieuses de Notre-Dame de la Délivrande, etc., etc.

[D'après la *Revue de l'Histoire des Missions*, n° 1, 1926, pp. 103-105.]

3. Delta du Nil (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Mission en 1877, préfecture indépendante en 1891, vicariat depuis le 17 septembre 1909.

Population : 4 500 000 (dont 125 000 Coptes). — Catholiques : 24 050. — Catéchumènes : 500. — Missionnaires de Lyon, prêtres : 37 ; Frères : 8. — Jésuites prêtres : 23; Frères : 6. — Prêtres séculiers : 6. — Sœurs (Sœurs de Notre-Dame de Sion, Dames du Sacré-Cœur, Dames du Bon-Pasteur, Dames de Marie-Auxiliatrice, Sœurs de Saint-Vincent de Paul, Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Tarbes, Pieuses Mères de la Nigritie, Sœurs de Saint-Joseph de Besançon): 392. — Catéchistes : 2.

Ecoles : 26 (comptant 6 938 élèves). — Etablissements charitables : 11 (soignant 250 enfants, où sont passés 537 630 madales).

Nota. — En 1926, on compte dans le vicariat 25 000 catholiques, contre 8 000 en 1901 ; 67 missionnaires, contre 35 en 1901 ; 14 écoles primaires paroissiales, deux collèges de garçons et 9 pensionnats de filles fréquentés par 7 480 élèves, contre 10 écoles élémentaires et 2 180 élèves en 1901. — Les Sœurs, seulement 77 en 1901, sont aujourd'hui 400. — Les principales œuvres de la mission sont : Cercles de jeunes gens : 2 (200 membres catholiques) ; patronages de garçons : 2 (150 enfants catholiques) ; patronages de filles : 5 (260 jeunes filles catholiques) ; congrégations de Mères chrétiennes : 2 (322 membres) ; groupes d'Enfants de Marie : garçons : 5 (249 membres) ; filles : 10 (615 membres) ; congrégations de la Bonne Mort : 2 (217 femmes) ; groupes de l'Apostolat de la Prière : 11 (3 566 membres) ; groupes de Ligues eucharistiques : 8 (700 membres) ; ouvroirs en faveur des pauvres : 10 (352 dames) ; Conférences de Saint-Vincent de Paul : 7 (125 membres) ; orphelinats de filles : 2 (141 orphelines) ; orphelinat de garçons : 1 (88 orphelins) ; asile pour vieillards : 1 (100 vieillards) ; asile pour la protection de la jeune fille : 1 ; maternité : 1. (Cf. *M. C.*, t. 58, 1926, pp. 344-346, et *R. H. M.*, n° 1, 1926, pp. 103-105.)

III — AFRIQUE OCCIDENTALE

Les pionniers de l'Evangile furent ici comme ailleurs des marchands. Au XIVe siècle, Jehan Prunault y conduisit ses Normands et y bâtit la première chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Au XVe siècle, les Portugais étaient au Cap Vert et à Sierra Leone. Mais les efforts apostoliques de ces deux nations catholiques furent bientôt contrecarrés par leurs rivaux protestants. Au XVIe siècle, en effet, la reine Elisabeth inaugurait la colonisation britannique, et les Hollandais, vers 1617, descendaient sous le Cap Blanc.

Malgré les vicissitudes nées de cette lutte coloniale, la Propagande dirigea en 1634 sur la « Vieille Guinée » le premier groupe de Capucins de la province de Normandie. Le prosélytisme hollandais rendit vains leurs sacrifices ; seule la récupération des comptoirs du Sénégal par l'amiral d'Estrées en 1679 donna des espérances que les guerres européennes du XVIIIe siècle trompèrent en grande partie. Le traité de Paris, sanctionnant la possession par l'Angleterre de nos colonies, conquises par elle au cours de la guerre de Sept Ans, arrêta net la propagation de l'Evangile en Afrique occidentale. Ce contretemps fut en partie conjuré par la reprise de Saint-Louis au nom de la France, en 1779. Un vicaire apostolique gérait les intérêts de la communauté disséminée le long de la côte. Mais l'évangélisation comme l'exploration du continent proprement dit ne datent que du XIXe siècle.

Le point de départ de la prospérité actuelle est la création, le 22 septembre 1842, du vicariat dit « des Deux-Guinées et de la Sénégambie », auquel restait attachée la préfecture du Sénégal fondée depuis 1779. De ce cadre primitif sont issus directement quatre vicariats, trois préfectures et une mission. Ce sont : le vicariat de Fernando Poo en 1850, le vicariat de Sierra Leone le 11 avril 1858, le vicariat du Dahomey en 1860, le vicariat de Sénégambie en 1863, la préfecture de la Cimbébasie et la préfecture de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or en 1879 ; enfin, en 1885, la mission du Niger et la préfecture du Cameroun en 1890.

Chacune de ces divisions a donné naissance à de nouvelles circonscriptions ecclésiastiques, dont voici la description. En 1870, le vicariat du Dahomey change de nom et est dénommé « vicariat de la Côte du Bénin ». Un premier démembrement donne en 1893 la préfecture du Dahomey (vic. ap. le 21 mai 1901). Un second partage érige l'année suivante la préfecture du Haut Niger. Puis chacune de ces deux parties est à nouveau subdivisée ; la préfecture du Dahomey perd, le 12 avril 1892, la préfecture du Togo, érigée en vicariat le 16 mars 1914, puis scindée en deux après la conquête alliée sur l'Allemagne. La partie attribuée à la France continue l'ancien vicariat allemand sous le nom de vicariat du Togo français. La partie annexée par l'Angleterre fut d'abord rattachée au vicariat de la Côte d'Or et vient d'être, le 15 mars 1923, érigée en vicariat de la Basse Volta. Quant à la préfecture du Haut Niger, elle fut elle-même dédoublée en 1911 et fournit les préfectures du Niger oriental et du Niger occidental (vic. ap. le 24 août 1918).

En 1873, la préfecture du Sénégal est rattachée au vicariat de la Sénégambie.

La préfecture de la Cimbébasie se voit, le 1er août 1892, scinder en deux vicariats : la Basse Cimbébasie et la Haute Cimbébasie. La dénomination officielle de ces deux districts fut changée le 16 janvier 1921, et nous avons actuellement le vicariat de Cubango en Angola (anc. Haute Cimbébasie) et le vicariat de Cimbébasie.

Le 28 juin 1895, le vicariat de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire est dédoublé en préfecture de ces deux noms. La préfecture de la Côte d'Or fut érigée en vicariat indépendant le 23 mai 1901, tandis que la préfecture de la Côte d'Ivoire (vic. ap. le 17 novembre 1911) perdit sa partie supérieure, érigée ce même jour en préfecture de Korogo.

Enfin, le vicariat de Sierra Leone, démembré en 1897, donna naissance à la préfecture de la Guinée française (vic. ap. le 17 avril 1920), et, en 1903, à la préfecture de Liberia. De l'ancien vicariat des Deux-Guinées, il ne reste plus, après ces morcellements, que l'actuel vicariat de Gabon.

Pour l'ensemble des territoires décrits ci-dessus, constituant l'ancien vicariat des Deux-Guinées, l'état comparatif est le suivant :

Catholiques : 8 385 en 1869, 25 580 en 1886, 54 900 en 1901, 225 166 en 1922, et 390 959 en 1924.— Prêtres

missionnaires : 34 en 1869, 68 en 1886, 171 en 1901, 260 en 1922, 367 en 1924. — Ecoles : 22 en 1869, 34 en 1886, fréquentées par 3 310 élèves en 1886, 27 en 1901 avec 9 861 élèves.

1. Sénégal (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

2. Sénégambie (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.) (1)

La Sénégambie fut érigée en vicariat le 6 février 1863 ; en 1873, la préfecture du Sénégal lui était rattachée. Le vicaire apostolique de la Sénégambie en est l'administrateur perpétuel, mais les deux territoires restent distincts.

Les limites des deux circonscriptions sont : au Nord, la colonie espagnole du Rio del Oro ; au Sud, la Guinée portugaise ; à l'Ouest, l'Océan Atlantique ; à l'Est, le vicariat de Bamako.

Superficie globale : 202 706 km² (dont 192 000 pour la seule Sénégambie). — Population évangélisée : 1 177 709. — Catholiques : 22 459 (contre 12 000 en 1886, 15 000 en 1901, 19 000 en 1915). — Catéchumènes : 2 844. — Pères : 29 (contre 16 en 1885). — Auxiliaires : 61. — Prêtres indigènes : 4. — Séminaristes : 11. — Sœurs (Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres, Sœurs indigènes) : 85. — Catéchistes : 112.

Nota. — On signale, pour 1922, 115 écoles instruisant 826 garçons (710 externes et 115 internes) et 997 filles (652 externes et 345 internes). En 1901, il n'y avait que 40 écoles, dont 26 de garçons et 14 de filles. En 1864, on comptait 4 000 catholiques, 9 missionnaires, dont 2 indigènes, desservant 9 églises ou chapelles.

3. Guinée française (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Préfecture apostolique le 18 octobre 1897 ; vic. ap. le 17 avril 1920 (Lettre apostolique *Supremi apostolatus munus* : cf. *A. A. S.*, t. XII, 1920, p. 430).

Les limites du vicariat sont : au Nord, la Guinée portugaise et le vicariat de Sénégambie ; à l'Est, les fleuves du Niger et de Milo ; à l'Ouest, l'Océan Atlantique.

Superficie : 231 700 km². — Population évangélisée : 2 007 474. — Catholiques : 6 874 (1 100 en 1901, 1 915 en 1915). — Catéchumènes : 4 138. — Pères : 23. — Frères convers : 18. — Séminaristes : 25. — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : 13. — Catéchistes : 77.

Eglises et chapelles : 17. — On comptait en outre en 1922 12 écoles, 11 orphelinats et 2 dispensaires.

4. Basse Volta (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Erigé le 15 mars 1923, il comprend la partie du Togo placée sous mandat britannique et les districts de Quittah et de Dénu détachés du vicariat de la Côte d'Or (cf. *M. C.*, t. 56, 1924, p. 134).

Superficie : 32 600 km². — Population : 300 000. — Catholiques : 10 030. — Catéchumènes : 2 300. — Pères : 10 en 63 stations. — Sœurs : 3. — Catéchistes : 68. Ecoles : 62 (2 700 élèves). — Hôpitaux : 4.

Nota. — En 1925, l'état du vicariat est le suivant : Catholiques : 12 025 ; catéchumènes : 3 240 ; catéchistes : 96.

5. Sierra Leone (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Vicariat le 11 avril 1858. D'abord confié à la Société des Missions africaines de Lyon, puis transféré à la Congrégation du Saint-Esprit en 1860, il a subi depuis deux démembrements : en 1897 (préfecture de la Guinée française) et en 1903 (préfecture de Libéria). Ses limites actuelles sont : au Nord, la Guinée française ; au Sud-Est, le Libéria, et au Sud-Ouest, l'Océan Atlantique.

Superficie : 80 000 km². — Population évangélisée : 1 526 250. — Catholiques : 6 250 (contre 280 en 1869, 600 en 1885, 3 900 en 1900, 4 955 en 1915). — Catéchumènes : 6 683. — Pères : 17. — Frères convers : 20. — Séminaristes : 7. — Sœurs : 60.

Nota. — Les progrès du catholicisme dans tout le territoire du vicariat primitif sont marqués par les chiffres suivants : on compte 280 catholiques en 1868, 600 en 1885, 3 900 en 1900, 4 955 en 1915 et 19 406 en 1924.

6. Libéria (P. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Erigée le 18 avril 1903. Les premiers titulaires en furent les religieux du Bienheureux Grignion de Montfort, qui la cédèrent à ses détenteurs actuels en 1906. La mission comprend tout le territoire de cette République.

Superficie : 95 400 km². — Population : 1 940 000. — Catholiques : 2 282 (contre 40 en 1915). — Catéchumènes : 1 630.

Eglises : 7. — Pères : 13. — Catéchistes : 9. — Ecoles : 9 (1 338 élèves). — Orphelinats : 2 (182 enfants). — Hôpital : 1 (1 044 cas soignés).

Nota. — Cf. Notice historique *Annuaire pontific. cath.* 1904, p. 436.

7. Korogo (P. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Mission en 1904 ; préfecture érigée le 17 novembre 1911 (cf. *A. A. S.*, t. 3, 1911, p. 653). Ses limites sont : au Nord, le 10e degré de latitude ; au Sud, le 8e degré de latitude ; à l'Est, le fleuve Volta ; à l'Ouest, la Guinée française et le Libéria.

Superficie : 100 000 km². — Population : 1 500 000. — Catholiques : 390. — Catéchumènes : 1 142. — Eglises et chapelles : 8. — Pères : 7. — Frère convers : 1. — Catéchistes : 27.

Ecoles : 6 (179 élèves). — Orphelinats : 7 (310 enfants). — Dispensaires : 4 (2 200 cas soignés).

8. Côte d'Ivoire (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Mission en 1879. Préfecture apostolique le 28 juin 1895. Vic. en 1911, par lettre du 17 novembre (cf. *A. A. S.*, t. 3, 1911, p. 653). Ses limites sont : au Nord, la préfecture de Korogo ; à l'Ouest, la préfecture de Libéria ; à l'Est, le vicariat de la Côte d'Or.

Superficie : 315 000 km². — Population : 1 100 000. — Catholiques : 13 700 en 1924 (380 en 1901, 14 931 e

(1) Les statistiques concernant cet Institut ont été relevées dans la petite brochure intitulée *La Congrégation du Saint-Esprit à l'Exposition vaticane* : année jubilaire MCMXXV.

1925). — Catéchumènes : 11 566. — Eglises et chapelles : 125. — Missionnaires : 28. — Sœurs : 6. — Catéchistes : 103.

Ecoles : 3 (203 élèves). — Orphelinats : 5 (115 enfants). — Dispensaires : 4 (10 488 cas soignés).

9. Côte d'Or (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Erigé le 23 mai 1901, le vicariat apostolique de la Côte d'Or comprend tout le territoire de la colonie anglaise de la Côte d'Or proprement dite, l'ex-royaume des Ashantis et une partie des territoires du Nord-Ouest relevant de la même colonie.

Superficie : 203 700 km — Population : 2 000 000 (dont 180 000 protestants). — Catholiques : 41 955 (contre 10 000 en 1910 et 38 000 en 1922). — Catéchumènes : 24 737. — Missionnaires : 22. — Frères : 3. — Sœurs (Sœurs de la Reine des Apôtres) : 10. — Catéchistes : 311. — Eglises et chapelles : 370. — Ecoles : 94 (4 657 élèves). — Ouvroirs et ateliers : 62 (1 453 enfants).

Nota. — On comptait en 1901, dans le vicariat, 5 800 catholiques aux soins de 18 Pères aidés par 10 Sœurs ; 11 écoles groupaient 1 400 élèves, dont 1 100 garçons.

10. Togo français (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Préfecture apostolique confiée aux Pères du Verbe Divin le 12 avril 1892. Vicariat apostolique le 16 mars 1914. Après le partage de 1919 et l'éloignement des missionnaires allemands, la portion du Togo échue à l'Angleterre fut détachée du vicariat primitif et annexée au vicariat de la Côte d'Or. La part de la France ainsi réduite, continuant l'ancien vicariat, fut confiée en 1921 aux Missions africaines de Lyon.

Superficie : 52 600 km². — Population : 762 308. — Catholiques : 25 837. — Catéchumènes : 4 915. — Missionnaires : 22. — Sœurs : 11. — Catéchistes : 102.

Ecoles : 57 (3 801 élèves). — Orphelinat : 1 (66 enfants). — Dispensaires : 2 (2 400 cas soignés).

11. Dahomey (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Préfecture apostolique en 1883, subit des modifications territoriales en 1892, 1894 et 1901, date à laquelle est érigé le vicariat, dont les limites sont à l'Est, la colonie anglaise du Niger ; à l'Ouest, l'ancien Togo allemand et le Soudan français ; au Sud, l'Océan Atlantique ; au Nord, le 14e degré de latitude boréale.

Superficie : 10 700 km². — Population : 1 500 000. — Catholiques : 18 834 (5 200 en 1901, 11 440 en 1915). — Catéchumènes : 6 443. — Missionnaires : 28. — Sœurs : 35. — Catéchistes : 192.

Ecoles : 22 (4 306 élèves). — Etablissements charitables : 25 (ayant hospitalisé 878 enfants et soigné 20 000 malades).

12. Bénin (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Vicariat du Dahomey à l'origine (1860). Vicariat de la côte de Bénin dès 1870. Démembré en 1883 (création de la préfecture du Dahomey), en 1894 (prélèvement de la partie orientale, annexée à la préfecture du Haut Niger) et en 1901 (séparation de la partie française, rattachée à la préfecture du Dahomey).

Ses limites (1) sont : au Nord et à l'Est, le vicariat du Niger occidental ; à l'Ouest, le vicariat du Dahomey.

Superficie : 150 000 km². — Population : 2 100 000. — Catholiques : 17 289 (12 909 en 1922). — Catéchumènes : 3 496. — Missionnaires : 33 (desservant 156 stations). — Frères : 2. — Sœurs de la Reine des Apôtres : 34. — Catéchistes : 241. — Ecoles : 100 (6 061 élèves). — Etablissements charitables : 22 (ayant hospitalisé 400 enfants et soigné 12 493 malades).

Nota. — En 1901, il y avait sur le territoire du vicariat 7 600 catholiques, 27 Pères, 28 Sœurs ; 15 écoles instruisaient 1 678 élèves.

13. Niger occidental (V. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Préfecture apostolique en 1884, démembrée en 1911, vicariat apostolique le 24 août 1918 (Lettre du 24 août : *Summa afficimur*, cf. *A. A. S.*, t. 11, 1918, p. 434).

Superficie : 150 000 km². — Population : 6 500 000. — Catholiques : 12 801 (7 793 en 1922). — Catéchumènes : 8 688. — Missionnaires : 26 (desservant 310 stations). — Sœurs de la Reine des Apôtres : 34. — Catéchistes : 74.

Eglises et chapelles : 144. — Ecoles : 75 (5 790 élèves, contre 5 667 en 1923). — Orphelinats : 5 (101 enfants). — Dispensaires : 10 (7 400 malades).

Nota. — Dans ce vicariat et le suivant, alors réunis en un seul, on comptait, en 1901, 493 catholiques, 12 Pères, 9 Sœurs, 6 écoles et 228 élèves.

14. Niger oriental (P. A.).

(Missions africaines de Lyon.)

Erigée en 1911. Décret du 24 août (cf. *A. A. S.*, t. 3, 1911, p. 481).

Superficie : 260 000 km². — Population : 4 000 000. — Catholiques : 1 095. — Catéchumènes : 60.

Eglises et chapelles : 4. — Missionnaires : 5. — Catéchistes : 3. — Ecole : 1 (40 élèves). — Orphelinats : 2 (102 élèves). — Dispensaire : 1 (1 044 cas soignés).

15. Niger méridional (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Mission en 1885. Préfecture apostolique du Bas Niger en 1889. Vicariat du Niger méridional le 16 avril 1920. Ses limites sont : au Nord, la préfecture du Niger oriental ; à l'Ouest, le vicariat du Niger occidental ; à l'Est, la préfecture de Bula.

Population : 8 850 768. — Catholiques : 40 768 (1 200 en 1901, 2 400 en 1916, 25 000 en 1921, 34 574 en 1923). — Catéchumènes : 106 026. — Pères : 28. — Frères : 3. — Séminaristes : 8. — Catéchistes : 107.

Ecoles (1922) : 706 (41 000 garçons et 455 filles).

Nota. — La superficie de tout le Niger réparti en trois vicariats est de 873 600 km.

---

(1) Un récent décret a fixé de nouvelles limites entre ce vicariat et le suivant : cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 363.

16. Gabon (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Mission (1) fondée en 1634 par les Capucins, devenue en 1842 vicariat apostolique des Deux-Guinées. Subit de nombreux démembrements.

Superficie : 274 870 km². — Population évangélisée : 273 838. — Catholiques : 17 638 (14 121 en 1920). — Catéchumènes : 3 140. — Pères : 29. — Auxiliaires : 61. — Prêtres indigènes : 7. — Séminaristes : 26. — Sœurs de l'Immaculée-Conception : 42. — Catéchistes: 128. — Ecoles : 20 (2 749 élèves).

En 1920, on comptait 16 écoles (2 055 garçons et 546 filles); 11 internats de garçons avec 1 067 élèves, et 5 de filles pour 418 pensionnaires.

17. Cubango in Angola (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Mission de Cimbébasie en 1879. Divisée en 1892, la Basse Cimbébasie fut confiée aux Oblats de Marie-Immaculée; la Haute Cimbébasie, restée aux Pères du Saint-Esprit, reçut en 1920 le nom actuel. Ses limites sont: au Nord, le cours du fleuve Counène jusqu'au fleuve Kassai, et le cours du fleuve Kassai jusqu'au 22e degré de longitude orientale; à l'Est, le 22e de longitude; au Sud, le 17,5 de latitude méridionale ; à l'Ouest, le fleuve Counène.

Population : 2 105 849. — Catholiques : 55 849. — Catéchumènes : 14 233. — Pères : 22. — Auxiliaires : 27. — Séminaristes : 15. — Sœurs : 9. — Catéchistes : 396. — Ecoles : 386 (24 753 élèves).

18. Cimbébasie (P. A.) (2).

(Oblats de Marie-Immaculée.)

Erigée en 1892 par division du précédent.

Superficie : 568 000 km². — Population : 190 181 (dont 50 000 hérétiques). — Catholiques : 4 908. — Catéchumènes : 273. — Pères : 26. — Frères : 22. — Sœurs : 52. — Catéchistes : 19. — Instituteurs : 16.

Ecoles : 18 (752 élèves). — Orphelinat : 1 (36 enfants). — Hôpitaux : 5 (1 113 malades).

19. Cameroun (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé en 1905. Mission depuis 1890. Confié aux Pallottins allemands. En 1916, ceux-ci durent partir, laissant après quinze ans de travail une belle chrétienté de 25 000 baptisés et de 15 000 catéchumènes.

Population évangélisée : 1 129 017 sur 8 000 000 d'habitants. — Catholiques : 92 000. — Catéchumènes : 100 000. — Pères : 17. — Auxiliaires : 6. — Séminaristes : 25. — Catéchistes : 1 167. — Ecoles : 202 (25 500 élèves).

---

(1) Bien que notre guide (pp. 97 et 98) place ce vicariat, celui du Cameroun et les deux préfectures suivantes, dans deux autres régions (Afrique équatoriale française et Angola), nous les maintenons ici pour garder au cadre dont ils sont issus sa figure et son extension primitives. Les districts du Sahara et de l'Ile Fernando Poo, bien que sortis de l'ancien vicariat des Deux-Guinées, sont laissés sous leur signe géographique (Afrique du Nord et Afrique insulaire), parce que l'Evangile n'y fut efficacement porté qu'après leur érection en territoires indépendants.

(2) Par décret du 11 mai 1926, cette préfecture vient d'être érigée en vicariat de Windhock : cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 378.

IV — AFRIQUE ORIENTALE

Notre guide place sous cette dénomination géographique deux régions (Abyssinie et Zanzibar) étrangères l'une à l'autre au point de vue du développement des cadres missionnaires. Aussi les recensons-nous sous deux lettres différentes.

A) ABYSSINIE ET DJIBOUTI

La plus ancienne circonscription ecclésiastique de cette partie de l'Afrique est la mission d'Abyssinie, fondée en 1839. Ses limites en étaient très imprécises ; le Bref de Grégoire XVI parlait, en effet, d'évangéliser « l'Ethiopie et les pays limitrophes ». C'était trop pour un nombre forcément restreint de missionnaires. Le vicaire apostolique lui-même, Mgr de Jacobis, insista près du Pape pour qu'on restreignît son champ d'apostolat. C'est sur ses instances qu'en avril 1848 le vicariat primitif fut scindé en deux : le vicariat d'Abyssinie et le vicariat des Gallas. De ces cadres, d'autres sont issus, dont voici la description.

Le vicariat d'Abyssinie, d'abord administré par les Lazaristes italiens, passe vers 1901 aux membres français du même Institut, auxquels il appartient encore aujourd'hui. La colonisation de l'Erythrée par l'Italie dix ans plus tard provoqua l'érection de la préfecture de ce nom, confiée aux Capucins de la nation conquérante.

Le vicariat des Gallas fut dès l'origine confié aux Capucins. Un double décret de la Propagande en sépara les préfectures de Kaffa (1913) et de Djibouti (1914). L'état comparatif de cette mission au cours du dernier demi-siècle est le suivant : Catholiques : 8 000 (1869), 30 000 (1899), 42 106 (1924) ; — Missionnaires : 5 (1869), 29 (1899), 60 (1924) ; — Ecoles : 3 (1869) ; 19 (1899), 52 (1924).

1. Djibouti (P. A.).

(Capucins de la province de Toulouse.)

Erigée le 26 avril 1914 pour tout le territoire de la Somalie française. Le 13 février 1925, la lettre apostolique *Ex hac divi* (*A. A. S.*, t. 17, 1925, p. 227) lui a annexé toute la Somalie abyssine détachée du vicariat des Gallas.

Superficie : 22 000 km². — Population : 64 432. — Catholiques : 410 (dont 260 Européens). — Catéchumènes : 22. — Pères : 5. — Frère : 1. — Sœurs : 7. — Catéchistes : 3.

Stations primaires : 3. — Secondaire : 1. — Ecoles de prières : 6 (75 élèves, dont 53 garçons et 23 filles). — Ecoles primaires : 4 (45 élèves, dont 30 garçons et 15 filles). — Ecole professionnelle : 1 (43 élèves). — Hôpitaux : 2 (27 lits). — Orphelinats : 2 (73 orphelins et 20 orphelines). — Garderies : 2 (9 enfants). — Pharmacies : 3.

2. Gallas (V. A.).

(Capucins de la province de Toulouse.)

Erigé le 30 avril 1846, il fut à l'origine confié aux Lazaristes, puis aux Capucins italiens (le célèbre cardinal Massaia en fut le premier vicaire apostolique). Un décret du 8 janvier 1863 en remit le soin aux membres français du même Ordre, qui le détiennent encore. Les limites de ce territoire ont été plusieurs fois modifiées, le 10 septembre 1906, le 28 avril 1911, et tout récemment le 20 février 1925. Le vicariat touche, au Nord, Nord-Est et Nord-Ouest, à la préfecture de Djibouti, à la Somalie

anglaise et à l'Abyssinie ; à l'Ouest, il est borné par la préfecture de Kaffa et à l'Est par celle de Bénadir ; enfin, au Sud, il confine au Zanzibar.

Population : 2 384 000 (dont 1 454 000 schismatiques ou hérétiques). — Catholiques : 5 788. — Catéchumènes : 1 050. — Pères : 20. — Frères : 4. — Prêtres indigènes : 7. — Frères divers : 8. — Sœurs : 37 (dont 14 indigènes). — Catéchistes : 21.
Ecoles primaires : 24 (1 163 élèves, dont 800 garçons). — Ecoles supérieures : 7 (280 élèves, dont 160 garçons). — Séminaristes : 6. — Hôpital : 1 (50 lits). — Typographies : 2 (9 ouvriers). — Orphelinats : 14 (195 orphelins et 239 orphelines). — Maternelles : 5 (77 enfants).

3. Kaffa (P. A.).

(Société della Consolata de Turin.)

Erigée le 23 janvier 1913, sous le nom de Kaffa méridional, elle reçut, le 8 septembre de la même année, avec des frontières modifiées, une dénomination nouvelle. Ses limites (1) sont : au Nord, le Nil bleu et le fleuve Mougher ; à l'Est, le 38° degré de longitude orientale ; à l'Ouest, les possessions anglaises ; au Sud, le 4° degré de latitude boréale et le lac Rodolphe.

Population : 6 000 000 (dont 4 800 000 schismatiques ou hérétiques). — Catholiques : 1 008. — Catéchumènes : 298. — Pères : 10, en 7 missions. — Frères : 6. Ecoles : 7. — Hôpitaux : 7. — Petit Séminaire : 1.

Nota. — La superficie de cette préfecture et de celle des deux circonscriptions précédentes monte à 1 120 400 km². — Sur tout ce territoire, on comptait en 1899 : 5 000 catholiques, 7 églises, 18 prêtres, contre 7 en 1899), et 6 écoles ; en 1924, il y a 7 206 catholiques, 35 prêtres, 49 écoles.

4. Abyssinie (V. A.).

(Lazaristes.)

Mission en 1839, dédoublée en 1846 (préfecture des Gallas), et le 13 septembre 1895 (préfecture de l'Erythrée). Le premier vicaire apostolique en fut le Lazariste Justin de Jacobis. Les vicissitudes politiques et la rancune de la hiérarchie copte schismatique y rendirent très difficiles les retours à l'Eglise catholique. (Sur les troubles du XIXe siècle, cf. *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, t. 1, 1912, col. 227-235, art. *Abyssinie*.)

Population : 5 500 000 (dont 3 500 000 schismatiques ou hérétiques). — Catholiques : 2 100. — Catéchumènes : 25. — Prêtres de la Mission : 8, dont 3 indig. — Prêtres séculiers indig. : 12. — Frère : 1. — Sœurs : 16. Petit Séminaire : 1 (8 élèves). — Ecoles : 14 (220 élèves, dont 140 garçons). — Orphelinat : 1 (30 enfants).

5. Erythrée (V. A.).

(Capucins de la province de Lombardie.)

Préfecture le 13 septembre 1894. Vicariat apostolique le 7 février 1911 ; à cette date, les Capucins italiens y remplacent les Lazaristes français. Ses limites sont : au Nord et au Nord-Est, la mer Rouge ; au Sud, l'Abyssinie; à l'Ouest, le vicariat de Khartoum.

Superficie : 118 609 km². — Population : 418 600. — Catholiques : 32 800 (dont 4 000 Européens). — Pères Capucins : 23. — Frères : 11. — Prêtres indigènes : 62. — Sœurs : 140 (dont 90 indigènes). — Catéchistes : 44. Ecoles primaires : 7 (1 193 élèves, dont 767 garçons). — Ecoles professionnelles : 78 élèves. — Séminaire : 1 (64 élèves). — Orphelinats : 5 (160 enfants, dont 58 orphelines). — Typographie : 1 (édite la revue mensuelle de la mission *Parola buona*). — Bibliothèque : 1 (3 000 volumes).

B) ZANZIBAR

La plus ancienne division ecclésiastique de cette région est la mission de Zanzibar, fondée en 1860 par l'évêque de la Réunion, érigée le 12 novembre 1862 en préfecture apostolique et confiée le 9 septembre 1872 à la Congrégation du Saint-Esprit. Le 13 novembre 1883 fut érigé le vicariat.

Le premier démembrement se fit le 16 novembre 1887 par l'érection de la mission du Zanzibar méridional ou Dar-es-Salam. Une nouvelle division (1904) réduisit ses frontières du Nord, où l'on constitua la préfecture de Bénadir. Enfin, deux nouveaux démembrements en détachèrent la mission de Kenya le 14 sept. 1905 (vicariat le 12 juillet 1909) et le vicariat de Bagamoyo le 11 mai 1906.

Deux de ces parties ont été à leur tour subdivisées : le vicariat de Dar-es-Salam donne, le 12 novembre 1913, la préfecture de Lindi et, le 3 mars 1922, la préfecture d'Iringa. De même, le vicariat de Bagamoyo perd, le 13 septembre 1910, le territoire de Kilima-Njaro, érigé en vicariat apostolique.

L'état comparatif pour toute la région ainsi subdivisée est le suivant : Catholiques : 206 (1869), 1 800 (1885), 1 560 (1901), 40 715 (1915), et 78 320 (1924) ; — Prêtres : 4 (1869), 15 (1885), 38 (1901), 103 (1915), 112 (1924) ; — Ecoles : 4 (1869), 5 (1885), 13 (1901) ; — Eglises et chapelles : 2 (1869), 7 (1885), 21 (1901).

1. Zanzibar (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Mission en 1860, préfecture en 1862, vicariat apostolique le 13 novembre 1883, démembré en 1902, 1905, 1922 (cf. *supra*). Ses limites sont : au Nord, le fleuve Juba, l'Abyssinie et le vicariat de Kenya ; à l'Est, l'Océan indien ; au Sud, l'Océan indien et le vicariat de Kilima-Niaro ; à l'Est, le vicariat du Haut Nil.

Superficie : . . . — Population : 791 047. — Catholiques : 10 547. — Catéchumènes : 4 614. — Pères : 19. — Auxiliaires : 42. — Sœurs : 30. — Catéchistes : 139.

Nota. — En 1922, on comptait 8 556 catholiques et 4 000 catéchumènes, au soin desquels se dévouaient 20 prêtres et 27 Sœurs (Sœurs missionnaires d'Afrique, Sœurs du Précieux-Sang, Sœurs de Notre-Dame de Lorette). Il y avait, en outre, 76 écoles fréquentées par 3 633 élèves, et plusieurs orphelinats abritant 317 enfants.

2. Dar-es-Salam (V. A.).

(Capucins suisses.)

Préfecture apostolique du Zanzibar méridional le 13 novembre 1887. Confiée aux Bénédictins de Sainte-Odile. Vicariat apostolique le 10 septembre 1902.

(1) Un décret du 10 mars 1926 fixe de nouvelles limites entre cette préfecture et le vicariat de Gallas : cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 372.

Le 10 août 1902, la dénomination officielle est changée en celle de la résidence principale (Dar-es-Salam). Les vicissitudes de la Grande Guerre obligèrent les missionnaires bavarois à quitter la mission en 1919 et 1920. Celle-ci fut confiée le 3 mars 1922 aux Capucins suisses. Les limites du vicariat sont : au Nord, le vicariat de Bagamoyo; à l'Ouest, la préfecture d'Iringa ; au Sud, la préfecture de Lindi.

Population : 98 644. — Catholiques : 5 725. — Catéchumènes : 895. — Pères : 13. — Frères convers : 11. — Sœurs Tertiaires de Saint-François : 18. — Catéchistes : 127.

Ecoles primaires : 123 (5 526 élèves, dont 4 683 garçons). — Ecole supérieure : 1 (18 élèves). — Hôpitaux : 2 (720 lits). — Orphelinats : 3 (62 enfants, dont 48 petites filles).

Nota. — Il y avait 700 catholiques en 1901 et 4 125 en 1908 ; en 1913, la mission était en pleine prospérité ; on y comptait 7 752 catholiques, régis par 23 prêtres ; 174 écoles instruisaient 8 083 garçons et 4 123 filles. La guerre, qui rappela la plupart des missionnaires, et l'erection de la préf. de Lindi avaient abaissé en 1922 l'état de la mission aux chiffres suivants : catholiques : environ 2 800 ; catéchumènes : 506 ; écoles : 83 (1 396 garçons et 688 filles) ; catéchistes : 44. (Cf. *R. I. E. M.*, n° 17, 1925, pp. 425-433, « Le vic. ap. de Dar-es-Salam ».)

3. Benadir (P. A.).

(Trinitaires italiens déchaux.)

Erigé le 21 janvier 1904.

Superficie : 357 000 km². — Catholiques : 630. — Stations : 3. — Eglises : 3. — Pères : 6. — Frères : 3. — Hôpitaux : 2 (4 000 hospitalisés).

Nota. — En 1916, on y comptait 3 prêtres et 3 écoles primaires.

4. Bagamoyo (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé le 11 mai 1906, sous le nom de Zanzibar central, changé depuis en l'actuel. Ses limites sont : au Nord, le vicariat de Kilima-Njaro ; à l'Ouest, le vicariat d'Ounianembé ; au Sud, le vicariat de Dar-es-Salam et la préfecture d'Iringa.

Population : 427 238. — Catholiques : 22 238. — Catéchumènes : 2 531. — Pères : 23. — Auxiliaires : 22. — Prêtres indigènes : 24. — Sœurs : 13 (Filles de Marie de Saint-Denis de la Réunion). — Catéchistes : 418.

5. Lindi (P. A.).

(Bénédictins de Sainte-Odile.)

Mission en 1887. Préfecture le 12 novembre 1913, confiée comme la suivante aux membres bavarois de la Congrégation de Sainte-Odile et transférée après la guerre aux soins de leurs confrères suisses. Ses limites ecclésiastiques sont : au Nord, le vicariat de Dar-es-Salam et la préfecture d'Iringa ; à l'Ouest, le vicariat de Nyassa ; au Sud, la prélature de Mozambique.

Population : 500 000. — Catholiques : 16 434 (14 319 en 1922). — Catéchumènes : 3 428. — Pères : 11 (desservant 8 stations). — Frères : 6 (et 6 Oblats indigènes). — Sœurs : 8. — Sœurs converses indigènes : 10.

Ecoles : 192 (13 666 élèves).

6. Kilima-Njaro (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé le 13 septembre 1910 et confié à l'origine aux Bénédictins allemands de Sainte-Odile. Ses limites sont : au Nord, le vicariat de l'Ounianembé ; au Sud, le cours du fleuve Msangassi jusqu'au vicariat de Bagamoyo ; à l'Est, l'Océan Indien ; au Nord, le vicariat apostolique de Zanzibar.

Population : 495 718. — Catholiques : 11 628. — Catéchumènes : 1 344. — Pères : 19. — Frères : 6. — Séminaristes : 7. — Catéchistes : 243. — Ecoles : 108 (5 874 élèves).

7. Iringa (P. A.).

(Missionnaires della Consolata.)

Erigée le 3 mars 1922. Ses limites sont : à l'Est, le vicariat de Dar-es-Salam ; au Nord, le vicariat de Bagamoyo ; à l'Ouest, ceux d'Ounianembé et de Tanganika ; au Sud, la préfecture de Lindi.

Population : 480 000. — Catholiques : 1 118. — Catéchumènes : 80. — Pères : 9. — Sœurs : 6. — Catéchistes : 41.

Ecoles : 9. — Hôpitaux, asiles, léproserie.

8. Kenya (V. A.).

(Missionnaires della Consolata.)

Préfecture le 14 septembre 1905. Vicariat apostolique le 12 juillet 1909, agrandi le 20 février 1922 du district de Limuru. Résidence principale à Limuru.

Superficie : 644 400 km². — Population : 1 000 000. — Catholiques : 10 000. — Catéchumènes : 22 533. — Pères : 12. — Frères : 6. — Sœurs : 16.

Grand Séminaire : 1 (18 élèves). — Petits Séminaires : 2 (72 élèves). — Ecoles rurales : 32. — Ecoles de prières : 147.

Autres œuvres. — Orphelinats, Hôpitaux et dispensaires.

Nota. — Par décret du 10 mars 1926, ce vicariat vient d'être démembré et a donné naissance à la préfecture apostolique de Meru : cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 374.

V — AFRIQUE CENTRALE

Sous cette dénomination, notre guide groupe à nouveau cinq régions (Soudan égyptien, Afrique équatoriale française, Congo belge, Région des Grands Lacs et Angola), plus ou moins indépendantes les unes des autres en ce qui touche au développement de leurs cadres missionnaires. Elles étaient, cependant, toutes réunies à l'origine dans le même vicariat de l'Afrique centrale, érigé par bref de Grégoire XVI, en date du 3 avril 1846. Les limites du nouveau territoire étaient : au Nord, le vicariat apostolique de l'Egypte et la préfecture apostolique de Tripoli ; à l'Est, la Mer Rouge sur les côtes de la Nubie, et les vicariats apostoliques d'Abyssinie et des Gallas ; au Sud, la région des montagnes de la Lune ; à l'Ouest, le vicariat des Deux Guinées et la préfecture du Sahara (cf. « Aperçu historique et état actuel du vicariat de l'Afrique centrale » : *M. C.*, t. 9, 1877, pp. 493, 505, 542, 568, 593, 618). Il y a cinquante ans, on ne comptait dans l'immense vicariat, sur une population estimée à 100 000 000 d'habitants, que 225 catholiques, au soin desquels se dévouaient sept missionnaires, aidés par une communauté de religieuses. Les œuvres se réduisaient à 2 écoles, une chapelle et

un orphelinat (cf. *M. C.*, t. 2, 1869, p. 398). Mais un effort missionnaire magnifique a fait refleurir ces champs autrefois si prospères (1), où revivent aujourd'hui 1 164 873 catholiques et 441 565 catéchumènes, évangélisés par 1 024 prêtres et plus de 602 Sœurs missionnaires.

Inaugurée en 1846 par le chanoine Annette Casolani, développée par les Jésuites (1848), puis par des prêtres autrichiens, la Mission moderne fut définitivement confiée, le 28 juin 1872, au jeune Institut de Vérone. Une série de décrets pontificaux l'ont morcelée, au cours du demi-siècle écoulé, en 20 vicariats, 15 préfectures et deux missions, répartis géographiquement entre les territoires susmentionnés : Soudan anglo-égyptien (2 vicariats, 1 préfecture) ; Afrique équatoriale française (3 vicariats, 3 préfectures) ; Congo belge (6 vicariats, 9 préfectures) ; la Région des Grands Lacs (9 vicariats, 1 préfecture), et l'Angola (1 préfecture et 2 missions).

Quatorze Instituts se partagent ces nombreuses prélatures : les Missions africaines de Lyon détiennent 9 vicariats et 1 préfecture : les Pères du Saint-Esprit administrent 3 vicariats, 3 préfectures et 2 missions ; les Scheutistes, 3 vicariats ; les Missions du Sacré-Cœur de Vérone, 2 vicariats et 1 préfecture ; les Pères du bienheureux Grignion de Montfort, 1 vicariat ; les Capucins, les Prémontrés, les Dominicains, les Rédemptoristes, les Jésuites, les Franciscains et les Bénédictins gèrent tous une préfecture.

A) SOUDAN ANGLO-ÉGYPTIEN

C'est dans cette région qu'en 1635 les Capucins andalous jetèrent les bases de la mission africaine canoniquement reconnue le 21 juin 1644. Deux siècles plus tard, lors de l'érection, en 1846, du vicariat de l'Afrique centrale, les évêques missionnaires firent du Soudan le centre de leur administration. Mais de multiples démembrements avaient, cinquante ans plus tard, réduit la juridiction du vicaire apostolique à la seule partie des possessions anglaises. Puis, de nouveaux décrets ont encore institué à l'intérieur de la colonie 2 vicariats et 1 préfecture. Le 30 mai 1913, en effet, le vicariat du Soudan était dédoublé et donnait le vicariat de Khartoum et la préfecture de Bahr-el-Gazal (vicariat apostolique le 13 juin 1917) ; puis un décret du 12 juin 1923 institua la préfecture du Nil équatorial par démembrement du vicariat de Bahr-el-Gazal.

On comptait en 1901, dans l'ensemble de la colonie britannique, 6 stations, 5 églises ou chapelles, desservies par 14 prêtres, qui veillaient à la direction de dix écoles et de 4 institutions charitables ; en 1922, le recensement donne 4 300 catholiques, 18 stations, 52 missionnaires prêtres, 254 écoles, 16 dispensaires, chiffres qui montent en 1924 à 11 802 catholiques, 152 stations, 65 prêtres, 270 écoles, 24 dispensaires.

1. Khartoum (V. A.).

(Missions africaines de Vérone.)

Primitivement mission, puis vicariat de l'Afrique centrale ou du Soudan. Érigé sous le nom actuel le 30 mai 1913. Ses limites sont : au Nord, le vicariat de l'Egypte ; à l'Ouest, celui de Libye, celui d'Ouaghadougou et la préfecture du Niger oriental ; au Sud, la préfecture de Fumban et le vicariat de Bahr-el-Gazal ; à l'Est, le vicariat d'Abyssinie et le vicariat d'Erythrée.

Population : 6 008 669 (dont 6 000 hérétiques ou schismatiques). — Catholiques : 2 277. — Catéchumènes : 392. — Pères : 17. — Prêtres séculiers : 3. — Frères : 9. — Sœurs : 37. — Catéchistes et maîtres : 34.

Stations principales : 6. — Eglises et chapelles : 16. — Ecoles de prières : 15 (315 élèves). — Ecoles inférieures : 7 (545 élèves). — Orphelinats : 4 (48 enfants). — Dispensaires : 7. — Typographie : 1.

2. Bahr-el-Gazal (V. A.).

(Missions africaines de Vérone.)

Préfecture le 30 mai 1913. Vicariat apostolique le 13 juin 1917 (cf. *A. A. S.*, t. 5, 1913, p. 249, et t. 9, 1917, p. 371). Ses limites sont : au Nord, le fleuve Dahr-el-Arob ; à l'Ouest, les frontières anglo-éthiopiennes jusqu'au mont Naita et une ligne tirée de là au lac Albert ; au Sud et à l'Ouest, les confins du Congo belge et français.

Population : 4 004 434 (dont 215 schismatiques, 6 500 musulmans et plus de 6 000 protestants). — Catholiques : 1 435. — Catéchumènes : 2 784. — Pères : 23. — Frères : 10. — Sœurs (Pieuses Mères de la Nigritie) : 15. — Catéchistes et maîtres : 158.

Eglises et chapelles : 18. — Ecoles de prières : 7 (500 élèves). — Ecoles élémentaires : 8 (605 élèves). — Ecoles professionnelles : 22 (218 élèves). — Orphelinats : 7 (490 enfants). — Dispensaires : 8. — Typographie : 1.

3. Nil équatorial (P. A.).

(Missions africaines de Vérone.)

Mission dès 1910. Préfecture le 12 juin 1923 : constituait la partie orientale du vicariat de Bahr-el-Gazal. Ses limites sont : à l'Est, le cours du fleuve Bahr-el-Gebel, du Nil blanc aux frontières de la province de Mongolla ; au Sud-Ouest, les frontières de cette province jusqu'au Congo belge.

Population : 3 014 150. — Catholiques : 8 090. — Catéchumènes : 11 340. — Pères : 25. — Frères : 13. — Sœurs : 14. — Catéchistes et maîtres : 370.

Eglises et chapelles : 118. — Ecoles de prières : 25 (1 831 élèves). — Ecoles inférieures : 163 (4 992 élèves). — Ecoles supérieures : 13 (596 élèves). — Ecoles professionnelles : 10 (136 élèves). — Orphelinats : 8 (130 enfants). — Dispensaires : 9.

B) AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Les Capucins furent encore ici, au cœur de l'Afrique, les pionniers de l'Evangile. Le 27 juin 1640 fut érigée pour eux la préfecture du Bas Congo, qu'ils administrèrent jusqu'en 1834. La mission, ruinée et abandonnée, fut de nouveau canoniquement érigée par décret du 9 septembre 1865 et confiée à la Congrégation du Saint-Esprit. Le 24 novembre 1886 fut érigé le vicariat du Congo français, dont la partie supérieure devint, par décret du 14 octobre 1890, le vicariat de l'Ubanghi ou du Haut Congo français, dénommé vicariat de Brazzaville depuis le 14 juin 1922 ; le reste du pays prit la dénomination de vicariat du Bas Congo français, changé en 1907 en celui de Loango.

Le premier de ces vicariats fut démembré en 1909 et donna naissance à la préfecture de l'Ubanghi-Chari. Celle-ci voit à son tour attribuer, le 28 avril 1914, une partie de son territoire à la nouvelle pré-

(1) Sur l'histoire de la découverte et de l'évangélisation du Congo depuis la fin du XVe siècle, cf. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 38, 1866, pp. 233-244.

fecture de Fumban. Enfin, le 12 juin 1923, un démembrement de cette dernière permet la création de la préfecture de Buea.

1. Fumban (P. A.).

(Prêtres du Sacré-Cœur.)

Erigée le 28 avril 1914, par démembrement d'une partie du vicariat de Khartoum, d'une partie de la préfecture de l'Ubanghi-Chari et d'une partie du vicariat de Cameroun.

Population : 700 000. — Catholiques : 5 800. — Catéchumènes : 3 000. — Pères : 5. — Frères : 2.

2. Ubanghi-Chari (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Préfecture en 1909. Limites modifiées le 14 février 1911.

Superficie : 493 000 km². — Population : 602 800. — Catholiques : 2 800. — Catéchumènes : 1 520. — Pères : 8. — Frères : 3. — Catéchistes : 25. — Ecoles : 6 (476 élèves).

Nota. — En 1919, on comptait 3 écoles primaires instruisant 315 garçons (205 internes et 110 externes) et 124 filles (85 internes et 29 externes) ; il y avait aussi 2 internats pour 205 garçons et 1 pour 85 filles.

3. Buea (P. A.).

(St-Joseph de Mill-Hill.)

Erigée en 1923.

Superficie : 80 600 km². — Population : 650 000. — Catholiques : 7 363. — Catéchumènes : 4 512. — Pères : 7.

4. Kavirondo (P. A.).

(St-Joseph de Mill-Hill.)

Erigée en 1925.

(Statistique non établie.)

5. Loango (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé en 1886, sous le nom de vicariat du Congo français. Démembré en 1890, reçoit le nom actuel en 1907.

Population : 310 107. — Catholiques : 10 107 (2 677 en 1901, 7 000 en 1921). — Catéchumènes : 8 501. — Pères : 13. — Frères : 8. — Prêtres indigènes : 8. — Séminaristes : 11. — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : 3. — Catéchistes : 113. — Ecoles : 67 (5 776 élèves, dont 4 150 garçons).

6. Brazzaville (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé le 11 octobre 1890, sous le nom de Haut Congo français ou Ubanghi ; a ses frontières modifiées les 15 janvier 1894 et 14 février 1911 ; reçut le nom actuel le 14 juin 1922.

Superficie : 240 000 km². — Population : 454 564. — Catholiques : 17 564. — Catéchumènes : 14 546. — Pères : 19. — Frères : 23. — Sœurs : 14. — Catéchistes : 211. — Ecoles : 28 (4 013 élèves, dont 1 292 filles).

C) LE CONGO BELGE

L'évangélisation du Congo commença vers 1880. Les Pères Blancs et les Pères du Saint-Esprit en furent les premiers pionniers ; c'est en 1881 que Mgr Augouard atteignit le Stanley-Pool et fonda la station de Brazzaville. Mais la proclamation à Banana (19 juillet 1885) de la Constitution de l'Etat indépendant fut le point de départ de la grande action missionnaire. Léopold II, reconnu souverain, engagea des pourparlers avec Rome (1) et diverses Congrégations belges, tandis que, sous l'impulsion des évêques, se créait à Louvain un Séminaire destiné à préparer les premiers ouvriers du domaine royal d'Afrique.

Les premiers à l'appel furent les Scheutistes (Chapitres de 1887 et 1888). Un bref du 11 mai 1888 créait en leur faveur le vicariat apostolique du Congo belge, tout en réservant la partie du Haut Congo déjà occupée par les Pères Blancs, qui, toutefois, devaient être désormais de nationalité belge.

Après de lents débuts, l'œuvre s'est subitement développée ; les 2 vicariats primitifs se sont fractionnés en 6 autres et 8 préfectures apostoliques dans l'ordre suivant. En 1888, fut érigé le vicariat du Congo indépendant ; en 1892, on en détacha la mission de Koango ; puis, en 1898, la préfecture de l'Uellé ; en 1901, on constituait la préfecture du Haut Kassai (vicariat le 13 juin 1917) ; en 1904, était érigée la préfecture de Stanley Falls (vicariat en 1908) ; en 1910, la préfecture de Katanga ; en 1911, celles de l'Ubanghi et de Matadi ; enfin, le 3 avril 1919, ce qui restait de l'ancien vicariat du Congo belge indépendant était partagé en deux vicariats : celui de Léopoldville et celui de la Nouvelle-Anvers.

La préfecture de l'Uellé fut dédoublée le 8 décembre 1911 en préfecture de l'Uellé occidental et préfecture de l'Uellé oriental.

La préfecture du Haut Kassai fut démembrée le 30 juin 1911 et donna naissance à la préfecture du Katanga septentrional.

---

(1) « A la suite des résolutions prises par la Conférence de Berlin et qui attribuaient à la Belgique et à la France les immenses régions qui traversent le Congo, Sa Majesté le roi Léopold II avait introduit auprès du Saint-Siège une demande tendant à ce que des missionnaires belges de nation fussent désormais seuls chargés de l'évangélisation du nouvel Etat libre. Notre Saint-Père le pape Léon XIII, à qui le roi s'était directement adressé, accueillit favorablement, en principe, une demande qui était conforme à toutes les traditions et qui ne pouvait, d'ailleurs, que favoriser l'extension de la religion dans ces contrées, à cause des ressources que promettait la Belgique pour doter un clergé national.

» Mais les missions de ce pays étaient alors confiées, les unes à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, les autres à celle des missionnaires d'Alger, et, après des pourparlers successifs entre les différentes parties intéressées, c'est-à-dire entre le roi des Belges, S. Em. le cardinal Lavigerie et les Pères du Saint-Esprit, il fut enfin convenu et le Souverain Pontife décida :

» Que la Congrégation des missionnaires belges de Scheut-les-Bruxelles serait chargée des missions du Moyen et du Bas Congo belge ; que les missionnaires d'Alger conserveraient celles du Haut Congo belge proprement dit, c'est-à-dire celles qui se trouvent aux sources mêmes du Congo, entre le lac Tanganyka et les Etats de Muata-Yanvo, et que la Congrégation des Pères du Saint-Esprit prendrait, en compensation de ce qu'elle perdait dans le Congo belge, la partie du Congo français qui ne leur appartenait pas encore et les régions situées sur le Kassai, en dehors de l'Etat libre du Congo... » (*M. C.*, 18, 1886, p. 614, « Modifications apportées aux Missions de l'Afrique Equatoriale ».)

La préfecture de Katanga perdit, le 12 mai 1925, le Luapula supérieur, érigé en nouvelle préfecture de ce nom. Déjà, dans la même région, avait été créée, le 18 juin 1922, la préfecture de Lulua et Katanga central.

Les prélats titulaires sont tous des missionnaires belges appartenant à 13 Ordres ou Congrégations différents : nous comptons 3 Scheutistes, 2 Pères Blancs, 2 Capucins, 1 Bénédictin, 1 Dominicain, 1 Jésuite, 1 Rédemptoriste, 1 Prémontré, 1 Père du Saint-Esprit, 1 Père du Sacré-Cœur d'Issoudun, 1 Père du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, 1 Salésien.

Ces cadres imposants révèlent le magnifique accroissement de l'apostolat belge. En voici l'état général aux derniers jours de 1924.

Superficie : 2 365 000 km². — Population : 11 784 434. C'est aussi le nombre présenté par le gouverneur général Rutten devant la Commission belge des Colonies, si on y ajoute la population de l'Urundi placé par notre guide dans une autre division (cf. *M. C.*, 1924, p. 234). — Catholiques : 390 000. La *R. I. E. M.* donne deux statistiques sensiblement divergentes : 1° 381 012, résultat qui touche au nôtre (cf. *R. I. E. M.*, 13, 1925, p. 420) ; 2° 346 678, statistique de Mgr Van Ronslé (*ibid.*, 20, 1925, p. 629). — Catéchumènes. Notre addition donne un minimum de 164 372 catéchumènes. Les statistiques du Shire et de Coquilhatville nous manquent. Si nous les avions, elles combleraient à peu près la différence qui nous sépare des 214 763 totalisés par le P. Le Grand, S. J. (Cf. *R. I. E. M.*, 13, 1925, p. 420). Le chiffre de Mgr Van Ronslé est cette fois excessif : 293 013 (cf. *R. I. E. M.*, 20, 1925, p. 629). — Le personnel compte 391 Pères, plus de 247 Frères et 248 Sœurs, aidés par plus de 2 202 catéchistes ou instituteurs indigènes. Au début du XXe siècle, 120 prêtres seulement évangélisaient le même territoire. On en comptait 270 vers 1910 aidés par 108 Sœurs.

1. Ubanghi belge (P. A.).

(Capucins belges.)

Fondée en 1910, cette mission fut, l'année suivante, érigée en préfecture apostolique. Le territoire est compris entre les 1,6° et 5,2° de latitude boréale et les 17,6° et 22,5° de longitude orientale (cf. *A. A. S.*, 3, 1911, p. 198).

Population : 118 513. — Catholiques : 6 013 (3 959 en 1921). — Catéchumènes : 2 500. — Prêtres : 15. — Frères convers : 7. — Religieuses Augustines : 6. — Catéchistes : 83.

Ecoles de prières : 78 (2 500 garçons et 600 filles). — Ecoles primaires : 40 (460 garçons et 72 filles). — Ecole supérieure : 1 (8 élèves). — Ecoles professionnelles : 28. — Hôpitaux : 2 (120 lits). — Orphelinats : 4 (320 garçons et 65 filles).

2. Uellé occidental (V. A.) (1).

(Prémontrés de l'abbaye de Tongerloo.)

Préfecture le 12 mai 1898, eut ses limites modifiées en 1909 et 1910. Dédoublée le 18 décembre 1911 en préfecture de l'Uellé occidental et en préfecture de l'Uellé oriental, confiée aux Dominicains belges. Vicariat le 15 avril 1924.

Résidence principale à Buta.

Population (y compris la préfecture suivante) : 700 000. — Catholiques : 11 000. — Catéchumènes : 4 500. — Pères : 13. — Frères : 16. — Sœurs du Très-Saint-Cœur-de-Marie : 6. — Ecoles : 220 (2 500 élèves).

Nota. — En 1921, il y avait 4 écoles primaires (225 élèves) ; 1 orphelinat (10 enfants) ; 2 hôpitaux.

3. Uellé septentrional-occidental (P. A.).

(Pères Croisiers.)

Erigée en 1924.

Catholiques : 1 600. — Catéchumènes : 1 000. — Pères : 6. — Frères : 4. — Sœurs : 3. — Ecoles : 2 (100 élèves).

4. Coquilhatville (P. A.).

(Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun.)

Mission depuis 1915, administrée par les Trappistes. Préfecture de Thsuapa le 11 février 1924. Prend le nom actuel et de nouvelles limites par décret du 28 janvier 1926 (cf. *A. A. S.*, t. 18, 1926, pp. 215-216.

Population (1924) : 25 000. — Catholiques : 9 539. — Pères : 8. — Frères : 4. — Sœurs : 5. — Catéchistes : 100. (Cf. *R. I. E. M.*, 22, 1925, pp. 685-688, « Les Missionnaires du Sacré-Cœur (Issoudun). »

Nota. — Par décret du 26 janvier 1926, le territoire de cette préfecture a été doublé. En effet, la partie du vicariat de la Nouvelle Anvers autrefois confiée aux Trappistes lui a été rattachée. L'état actuel de la préfecture est le suivant : Superficie : 180 000 km². — Population : 450 000. — Pères : 20. — Frères convers : 8. — Catéchistes : 200.

Stations principales : 7. — Stations secondaires : 120. — Eglises : 5. — Chapelles : 120.

5. Uellé oriental (V. A.).

(Dominicains belges.)

Préfecture apostolique le 18 décembre 1911. Vicariat apostolique le 6 mai 1924.

Population : 800 000. — Catholiques : 9 230. — Catéchumènes : 4 072.

Stations primaires : 120. — Eglises et chapelles : 142. — Evêque (Dominicain) : 1. — Pères (Dominicains) : 16. — Frères (Dominicains) : 5. — Sœurs du Très-Saint-Cœur-de-Marie : 6. — Catéchistes : 140. — Ecoles : 19 (544 élèves).

Nota. — En 1922, il y avait 131 écoles primaires, 7 dispensaires et 2 hôpitaux.

6. La Nouvelle-Anvers (V. A.).

(Scheutistes.)

Vicariat érigé le 3 avril 1919 (Lettre apostolique du 3 avril *Quae catholico nomini* ; cf. *A. A. S.*, t. 11, 1919, p. 228).

Population : 1 600 000. — Catholiques : 84 996. — Catéchumènes : 41 730. — Evêque : 1. — Pères : 54 (en 9 résidences). — Frères : 22 (en 9 résidences). — Sœurs : 25 (appartenant à 2 Congrégations, aux Franciscaines Missionnaires de Marie et aux Chanoinesses missionnaires de Saint-Augustin. Chaque groupe dessert

(1) Un décret du 10 mars 1926 a changé et le nom et les limites de ce vicariat, qui s'appellera désormais, du nom de la résidence principale, vicariat de Buta. Pour les nouvelles limites, cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 370. — Un second décret, daté du même jour, démembre le même vicariat et crée de la partie séparée la préfecture apostolique de Bondo : cf. *A. A. S.*, XVIII, 1926, p. 371.

une station). Stations primaires : 720. — Stations secondaires : 700. — Ecoles inférieures : 34 (2 417 élèves). — Ecoles professionnelles : 2 (210 élèves).

7. Stanley Falls (V. A.).

(Sacré-Cœur de Saint-Quentin.)

Inaugurée à Noël 1897, cette mission fut érigée en préfecture (1904), puis en vicariat apostolique (mars 1908). Ses limites sont : au Nord, la préfecture apostolique de l'Uellé ; à l'Est, le 30e degré de longitude ; au Sud-Est, une ligne tendue du lac Albert-Edouard jusqu'à l'embouchure de l'Elila et de là à Bena Kamba ; à l'Ouest, le fleuve Lomami et le fleuve Congo.

Population : 865 762. — Catholiques : 25 670. — Catéchumènes : 20 274. — Evêque : 1. — Prêtres : 31. — Frères coadjuteurs : 8. — Frères Maristes : 9. — Sœurs Franciscaines de Marie : 19. — Catéchistes : 307. — Maîtres indigènes : 44.

Stations primaires : 275. — Séminaire : 1 (21 élèves). — Ecoles par. : 17 (1 442 élèves, dont 1 244 garçons et 198 filles). — Ecoles inférieures : 134 (3 031 élèves, dont 2 856 garçons). — Ecole professionnelle : 1 (72 élèves).

Autres œuvres : 1 école pour catéchistes, 2 hôpitaux, 1 léproserie, 1 typographie.

[Cf. *R. I. E. M.*, 13, 1925, pp. 411-413. La statistique qu'on y donne est de 1923 et diffère peu de celle que nous avons copiée à l'Exposition missionnaire. En 1908, on comptait 26 missionnaires, 11 Sœurs, 6 984 chrétiens, 8 859 catéchumènes, 10 résidences, 195 catéchistes.

8. Léopoldville (V. A.).

(Scheutistes.)

C'est la plus ancienne des circonscriptions ecclésiastiques du Congo belge ou, plus exactement, c'est ce qui est resté de l'unique vicariat de l'Etat indépendant du Congo après les nombreux démembrements qui se sont produits. La juridiction du vicariat s'étend à 3 territoires distincts : le premier, qui s'enfonce en coin dans la préfecture apostolique de Matadi et compte 2 stations de missionnaires : Saint-Léopold (3 prêtres, 3 150 chrétiens) et Sainte-Anne (3 prêtres et 8 700 chrétiens) ; le second, situé dans le Bas Congo avec résidence à Boma (3 prêtres, 3 780 chrétiens), le troisième, enclavé dans le district civil de Léopold, comprenant les postes suivants : Inongo, Saint-Albert (3 prêtres, 5 985 chrétiens), Bokoro-Sainte-Croix (3 prêtres, 7 550 chrétiens), Ibeke-Sainte-Thérèse (3 prêtres, 9 525 chrétiens). La mission est aussi ancienne que la colonisation.

Population : de 500 à 600 000. — Catholiques : 58 829. — Catéchumènes : 15 586. — Evêques : 2. — Pères : 47 (desservant 13 stations principales). — Frères : 13. — Frères des Ecoles chrétiennes : 22. — Sœurs : 63 (dont 42 Franciscaines Missionnaires de Marie, 14 Dames Chanoinesses de Saint-Augustin, 7 Sœurs de la Charité). — Catéchistes : 809.

Ecoles primaires : internats : 8 ; externats : 6 (1 564 élèves). — Ecoles d'apprentissage : 6 (160 élèves). — Colonies scolaires : 2 (279 enfants). — Ecoles rurales annexées aux différents postes de catéchistes.

[Cf. *R. I. E. M.*, 20, 1925, pp. 626-631 : « Il vicariato apostolico di Léopoldville », étude d'ensemble fort détaillée de Mgr Van Ronslé, vicaire apostolique, précédée d'un essai historique sur l'évangélisation dans tout le Congo.]

9. Matadi (P. A.).

(Pères Rédemptoristes.)

En 1899, la voie de chemin de fer du Bas Congo terminée, les prêtres du diocèse de Gand s'en retournèrent avec les ouvriers européens qu'ils avaient consenti à accompagner. Les Rédemptoristes prirent immédiatement leur succession. En 1911, la mission devenait préfecture apostolique (Décret du 1er juillet : cf. *A. A. S.*, t. 3, 1911, p. 349).

Population : 100 000. — Catholiques : 17 400. — Catéchumènes : 12 439. — Pères : 29. — Frères convers : 21. — Frères des Ecoles chrétiennes : 28. — Sœurs : 20. — Catéchistes : 234.

Ecoles rurales : 4 510 élèves (dont 3 837 garçons et 673 filles). — Ecoles supérieures et collèges : 402 élèves (dont 379 garçons et 23 filles).

10. Koango (P. A.).

(Jésuites belges.)

La Mission, qui comprend tout le district de Koango et une partie de ceux du Bas Congo et de Kassai, a une superficie de plus de 170 000 km². Elle fut confiée à la Compagnie de Jésus en 1892 et érigée en préfecture apostolique en 1903 (cf. *R. I. E. M.* « préfecture apostolique du Koango », t. 19, 1925, pp. 601-607).

Population : 1 054 403. — Catholiques : 30 837 (9 184 en 1915, 6 655 en 1911 et 2 224 en 1901). — Catéchumènes : 40 807 (3 831 en 1915). — Pères : 47. — Maîtres et scolastiques : 18. — Frères coadjuteurs : 16. — Religieuses missionnaires (de la Charité de Namur et Sœurs de Sainte-Marie) : 29. — Catéchistes : 1 202. — Ecoles : 977 (24 047 élèves). — Eglises et chapelles : 308.

Autres œuvres : écoles rurales, écoles normales, écoles industrielles, lazarets pour la maladie du sommeil, hôpitaux, 6 orphelinats, 24 dispensaires ou ambulances, 1 imprimerie, un journal en langue indigène.

11. Haut Kassai (V. A.).

(Scheutistes.)

Cette mission dut à son importance et à son éloignement d'être érigée d'abord en préfecture (1904), puis en vicariat apostolique (1917) (cf. *A. A. S.*, t. 9, 1917, p. 370 : Lettre apostolique du 13 juin). Le territoire est compris entre le 2,50°-12° degré de latitude méridionale et 19°-26° de longitude orientale.

Population : 2 000 000. — Chrétiens : 126 376 (111 277 en 1921). — Catéchumènes : 12 792. — Evêque : 1. — Pères : 72 (53 en 1921). — Frères : 25. — Sœurs : 20. — Frères et Sœurs de la Charité de Gand collaborent dans 6 stations. — Ecoles : 116 (5 442 élèves). — Hôpitaux : 4.

12. Katanga septentrional (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Préfecture érigée en 1911 : décret du 30 juin (cf. *A. A. S.*, t. 3, 1911, p. 348).

Population : 205 756. — Catholiques : 5 419. — Catéchumènes : 7 737. — Pères : 16. — Frères : 19. — Séminaristes indigènes : 8. — Sœurs : 12. — Catéchistes : 124.

Nota. — En 1921, on y comptait 48 écoles (1 500 élèves), 4 orphelinats (180 enfants) et 6 dispensaires.

13. Lulua et Katanga central (P. A.).

(Franciscains.)

Préfecture érigée en 1922.

Population : 1 000 000. — Catholiques : 631. — Catéchumènes : 539. — Pères : 12. — Frères : 5. — Catéchistes : 35. — Maîtres : 34.

Ecoles mixtes : 28 (1 596 élèves, dont 1 479 non catholiques).

14. Luapula supérieur (P. A.).

(Salésiens.)

Préfecture de création toute récente (1925) (cf. *A. A. S.*, déc. 1925, p. 813).

(Statistique non établie.)

15. Katanga (P. A.).

(Bénédictins de l'abbaye de Saint-André près Bruges.)

Préfecture érigée en 1910 : décret de la Propagande du 5 août (cf. *A. A. S.*, t. 2, 1910, p. 682). Mission depuis 1908.

Population : . — Catholiques : 2 460. — Catéchumènes : 300. — Pères : 19 (en 8 stations). — Frères convers : 5. — Sœurs : 34. — Catéchistes : 143.

Petit Séminaire : 1 (12 élèves). — Ecole normale : 1 (53 élèves). — Ecoles primaires : 147 (15 259 élèves).

Autres œuvres : Lazarets, 4 (8 911 malades) ; dispensaires, 9 (20 400 malades soignés) ; orphelinat, 1 (56 pensionnaires) ; maternité, 1 (3 399 pensionnaires).

D) RÉGION DES GRANDS LACS

Le 27 septembre 1880 furent érigés deux provicariats, celui du Tanganika et celui de Victoria Nyanza.

Le premier, dédoublé le 30 décembre 1886, donna le vicariat du Haut Congo et le vicariat de l'Unianembé.

Le 12 décembre 1912, on séparait de ce dernier le vicariat de Kivu, divisé le 10 avril 1922 en deux districts indépendants : le vicariat de Ruanda et le vicariat de l'Urundi.

La mission de Victoria Nyanza (vicariat le 31 mai 1883) fut partagée le 6 juillet 1894 en trois vicariats : le Haut-Nil, Victoria Nyanza septentrional et Victoria Nyanza méridional. Le second de ces vicariats change, le 15 janvier 1915, son nom en celui de vicariat de l'Uganda. Le troisième prend à la même date le nom simple de vicariat de Victoria Nyanza. Le vicariat de l'Uganda perdit, le 27 juin 1922, la région du Lac Albert, érigée en préfecture de ce nom.

Le 31 juillet 1889 fut constitué au Sud du pays le provicariat de Nyassa (vicariat le 12 février 1897). Deux préfectures en proviennent : la préfecture de Shiré, détachée en 1904, et la préfecture de Banguéolo, érigée le 28 janvier 1913.

En 1869, sur tout le territoire, un petit noyau de 2 500 catholiques était confié aux soins de 6 missionnaires. En 1900, les catholiques étaient déjà 58 672, administrés par 151 prêtres. On comptait, en outre, 150 361 catéchumènes, 100 écoles et 8 129 élèves. En 1924, nos tableaux donnent un total de 661 806 catholiques, 225 636 catéchumènes, 485 prêtres, 238 Sœurs européennes, 4 292 écoles fréquentées par 193 320 élèves.

1. Haut Congo (V. A.).

(Pères Blancs.)

Mission le 24 février 1878, faisait partie du provicariat de Tanganika. Vicariat indépendant le 30 décembre 1886. Ses limites sont : au Nord, le vicariat de Stanley-Falls ; à l'Est, les vicariats de Ruanda, Urundi et Tanganika : au Sud, le vicariat de Banguéolo ; à l'Ouest, la préfecture de Katanga septentrional.

Population : 835 000. — Catholiques : 26 184 (20 473 en 1922, 6 456 en 1911, 2 376 en 1901). — Catéchumènes : 7 920. — Pères : 46. — Frères : 22. — Sœurs européennes : 35. — Sœurs indigènes : 2. — Prêtres indigènes : 3. — Catéchistes : 250.

Ecoles inférieures : 104 (20 709 élèves, dont 11 547 garçons et 9 162 filles). — Ecoles professionnelles : 20 (2 729 élèves). — Malades soignés : 261 447.

Nota. — En 1920, on comptait 100 écoles (10 284 garçons et 8 137 filles), 2 écoles pour catéchistes (181 élèves), 14 orphelinats (483 enfants), 10 hôpitaux, 20 pharmacies, 45 dispensaires ayant distribué 255 756 soins dans l'année, 10 asiles avec 831 enfants, 1 hospice de vieillards. En 1911, 52 établissements de charité avaient distribué 225 960 soins. On comptait en outre, à cette date, 25 écoles fréquentées par 3 524 élèves, dont 2 646 garçons.

2. Ruanda (V. A.).

(Pères Blancs.)

Vicariat de Kivu depuis le 12 décembre 1912. Erigé sous ce nom le 10 avril 1922.

Population : 2 530 000. — Catholiques : 26 275 (15 259 en 1920). — Catéchumènes : 8 765. — Pères, Frères : 36 (en 13 stations). — Sœurs : 24. — Prêtres indigènes : 5. — Sœurs indigènes : 10. — Catéchistes : 277.

Ecoles : 159 (14 428 élèves), dont 8 155 garçons et 6 273 filles). — Malades soignés : 167 575.

3. Haut Nil (V. A.).

(Pères anglais de St-Joseph de Mill-Hill.)

Erection le 6 juillet 1894.

Population : 2 460 000. — Catholiques : 258 172. — Catéchumènes : 63 371. — Prêtres : 65 (en 29 stations). — Sœurs : 30. — Catéchistes : 1 606.

Ecoles : 922 (52 101 élèves, 37 901 en 1921).

Nota. — En 1898, le vicariat ne comptait qu'un évêque, 11 prêtres, 4 églises ou chapelles, 1 200 catholiques, 6 300 catéchumènes. (Cf. *M. C.*, 30, 1898, p. 148.)

4. Uganda (V. A.).

(Pères Blancs.)

Avant le 15 janvier 1915, ce vicariat portait le titre de Victoria Nyanza septentrional (cf. *A. A. S.*, t. 7, 1915, p. 47). Erigé en 1915.

Superficie : 285 700 km². — Population : 1 500 000. Catholiques : 238 279. — Catéchumènes : 40 316. — Pères et Frères : 104 (en 29 stations). — Sœurs : 44. — Prêtres indigènes : 21. — Sœurs indigènes : 152. — Catéchistes : 1 487.

Ecoles : 980 (27 589 élèves, dont 16 298 garçons et 11 291 filles). — Malades soignés : 449 416.

Nota. — Ce vicariat, uni à la préfecture suivante, comptait en 1911 113 811 catholiques et 87 629 catéchumènes, confiés aux soins de 107 missionnaires et de

24 Sœurs ; 490 écoles instruisaient alors 19 157 élèves, dont 11 244 garçons. En 1901, il y avait, sur le même territoire, 50 472 catholiques, 120 712 catéchumènes, 46 missionnaires, 6 Sœurs, 24 écoles et 2 516 élèves.

5. Lac Albert (P. A.).

(Pères Blancs.)

Erigée le 21 juin 1922. Ses limites sont : au Sud, le premier degré de latitude Nord, Boga y compris ; à l'Ouest, le méridien 29 ; au Nord, une ligne droite qui divise le deuxième et le troisième degré de latitude par le milieu, et qui remonte ensuite par le trentième degré vers le Nord ; à l'Est, le lac Albert et la frontière congolaise, tant au Nord qu'au Sud de ce même lac.

Population : 470 000. — Catholiques : 10 076. — Catéchumènes : 10 531. — Missionnaires : 17 (en 5 stations). — Catéchistes : 156.

Ecoles : 98 (1 444 élèves, dont 1 408 garçons). — Malades soignés : 24 770. (Cf. *R. I. E. M.*, n° 3, 1925, pp. 80-87, « La préfecture apostolique du Lac Albert. »)

6. Victoria Nyanza (V. A.).

(Pères Blancs.)

Erigé le 15 janvier 1894 sous le nom de vicariat de Victoria Nyanza méridional. Nom actuel le 15 janvier 1915. Ses limites sont : à l'Ouest, le fleuve Kagera ; au Nord, le 1er degré de latitude méridionale ; au Sud et à l'Est, les frontières des pays Karagwe, Ussuwi, Uzinza, Bugwe, puis une ligne qui, menée des forêts Manyonga par le lac Eyasi, atteint les montagnes Ngai-Gelei.

Population : 945 000. — Catholiques : 25 412 (1 200 en 1901, 15 343 en 1911). — Catéchumènes : 16 345. — Pères : 45 (en 14 stations). — Prêtres indigènes : 10. — Sœurs européennes : 24. — Sœurs indigènes : 69. — Catéchistes : 312.

Ecoles : 517 (9 514 élèves, dont 6 016 garçons). — Malades soignés : 220 322 (dans 32 hôpitaux).

Nota. — En 1901, on ne comptait que 12 écoles (374 élèves, dont 361 garçons), 4 orphelinats et 5 dispensaires. Dans l'année, 45 855 soins avaient été donnés.

7. Urundi (V. A.).

(Pères Blancs.)

Erigé le 10 avril 1922. Ses limites sont : au Nord, les royaumes du Ruanda et de l'Urundi ; à l'Ouest, les anciennes colonies allemandes ; au Sud, les districts civils d'Uvinza et d'Ujiji ; à l'Est, les districts civils d'Uha et d'Usuwi et le cours des fleuves Ruvuvu et Kagera.

Superficie : 30 000 km². — Population : 3 000 000. — Catholiques : 17 677. — Catéchumènes : 25 297. — Missionnaires : 26 (en 8 stations). — Sœurs : 14. — Catéchistes : 212.

Ecoles : 153 (14 428 élèves, dont 8 155 garçons). — Malades soignés : 121 707.

8. Tabora (V. A.).

(Pères Blancs.)

Erigé le 30 décembre 1886 sous le nom de vicariat d'Ounianembé ; nom actuel le 13 mai 1925. Ses limites sont : au Nord, les districts civils Usuwi, Usindja, Usukuma et une ligne qui, tirée des forêts Manyonga, atteint le mont Ngai par le lac Eyasi ; à l'Est, une ligne tirée du mont Ngai à travers le lac Manyera jusqu'à la partie Nord-Ouest de l'Ugogo ; au Sud, les districts Uyansi, Ugunda, Ugalla ; à l'Ouest, les districts Uwinza et Uha.

Population : 780 000. — Catholiques : 7 112. — Catéchumènes : 6 766. — Missionnaires : 29 (en 7 résidences). — Sœurs : 11. — Sœurs indigènes : 24. — Catéchistes : 447.

Ecoles : 159 (3 313 élèves, dont 2 559 garçons). — Malades soignés : 167 575.

9. Tanganika (V. A.).

(Pères Blancs.)

Provicariat le 27 septembre 1880. Divisé en 3 vicariats le 30 décembre 1886. Ses limites sont : à l'Ouest, le lac Tanganika ; au Nord, les districts Uvinza et Ujiji et le vicariat d'Ounianembé ; à l'Est, la préfecture l'Iringa ; au Sud, la colonie anglaise de Nyassaland.

Population : 325 000. — Catholiques : 25 272 (1 429 en 1898, 10 940 en 1914, 14 154 en 1918, 16 756 en 1921). — Catéchumènes : 6 335. — Pères : 31. — Frères : 7. — Sœurs : 27 (dont 8 indigènes). — Prêtres indigènes : 2. — Catéchistes : 286.

Ecoles : 306 (16 178 élèves, dont 8 637 garçons. — Malades soignés : 100 005. (Cf. *R. I. E. M.*, 26, 1925, pp. 830-834, « Vicariat apostolique de Tanganika ».)

10. Banguéolo (V. A.).

(Pères Blancs.)

Erigé le 28 janvier 1913. Ses limites sont : au Nord, le Congo belge ; à l'Est, le Tanganika Territory jusqu'au 33e degré de longitude, puis la ligne qui, de là, suit les monts Muchinga jusqu'au 31e degré de longitude ; au Sud, le 13e degré de latitude méridionale ; à l'Ouest, le Congo belge et le cours du fleuve Luapula.

Population : 523 000. — Catholiques : 34 647. (6 000 en 1915. 25 000 en 1921, 37 356 en 1926). — Catéchumènes : 24 443. — Missionnaires : 28 (en 10 stations). — Sœurs blanches : 10. — Catéchistes : 322.

Petit Séminaire : 1 (50 élèves). — Ecoles : 73 (2 857 élèves, dont 2 115 garçons). — Malades soignés : 20 044. (Cf. *R. I. E. M.*, n° 21, 1925, pp. 675-677, « Le Vicariat apostolique de Banguéolo. »)

11. Nyassa (V. A.).

(Pères Blancs.)

Provicariat le 31 juillet 1889 ; vicariat apostolique le 12 février 1897. Démembré en 1904 (préfecture du Shiré) et en 1913 (vicariat de Banguéolo). Ses limites actuelles sont : à l'Est, le lac Nyassa ; au Nord, le Tanganika Territory ; à l'Ouest, la séparation des eaux des fleuves Congo et Zambèze du 9,2° au 13°, une ligne tirée de ce point au Congo belge, les cours des fleuves Mlembo, Lukasashi et Loangwa jusqu'au 15° ; au Sud, les colonies portugaises et une ligne tirée jusqu'à la rive méridionale du Lac Nyassa.

Superficie : 103 482 km². — Catholiques : 14 006 (2 000 en 1915, 10 583 en 1921, 15 500 en 1926). — Catéchumènes : 6 885. — Missionnaires : 30 (en 7 stations). — Sœurs : 12. — Catéchistes : 245.

Ecoles : 436 (10 759 élèves, dont 5 934 garçons). — Malades soignés : 25 673.

Nota. — En 1910-1911, le vicariat de Nyassa, avant l'érection du vicariat de Banguéolo, comptait 5 982 catho-

liques, 57 007 néophytes, confiés aux soins de 45 missionnaires et de 8 Sœurs ; 723 écoles instruisaient 18 339 élèves, dont 13 232 garçons.

13. Shiré (V. A.).

(Compagnie de Marie du B. Grignon de Montfort.)

Préfecture apostolique le 3 décembre 1903. Vicariat apostolique le 8 avril 1908. Ses limites sont : à l'Est, à l'Ouest et au Sud, la colonie de Mozambique ; au Nord, le lac Nyassa et le Central Angoniland.

Population : 600 000. — Catholiques : 11 010 (6 193 en 1921, 2 750 en 1915). — Catéchumènes : 5 584. — Missionnaires : 28. — Frères : 5. — Sœurs de la Sagesse : 17. — Catéchistes : 277. — Elèves catéchumènes : 94.

Petit Séminaire : 1 (38 élèves). — Ecoles : 385 (20 000 élèves). — Orphelinats : 5. — Dispensaires : 11.

E) ANGOLA

C'est à cette région qu'appartient la plus ancienne division ecclésiastique de l'Afrique centrale : la préfecture du Bas Congo, érigée en 1640 et si souvent démembrée depuis la colonisation française et belge. Trois autres districts divisent le pays au point de vue ecclésiastique : la préfecture de Cubango in Angola (ancienne Haute Cimbébasie, qui se rattache par son origine au vicariat des Deux-Guinées et de la Sénégambie), la mission de Cunène, érigée en 1606, et la mission de Lunda, fondée en 1900.

1. Bas Congo (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigée le 9 septembre 1865. Ses limites sont : au Nord et à l'Est, les vicariats de Loango et du Congo belge ; au Sud, la préfecture de Cimbébasie ; à l'Ouest, l'Océan Atlantique.

Population : 41 631. — Catholiques : 10 431 (8 687 en 1921). — Catéchumènes : 1 285. — Pères : 7. — Frères : 28. — Sœurs : 14. — Prêtres indigènes : 2. — Catéchistes : 47.

Séminaire : 1 (8 élèves).

Nota. — En 1921, on comptait 4 écoles de garçons (370 élèves, dont 220 internes), 2 écoles de filles (242 élèves, dont 192 internes), 14 écoles primaires (1 042 élèves, dont 726 garçons).

2. Cunène (M.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Fondée en 1906.

Population : 111 100. — Catholiques : 15 000 (12 960 en 1920). — Catéchumènes : 1 500. — Pères : 17. — Frères : 26. — Séminaristes : 2. — Sœurs : 5. — Catéchistes : 42. — Ecoles : 39 (2 716 élèves).

Nota. — En 1920, on comptait 25 écoles primaires instruisant 732 élèves, dont 407 filles, 7 internats de garçons (309 élèves) et 2 de filles (107 élèves), 14 écoles professionnelles, 7 dispensaires et 1 typographie.

4. Lunda (M.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Fondée en 1900.

Population : 2 235 000. — Catholiques : 32 200 (18 000 en 1921). — Catéchumènes : 2 177. — Pères : 10. — Frères : 9. — Sœurs : 4. — Catéchistes : 57. — Orphelinats : 7 (260 enfants).

Nota. — En 1921, on comptait 6 écoles primaires (1 670 élèves, dont 1 220 garçons), 4 internats de garçons (125 élèves), 3 de filles (115 élèves), 1 école industrielle et 6 dispensaires.

VI — AFRIQUE DU SUD

Le cap de Bonne-Espérance fut, comme on le sait, reconnu et doublé pour la première fois par Vasco de Gama en 1498. Les instances du hardi navigateur près de Jean II de Portugal décidèrent la création ultérieure d'évêchés sur la côte occidentale de l'Afrique ; mais la distance ne permit jamais aux apôtres de ces régions d'atteindre efficacement les populations du Sud. Si les bateaux européens firent souvent relâche au Cap, sur la route des Indes, donnant aux missionnaires qu'ils transportaient en Asie l'occasion d'un apostolat éphémère, à l'aube du XIXe siècle il n'en subsistait aucune trace, que la colonisation hollandaise (1802-1806) eût d'ailleurs effacée impitoyablement. Trois prêtres, autorisés à cette époque par le Gouvernement de La Haye pour les colons catholiques, n'eurent jamais la faculté d'évangéliser les indigènes. Mgr Griffithz, premier vicaire apostolique du Cap, affirmait en 1841 n'avoir découvert « aucune tradition, aucun monument qui attestât l'existence de quelque église ou les traces du ministère exercé par ces hommes de Dieu » (cf. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 15, 1843, p. 320). La domination anglaise (depuis 1806) fut plus tolérante. Elle chassa les ministres du culte hollandais, mais permit l'envoi de missionnaires irlandais. Le territoire de la colonie était alors compris dans le vicariat de l'île Maurice, dont la juridiction s'étendait d'ailleurs à toute l'Afrique du Sud continentale et insulaire. L'immensité des pays à évangéliser, l'éloignement du centre et la pénurie de personnel missionnaire retardèrent jusqu'en 1820 l'arrivée des premiers apôtres. A cette date, un Bénédictin, délégué par le vicaire apostolique, vint s'établir au milieu d'une colonie de familles irlandaises nouvellement débarquées. Ce noyau catholique grossit bientôt ; un régiment licencié, composé de soldats français, belges et allemands, s'établit en grande partie sur la terre qu'ils avaient conquise à la Grande-Bretagne. Un prêtre irlandais vint aussi rejoindre ses compatriotes. Mais des dissensions, développées au sein des communautés catholiques, et l'ingérence tracassière du Gouvernement local rendirent vains les efforts de ces deux ouvriers de la première heure. Un prêtre hollandais, puis un anglais s'usèrent également à un ministère ingrat et à peu près stérile. Découragés, ils quittaient, en 1835, la colonie, qui ne fut plus desservie que par des prêtres de passage. Une démarche d'un missionnaire de l'île Bourbon, le P. Brady, décida le Saint-Siège à détacher, en 1837, la mission du Cap du vicariat de l'île Maurice et à l'ériger en vicariat indépendant, dont le premier titulaire fut un Dominicain irlandais, Mgr Griffithz.

Les débuts du catholicisme furent lents et difficiles. L'extrait suivant d'un rapport de Mgr Griffithz au Conseil central de la Propagation de la Foi donne la mesure de ses premiers progrès : « Du 14 avril 1838 au 7 janvier 1841, il y a eu 290 baptêmes, sur lesquels 30 d'adultes, 50 mariages et 126 confirmations ; le nombre des communiants s'est trouvé en 1838 de 150, en 1839 de 160, en 1840 de 200 ; *20 infidèles se sont convertis à notre sainte foi dans l'espace de deux ans et demi* ; nous

avons reçu 38 abjurations d'hérétiques et donné la sépulture religieuse à 93 chrétiens. » (*Ann. de la Prop. de la foi*, t. 15, 1843, p. 325.)

Le développement du catholicisme depuis ces origines jusqu'à nos jours pour le vicariat primitif, aujourd'hui morcelé en 18 missions indépendantes, se marque par les chiffres suivants : Catholiques : 2 500 (1841), 12 150 (1869), 18 248 (1886), 45 332 (1901), 202 902 (1924) ; — Pères : 4 (1837), 28 (1869), 88 (1886), 168 (1901), 383 (1924) ; — Sœurs : 2 277 (1924) ; — Ecoles : 23 (1869), 50 (1886), 193 (1901), 719 (54 622 élèves en 1924).

La première et plus ancienne division ecclésiastique de cette région fut le vicariat « du cap de Bonne-Espérance et des terres adjacentes », rattaché au vicariat de l'île Maurice, puis séparé de celui-ci et érigé à part le 30 mai 1837.

Ce premier vicariat fut dédoublé le 30 juillet 1847 en vicariat du district oriental et vicariat du district occidental du cap de Bonne Espérance : de nombreux décrets ont à leur tour démembré ceux-ci.

Le 5 octobre 1850, le vicariat du district oriental du cap de Bonne-Espérance donnait naissance au vicariat du Natal, qui, divisé, a fourni successivement, le 2 juillet 1879, la mission du Zambèze ; le 15 mars 1886, les vicariats de Kimberley (primitivement dit de l'Etat libre d'Orange) et de Transvaal ; le 27 août 1921, la préfecture de Zululand ; le 10 septembre de la même année, le vicariat de Mariannhill, et, le 19 avril 1923, la préfecture de Swaziland.

Le vicariat de Kimberley fournit à son tour, le 8 mai 1894, la préfecture de Basutoland (vicariat apostolique le 18 février 1909), et le 12 juin 1923, la préfecture de Gariep, tandis que du vicariat du Transvaal se détachaient, le 22 décembre 1910, la préfecture du Transvaal septentrional, et le 12 juin 1923 la préfecture de Lydenburg.

Quant au vicariat du district occidental du cap de Bonne Espérance, on en détachait, le 20 juin 1884, le vicariat du district central du cap de Bonne Espérance, dont la partie Nord-Est servit, le 28 juin suivant, à ériger la préfecture du fleuve Orange (vicariat apostolique le 29 avril 1898). De cette dernière sortit, le 7 juillet 1909, la préfecture du Grand Namaqualand.

Dix Instituts de clercs partagent avec le clergé séculier le gouvernement de cette partie de l'Afrique. Ce sont : les Oblats de Marie-Immaculée (4 vicariats et 1 préfecture), les Bénédictins (2 vicariats), les Oblats de Saint-François de Sales (1 vicariat et 1 préfecture), les missionnaires de Mariannhill (1 vicariat), les Jésuites (1 préfecture et une mission) ; les Pallotins, les Pères du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, les Fils du Sacré-Cœur, les Pères du Saint-Esprit, les Servites de Marie gèrent chacun une préfecture.

1. Zambèze (P. A.).

(Jésuites anglais.)

Confiée à la Compagnie en 1879, la mission fut, en 1892, divisée en deux parties : le Zambèze supérieur, ou Rhodésie, resta aux Pères anglais ; le Zambèze inférieur fut confié aux Pères portugais, qui, chassés eux-mêmes en 1910, cédèrent la place aux Pères du Verbe Divin. Le 28 juin 1912 (1), les limites orientales de la préfecture furent précisées. Le 9 mars 1915 y fut érigée la préfecture apostolique, dite du Zambèze, bien que située en Rhodésie (cf. *A. A. S.*, VII, 1915, p. 148). Elle comprend deux parties :

a) La colonie du Cap, dont le centre principal est le pensionnat de Grahamstown, que les prélats de la région ont récemment déclaré leur Séminaire pour leurs vocations indigènes.

b) La Rhodésie méridionale, avec les centres principaux de Bulanwago (pensionnat) et Salisbury, où réside le préfet apostolique.

Superficie de cette préfecture et de la mission suivante : 1 131 000 km². — Population : 1 360 250. — Catholiques : 20 250. — Catéchumènes : 6 970. — Pères : 60. — Scolastique : 1. — Frères convers : 36. — Religieux d'autres Instituts : 11. — Sœurs missionnaires (Dominicaines, Sœurs de Notre-Dame, Sœurs du Précieux-Sang) : 95.

Ecoles 138 (9 671 élèves).

Autres œuvres : 4 orphelinats, hôpital, 17 pharmacies ou postes de secours, observatoire astronomique.

2. Rhodésie septentrionale (M.).

(Jésuites polonais.)

La mission de Rhodésie (préfecture apostolique du Zambèze) fut divisée en 1912 en deux parties : la partie Sud resta aux Pères anglais, qui évangélisèrent tout le territoire jusqu'en 1912 ; dans la partie du Nord, ils furent alors remplacés par les Pères polonais. Cette mission dépend toujours de la préfecture précédente.

Population : 456 939. — Catholiques : 4 149. — Catéchumènes : 1 100. — Pères : 9. — Frères convers : 9. — Sœurs : 30.

Ecoles : 50 (2 072 élèves). — Ecoles professionnelles.

3. Namaqualand (P. A.).

(Oblats de St-François de Sales.)

Erigée en 1909 (1), par décret de la Propagande du 7 juillet (cf. *A. A. S.*, I, 1909, p. 581). Ses limites sont : au Nord, le 28° degré de latitude méridionale ; à l'Est, le 20° degré de longitude ; à l'Ouest, l'Océan ; au Sud, le fleuve Orange.

Population : 40 700. — Catholiques : 3 700. — Catéchumènes : 275. — Pères : 10 (en 6 stations). — Frères : 2. — Sœurs Oblates de Saint-François-de-Sales : 10. — Catéchistes : 28.

Ecoles paroissiales : 9 (200 élèves). — Ecoles inférieures : 7 (304 élèves). — Orphelinats : 4 (32 enfants). — Pharmacies : 6.

4. Kimberley (V. A.).

(Oblats de Marie-Immaculée.)

Erigé le 15 mars 1886, sous le nom de vicariat de l'Etat libre d'Orange. Agrandi en 1890, 1891 et 1892. Démembré le 8 mai 1894 (création de la préfecture de Basutoland). Nom actuel le 15 janvier 1903.

Superficie de ce vicariat, joint à la préfecture suivante : 320 000 km². — Population : 839 100 (dont 238 500

(1) Cf. *A. A. S.*, IV, 1912, 473.

(1) Cf. *R. I. E. M.*, 15, 1925, pp. 460-463, « *Gli oblati di S. Francesco di Sales e le loro missioni nell'Africa australe* ».

hérétiques). — Catholiques : 6 600 (4 384 en 1921). — Catéchumènes : 150. — Pères : 11. — Prêtres séculiers : 2. — Frères : 3. — Autres religieux : 17. — Religieuses : 115. — Catéchistes : 12. — Instituteurs : 29.
Ecoles primaires : 13 (2 438 élèves). — Ecoles secondaires : 7 (371 élèves). — Eglises et chapelles : 19.

5. Kronstadt (P. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigée le 26 novembre 1923.
Ses limites sont : au Nord et à l'Ouest, le fleuve Val et la province du Transvaal ; à l'Est, le Natal et le vicariat apostolique du Basutoland ; au Sud, le cours du fleuve Val et une ligne tirée du fleuve jusqu'au fleuve Masera.

Superficie : 65 000 km² — Population : 400 900. — Catholiques : 900. — Catéchumènes : . — Pères : 4. — Frères : 6. — Séminaristes : 35. — Sœurs : 33. —

6. Transvaal septentrional (P. A.).

(Bénédictins du Mont-Cassin.)

Fondée en 1910. Décret du 22 décembre (cf. *A. A. S.*, III, 1911, p. 66).

Superficie : 184 550 km². — Population : 540 000. — Catholiques : 972. — Catéchumènes : 290. — Pères : 6 (desservant 13 stations). — Frères convers : 6. — Sœurs : 30. — Catéchistes : 10.
Ecoles : 11 (349 élèves et 4 séminaristes indigènes).

7. Transvaal (V. A.).

(Oblats de Marie-Immaculée.)

Préfecture apostolique le 15 mai 1886. Vicariat en septembre 1904. Démembré le 22 décembre 1910 (création de la préfecture du Transvaal septentrional).

Superficie de ce vicariat joint à celui de Lydenburg : 101 500 km². — Population : 1 493 588 (dont 471 600 hérétiques). — Catholiques : 21 828. — Catéchumènes : 160. — Evêque : 1. — Pères : 21. — Prêtres séculiers : 9. — Frères Oblats : 3. — Autres religieux : 23. — Religieuses : 368. — Catéchistes : 15. — Instituteurs : 22.
Eglises et chapelles : 42. — Ecoles primaires : 29 (4 595 élèves). — Ecoles secondaires : 13 (649 élèves). — Orphelinats : 2 (250 enfants). — Hôpitaux : 2 (173 malades).

8. Basutoland (V. A.).

(Oblats de Marie-Immaculée.)

Préfecture le 8 mai 1894. Vicariat en 1909, par bulle du 18 février.

Superficie : 30 450 km². — Population : 608 317 (dont 60 000 hérétiques). — Catholiques : 38 412 (31 598 en 1922). — Catéchumènes : 9 905. — Evêque : 1. — Pères : 25. — Frères Oblats : 5. — Frères Maristes : 8. — Sœurs : 113. — Catéchistes : 174. — Instituteurs : 195.
Eglises et chapelles : 116. — Ecoles primaires : 114 (8 601 élèves). — Ecoles secondaires : 2 (480 élèves). (Cf. *A. A. S.*, I, 1909, p. 271.)

Nota. — En 1904, on ne comptait dans la Préf. du Basutoland que 6 000 catholiques, 14 prêtres missionnaires, 8 religieux, 29 Sœurs et 12 écoles.

9. Lydenburg (P. A.).

(Sacré-Cœur de Vérone, branche allemande.)

Erigée en 1924.
(Statistique non établie.)

1. Natal (V. A.).

(Oblats de Marie-Immaculée.)

Fondé le 5 octobre 1850. Démembré le 15 mars 1886, le 27 août 1921 et le 10 septembre 1921.

Superficie : 37 850 km². — Population : 640 862 (dont 331 731 hérétiques). — Catholiques : 26 624 (en 1857, 500, alors que le vicariat était encore intact). — Catéchumènes : 2 507. — Evêque : 1. — Pères Oblats : 34. — Prêtres séculiers : 2. — Frères Oblats : 3. — Autres religieux : 25 (dont 11 religieux de Mariannhill : 3 prêtres, 8 Frères). — Séminaristes : 3. — Religieuses : 450. — Catéchistes : 71. — Instituteurs : 263.
Eglises et chapelles : 89. — Ecoles primaires : 71 (7 199 élèves). — Ecoles secondaires : 13 (1 806 élèves). — Orphelinats : 5 (387 enfants). — Hôpitaux : 5 (3 917 malades).

Nota. — En 1904, le vicariat du Natal, englobant alors les 2 vicariats suivants, comptait 12 000 catholiques, 52 prêtres missionnaires, 102 Sœurs et 52 écoles. Il y a aujourd'hui, sur le même territoire, 63 808 catholiques, 93 prêtres, 677 Sœurs et 203 écoles.

11. Eshove (V. A.).

(Bénédictins de Ste-Odile).

Erigé le 27 août 1921, sous le nom de préfecture de Zululand. Vicariat le 11 décembre 1923, sous le nom actuel.

Population : 215 000. — Catholiques : 1 184. — Catéchumènes : 45. — Pères : 7 (en 3 stations). — Frères : 12. — Sœurs : 27. — Catéchistes et maîtres indigènes : 15.
Ecoles : 4 (144 élèves).

12. Mariannhill (V. A.).

(Religieux de Mariannhill.)

Erigé le 10 septembre 1921. Frontières du côté du Natal, précisées par bref du 5 décembre 1924.

Population : 320 000. — Catholiques : 36 000 (32 500 en 1921). — Catéchumènes : 8 000. — Pères : 52 (desservant 28 grandes stations et 198 succursales). — Prêtres indigènes : 4. — Frères : 150. — Sœurs : 300. — Catéchistes : 72. — Maîtres : 58. — Institutrices : 97.
Eglises : 91. — Ecoles : 113 (5 505 élèves, dont 2 158 garçons). — Ecoles normales : 2 (307 élèves). — Hôpitaux : 12.

13. Swaziland (P. A.).

(Servites de Marie.)

Erigée en 1923. Située dans la partie orientale de l'Afrique du Sud, cette préfecture s'étend à tout le Swaziland, bornée à l'Est par les possessions hollandaises et le Tongoland ; au Sud, par le Zululand ; à l'Ouest et au Nord par le Transvaal.

Superficie : 17 295 km². — Population : 113 000. — Catholiques : 600. — Catéchumènes : 110. — Pères : 8 (en 5 résidences). — Frères : 7. — Sœurs : 12 (dont 8 Servantes de Marie et 4 Bénédictines).
Ecoles primaires : 10 (250 élèves). — Ecoles d'agriculture pour enfants : 3. — Ecoles de travail pour petites filles : 2. — Orphelinats : 4. — Dispensaires : 2.

14. Fleuve Orange (V. A.).

(Oblats de St-François de Sales.)

Préfecture apostolique le 28 juin 1884. Vicariat apostolique le 29 avril 1898, agrandi de 4 nouveaux districts en 1909 (cf. *A. A. S.*, I, 1909, p. 581).

Superficie de ce vicariat et des deux suivants : 717 317 km². — Habitants : 26 355 (dont 15 915 schismatiques et 4 235 païens). — Catholiques : 6 205 (20 en 1882, 500 en 1901, 2 450 en 1915, 5 000 en 1921). — Catéchumènes : 194. — Pères : 16 (desservant 12 stations principales). — Frères convers : 3. — Sœurs : 20. — Catéchistes : 25.

Ecoles paroissiales : 13 (965 élèves, dont 350 garçons et 615 filles). — Ecoles primaires : 14 (1 205 élèves, dont 670 garçons et 535 filles). — Ecoles professionnelles : 3 (161 apprentis). — Orphelinats : 4 (110 enfants). — Hôpitaux : 2 (35 malades). — Pharmacies : 4.

15. Cap de Bonne-Espérance. District occidental (V. A.)

(Clergé séculier.)

Mission en 1818. Vicariat apostolique le 30 juillet 1847. Démembré en 1884.

Population : 400 000. — Catholiques : 20 000 (6 240 en 1904). — Catéchumènes : . — Prêtres : 36. — Frères auxiliaires : 25. — Sœurs : 170. — Ecoles . 30.

Nota. — En 1870, le vicariat du district occidental, comprenant le district central, le vicariat du Fleuve Orange et le grand Namaqualand, comptait 7 000 catholiques, 9 Pères, 5 Petits-Frères de Marie, 8 Sœurs Dominicaines, 1 orphelinat, 12 églises ou chapelles. Sur le même territoire il y a, après cinquante ans, 30 900 catholiques, 71 prêtres, 35 Frères et 242 Sœurs.

16. Cap de Bonne-Espérance. District central (P. A.)

(Pallotins.)

Fondée en 1894.

Population : 180 000. — Catholiques : 995 (762 en 1904). — Catéchumènes : . — Pères : 9. — Frères : 5. — Sœurs : 42.

Ecoles : 6 (600 élèves).

17. Gariep (P. A.).

(Sacré-Cœur de St-Quentin.)

Fondée en 1923. Résidence principale à Aliwal-Nord.

Superficie : 610 000 km². — Population : 1 350 000. — Catholiques : 983. — Catéchumènes : 141. — Pères : 6. — Frères : 3. — Sœurs : 12. — Catéchistes : 10.

Chapelles : 12. — Ecoles de garçons : 2 (200 élèves). — Ecole de filles : 1 (180 élèves). (Cf. *R. I. E. M.*, 13, 1925, pp. 410, 411.)

18. Cap de Bonne-Espérance. District oriental (V. A.).

(Clergé séculier.)

Mission en 1818. Vicariat le 30 juillet 1847. Démembré le 5 octobre 1850.

Population : 615 000. — Catholiques : 13 500 (8 690 en 1904). — Catéchumènes : . — Prêtres : 54 (16 en 1904). — Frères auxiliaires : 26. — Sœurs : 550 (270 en 1904). — Ecoles : 18 (1 095 élèves). — Orphelinats : 2.

Nota. — En 1904, on comptait, dans le vicariat, 36 écoles fréquentées par 3 400 élèves. En 1921, la population scolaire était montée à 4 105 élèves, instruits dans 48 écoles.

VII — AFRIQUE INSULAIRE

Nous faisons, à dessein, deux groupes des missions comprises sous ce titre : les petites îles et l'île de Madagascar, cette dernière méritant pour sa superficie et son histoire passée une place spéciale. Il faut, cependant, noter que jusqu'en 1844 tous ces territoires, à l'exception des îles Fernando-Poo, Annobon, etc., firent partie du même cadre missionnaire : préfecture apostolique des îles de l'Océan Indien en 1712, vicariat apostolique de l'île Maurice en 1818.

L'état de cette portion de l'Afrique est le plus brillant de tous. Sur une population estimée par les missionnaires à 4 318 557 âmes, on compte 677 715 catholiques, dirigés par 294 prêtres, aidés de 1 028 Sœurs ; près de 70 000 élèves fréquentent les écoles.

A) LES PETITES ILES

En dehors des îles Mayotte, Nossi-Bé, etc., rattachées au vicariat apostolique de Diégo-Suarez (cf. *infra* Madagascar), toutes les autres terres de mission séparées du continent sont groupées en quatre : 3 diocèses (Port-Victoria, Saint-Denis et Port-Louis) et la préfecture de Fernando-Poo pour les îles de l'Afrique occidentale. L'histoire de cette dernière mission se rattache intimement à celle de l'ancien vicariat des Deux-Guinées, dont elle fut détachée en 1855. Les trois autres ont une origine commune. Des décrets successifs morcelèrent le vicariat de l'île Maurice pour en former, le 26 novembre 1852, la préfecture des îles Seychelles (vicariat apostolique le 31 août 1880 et diocèse de Port-Victoria le 14 juillet 1892), et le 27 juillet 1850, le diocèse de Saint-Denis de la Réunion. Ce qui restait de l'ancien vicariat de l'île Maurice avait été érigé en diocèse de Port-Louis le 1er décembre 1847.

Ces quatre territoires, sur une population totale de 698 481 âmes, groupent 330 685 (49 pour 100) catholiques ; 140 prêtres en ont soin, et sont aidés par 555 Sœurs ; 189 écoles instruisent 27 780 élèves.

1. Fernando-Poo (V. A.).

(Missionnaires Fils du Cœur-Immaculé de Marie.)

Mission indépendante du vicariat des Deux-Guinées en 1855. La préfecture est érigée sous le nom de préfecture des îles Annobon, Corisco et Fernando-Poo. D'abord confiée au clergé séculier, elle passait aux mains des Jésuites le 6 mai 1857. Agrandie en 1858 et 1860, elle revint en 1872 aux prêtres séculiers, fut ensuite administrée par des aumôniers militaires jusqu'en 1883. Au mois de septembre de cette année, elle fut donnée à ses détenteurs actuels. Le vicariat y fut érigé le 12 mai 1904, sous le nom que nous avons transcrit.

Le territoire comprend les îles Fernando-Poo, Elobey, Corisco, Annobon et la partie du continent soumise à l'Espagne.

Superficie : 26 659 km². — Population : 120 000. — Catholiques : 15 500 (12 769 en 1921, 3 400 en 1901).

— Catéchumènes : 839. — Pères : 42. — Frères : 30. — Sœurs (de l'Immaculée Conception de Barcelone): 36. — Ecoles inférieures : 55 (2 196 élèves). — Ecoles professionnelles : 1 (40 élèves). — Ecoles supérieures : 16 (1 330 élèves, dont 470 filles).

Nota. — En 1921, 12 écoles primaires instruisaient 2 151 élèves ; 12 collèges de garçons comptaient 495 internes et 406 externes ; 4 collèges de filles réunissaient 208 internes et 201 externes. Il y avait, en outre, 6 écoles publiques (200 élèves) et 1 école d'arts et métiers (40 apprentis).

2. Port-Victoria (D.).

(Capucins de la Province suisse.)

Préfecture apostolique des Iles Seychelles le 26 nov. 1852, séparée du diocèse de Port-Louis. Agrandie en 1854. Vicariat apostolique le 31 août 1880. Diocèse le 14 juillet 1892. D'abord suffragant de l'archidiocèse de Colombo (Ceylan), il était, le 3 juin 1899, immédiatement rattaché au Saint-Siège.

Population : 24 406 (dont 3 128 hérétiques ou schismatiques). — Catholiques : 20 951 (7 000 en 1857). — Pères : 16 (3 en 1857). — Frère : 1. — Sœurs : 53 (dont 13 indigènes). — Catéchistes : 6 (et 4 candidats).

Ecoles inférieures : 17 (2 208 élèves, dont 960 garçons). — Ecoles supérieures : 3 (423 élèves, dont 259 garçons). — Hôpitaux : 4 (187 malades). — Orphelinat : 1 (25 enfants).

3. Saint-Denis (D.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé le 27 sept. 1850, s'étend à toute l'île de la Réunion.

Superficie : 2 400 km². — Population évangélisée : 172 075. — Catholiques : 162 234. — Prêtres : 40. — Auxiliaires : 206. — Prêtres indigènes : 6. — Séminaristes : 69. — Sœurs : 191.

Nota. — En 1921, on comptait dans l'île 34 écoles primaires (3 788 élèves, dont 3 011 filles) et 5 internats de filles.

4. Port-Louis (D.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Erigé le 1er décembre 1847 ; s'étend aux Iles Maurice, Rodriguez, Chagos, et Diego Garcia.

Superficie : 1 865 km². — Population : 382 000. — Catholiques : 132 000. — Pères : 24. — Auxiliaires : 305 — Sœurs : 288.

Nota. — En 1921, l'île avait 67 écoles fréquentées par 13 780 élèves.

B) MADAGASCAR

Découverte en 1506 par Lorenzo Almeida, cette île vit d'abord passer sur son sol des hôtes d'un jour, Portugais, Anglais et Hollandais, trop épris des richesses fabuleuses de l'Inde pour s'y arrêter. Le génie pratique de Richelieu entrevit le parti que notre commerce pourrait en tirer et en ordonna l'occupation en 1642. Jusque-là, Madagascar, par une étrange fatalité, n'avait pour ainsi dire pas entendu la prédication de l'Evangile. Sa position sur la route de l'Inde, en des parages sillonnés par les navires d'Europe, eût dû lui valoir très tôt ce bienfait. On signale cependant à trois reprises la présence de missionnaires dans l'île ; en 1540, des prêtres portugais accompagnent leurs compatriotes dans le Sud-Est et se laissent massacrer avec eux ; en 1585, un Dominicain meurt sur la côte, empoisonné par les indigènes. Enfin, vers 1620, deux Pères Jésuites descendent à la cour du roi malgache d'Anosy, ramenant avec eux de Goa le fils de ce prince, qu'un capitaine portugais avait eu la singulière idée d'enlever en 1615 pour en faire un chrétien. Le monarque sut d'abord gré aux missionnaires de leur précieuse restitution, puis il les fit affamer. L'un mourut de misère, l'autre dut quitter une terre inhospitalière, tandis que l'élève de Goa, en qui tant d'espérances étaient fondées, retournait à ses idoles.

Voulue par Louis XIV et dirigée par saint Vincent de Paul, la tentative des Lazaristes eut tous les caractères des grandes missions ; elle dura vingt-six ans (1648-1674) et coûta la vie de 17 Pères, 10 Frères convers et 4 prêtres séculiers. Un mauvais sort obstiné paralysa les débuts de l'apostolat ; les premiers missionnaires furent décimés par la mort, et la peste et la piraterie espagnole dispersèrent en route les équipes de relève. Mais la clairvoyante obstination de M. Vincent eut raison de la mauvaise fortune, et l'un des pionniers, M. Bourdaise, reçut à temps les aides indispensables. La mission progressa jusqu'au jour où la maladresse des gouverneurs et les cupides exactions de soldats-marchands soulevèrent la population contre nos nationaux (1674). Louis XIV fit alors évacuer l'île et défendit qu'on y touchât. La consigne fut observée sous les règnes suivants ; seules, de rares descentes de missionnaires maintinrent dans la grande île la tradition française, mais ne suffirent pas à créer parmi les indigènes un mouvement de conversion continu. Au début du XIXe siècle, tout était à refaire.

Il est curieux de noter que, si Madagascar est possession française, on le doit à l'intervention d'un missionnaire, M. Bertout, Supérieur général du Saint-Esprit, qui dénonça les intrigues du gouverneur de l'île Maurice, Sir Robert Farquhar. Le traité de Paris (1815) cédait, en effet, à l'Angleterre « l'île de France et ses dépendances ». Le fonctionnaire britannique donnait à cette formule le sens canonique de vicariat de l'île Maurice, récemment érigé. Pour baser sa thèse, il travaillait à faire nommer un Bénédictin irlandais, Mgr Slater, « vicaire apostolique de Maurice et de ses dépendances, c'est-à-dire Madagascar, Cap et Australie ». La cabale, dénoncée par M. Bertout, fut déjouée par notre ministre Portal, qui fit occuper Sainte-Marie et obtint, en 1830, de la Propagande la nomination du vicaire général de Pamiers, M. de Solages, comme préfet apostolique « des îles de la Mer du Sud », c'est-à-dire de Bourbon, Madagascar et Océanie.

La misère et le chagrin emportèrent ce premier chef à peine débarqué sur sa terre d'élection. Son compatriote et compagnon M. Dalmond recueillit son mandat, qui lui fut bientôt confirmé par la Propagande. Cet administrateur prévoyant songea d'abord à assurer le recrutement missionnaire de l'île. Une pénible expérience l'avait instruit. A la recherche de collaborateurs, il s'était adressé au clergé séculier de France : quelques dévouements s'offrirent, bien vite lassés par le climat et un ministère stérile. Sur le conseil de M. de Villèle, il se tourna vers les Congrégations religieuses. Ses préférences allèrent aux apôtres de Madagascar, les Lazaristes, qui se récusèrent. Le P. Libermann ne put, de son côté, distraire sur-le-champ de ses cadres en formation les ouvriers sollicités. Seuls,

les Jésuites de la province de Lyon acceptèrent de prêter l'aide demandée. Depuis, malgré les guerres désastreuses (1883, 1895), le mauvais vouloir et la persécution laïcisante du pouvoir central, le catholicisme, d'abord redouté parce qu'il se présentait sous la protection des armes nationales, a porté des fruits merveilleux sur cette terre où pendant deux siècles toutes les tentatives apostoliques avaient avorté.

Des aides sont venues aux premiers missionnaires dans la colonie conquise et pacifiée ; les missionnaires de La Salette, les Pères du Saint-Esprit et les Lazaristes collaborent aujourd'hui avec les Jésuites à l'évangélisation de la grande île. Préfecture apostolique indépendante dès 1844, elle fut érigée en vicariat apostolique le 3 février 1848. Les premiers titulaires appartenaient au clergé séculier ; en 1850, la Société de Jésus en reçut la charge exclusive.

Au point de vue religieux, la colonie ne forma qu'un seul district jusqu'après la conquête de 1895. Celle-ci, ayant ouvert l'accès de l'intérieur, agrandit les cadres. Le 16 janvier 1896, la Propagande détachait le vicariat apostolique de Madagascar Sud (vicariat de Fort-Dauphin, le 20 mai 1913), confié aux Lazaristes ; le 11 juillet 1898, fut érigé le vicariat apostolique de Madagascar Nord (vicariat de Diégo-Suarez, le 20 mai 1913), laissé aux Pères du Saint-Esprit avec la préfecture des petites îles ; ce qui restait de l'île gardait le nom de vicariat de Madagascar Central (vicariat de Tananarive, le 20 mai 1913). Deux démembrements vinrent encore l'amoindrir. Les 10 et 15 mai 1913, la Propagande en détache le vicariat de Fianarantsoa et la préfecture de Bétafo (vicariat apostolique le 24 août 1918 ; nouvelle dénomination le 22 nov. 1920).

Quant au vicariat de Diégo-Suarez, il perdit en 1923 les stations de la côte Est et Ouest, érigées la même année en vicariat de Majunga, en faveur des Pères du Saint-Esprit.

Le succès de l'apostolat à Madagascar est l'un des plus consolants que l'histoire des missions enregistre à l'heure présente. La population globale de l'île varie entre 3 et 4 millions. Sur ce nombre, en 1924, après moins d'un siècle d'efforts, 347 030 païens ont reçu le baptême et près de 38 000 s'y préparent. C'est plus du dixième de l'île qui est conquis à Jésus-Christ. Le tableau suivant marque les belles étapes du catholicisme malgache de 1869 à 1924. Population en 1924 : 3 620 076 (les petites îles Mayottes comprises) ; catholiques : 1 850 (1869), 80 905 (1882), 114 000 (1901), 261 125 (1915), en 1924, 347 030 (353 030 avec le vicariat des îles Mayottes) ; — Pères : 9 (1869), 48 (1882), 67 (1901), 154 (1924) ; — Sœurs : 20 (1882), 107 (1901), 209 (1915), 473 (1924) ; — Ecoles : 5 (1869), 950 (1900), 1 300 (1924) ; — Elèves : Leur nombre est très difficile à définir. Nos tableaux donnent un total modeste de 41 495 : ce qui ne fait pas une moyenne de 32 élèves par école. Il y a donc disproportion entre ce total et son diviseur (1 300). Nous savons, d'ailleurs, que la population scolaire montait en 1882 à 19 103 jeunes têtes (9 134 garçons et 9 969 filles : cf. *Ann. Prop. de la Foi, loc. cit.*, p. 257), et en 1901 à plus de 145 000 (*Missiones catholicae descriptae*, 1901, pp. 406 et 407). Sur ce dernier total, la belle part (146 583, dont 78 159 garçons et 68 424 filles) est inscrite au compte du vicariat central de Madagascar. Par contre, les écoles, que l'on dit y être 829 à cette date, ne sont plus d'après la même source officielle que 240 en 1922 (114 pour le vicariat de Tananarive, 107 pour celui de Fianarantsoa et 19 pour celui d'Antsirabé (cf. *Missiones catholicae*, 1922, pp. 406, 407 et 409). Les écoliers ne seraient en 1924 que 41 495 si l'on s'en tient aux données du tract *Missions de la Compagnie de Jésus parmi les infidèles*, pp. 30, 31, et au chiffre fourni par les missionnaires de La Salette pour le vicariat d'Antsirabé. Dès lors, l'élément multiplicateur doit être cherché dans les chapelles où les catéchistes enseignent la religion. De fait, les « *enfants catéchisés* » se pressent en gros bataillons dans certaines statistiques (cf. *Ann. pont. cath.*, pp. 451 et 470 en note).

1. Iles Mayotte, Nossi-Bé et Comores (P. A.).
2. Diégo-Suarez (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

Le vicariat de Diégo-Suarez fit d'abord partie de la mission de Madagascar ; il en fut détaché le 5 juillet 1898 sous le nom de vicariat de Madagascar Nord. Agrandi le 5 septembre 1898. Cette même année, la préfecture des îles Mayotte, etc., érigée depuis le 4 septembre 1848, est placée sous sa juridiction.

Population évangélisée : **255 616.** — Catholiques : **12 519.** — Catéchumènes : **4 214.** — Pères : **14.** — Frères : **29.** — Séminaristes : **7.** — Sœurs (de Saint-Joseph de Cluny, Filles de Marie de la Réunion) : **40.** — Catéchistes : **132.**

Nota. — En 1920, il y avait 12 écoles primaires instruisant 416 garçons (380 externes) et 408 filles (317 externes).

3. Tananarive (V. A.).

(Jésuites français.)

Ancien vicariat de Madagascar (1850), puis de Madagascar Central (1898). Démembré en 1913, il recevait le 20 mai de cette même année le nom actuel. Ses limites sont : au Nord, le vicariat de Diégo-Suarez ; à l'Est, l'Océan Indien ; au Sud, le vicariat de Fianarantsoa et le vicariat d'Antsirabé ; à l'Ouest, la mer de Mozambique.

Population : **1 000 000.** — Catholiques : **110 936** (103 633 en 1921). — Catéchumènes : **14 520.** — Pères : **52.** — Maîtres et scolastiques : **2.** — Frères coadjuteurs : **11.** — Prêtres séculiers indigènes : **10.** — Religieux d'autres Ordres (Frères des Ecoles chrétiennes et religieux de Saint-Xavier) : **43.** — Religieuses : **173.**

Eglises et chapelles : **506.** — Ecoles : **556** (12 377 élèves). — Séminaire : **1** (49 élèves).

Autres œuvres : Collège, école normale, ouvroirs, léproserie, hôpital, orphelinat, observatoire et imprimerie.

4. Antsirabé (V. A.).

(Missionnaires de La Salette.)

Préfecture apostolique le 15 mai 1913, sous le nom de préfecture de Bétafo. Vicariat apostolique le 24 août 1918, reçut le nom actuel le 22 novembre 1920. Ses limites sont : au Nord, le 19e degré de latitude méridionale, depuis la mer de Mozambique jusqu'à la province d'Itasy (partie orientale), puis une ligne tirée du Sud de la même province jusqu'au fleuve Kitsamby, enfin la frontière Nord-Est du district civil de Faratsiho, suivie jusqu'à la ville de ce nom ; à l'Est, la frontière de la province de Yatomendri jusqu'au 20e degré de latitude ; au Sud, le vicariat de Fianarantsoa ; à l'Ouest, la mer de Mozambique, du 19e degré au 20e degré de latitude.

Population : 225 000. — Catholiques : 51 123 (6 337 en 1900, 13 789 en 1905, 21 705 en 1910, 30 812 en 1915, 35 261 en 1920). — Catéchumènes : 7 448. — Pères : 17. — Frères convers : 3. — Frères Maristes : 8. — Sœurs : 32, dont 8 Carmélites et 24 Sœurs de la Providence. — Maîtres : 61. — Catéchistes : 346.

Ecoles : 7 (3 de garçons, 4 de filles, 3 077 élèves). — Séminaire : 1 (25 élèves). (Cf. Mgr Dantin, *Vingt-cinq ans d'apostolat dans le vicariat apostolique d'Antsirabé*, dans *M. C.*, 1925, pp. 262 et s. ; et *R. I. E. M.*, 22, 1925, p. 683, « La Mission d'Antsirabé ».)

5. Majunga (V. A.).

(Pères du Saint-Esprit.)

La situation géographique du nouveau vicariat est facile à déterminer. L'ancien vicariat de Madagascar Nord, créé en 1898, devenu en 1917 vicariat de Diégo-Suarez, comptait des stations sur la côte Est et sur la côte Ouest de la grande île. Ce sont ces dernières qui en 1923 ont été constituées en juridiction séparée pour former le vicariat apostolique de Majunga.

Du Nord au Sud, il comprend les provinces de Nossi-Bé, Analalava, Majunga, Mavatanana et une partie de celle de Maintirano jusqu'au 18° degré de latitude Sud. (Cf. *M. C.*, 1925, pp. 114 et s.) Un Bref du 15 mars 1923 détache de la préfecture des îles Mayotte et Nossi-Bé les îles Comores et les rattache à ce vicariat.

Population : 351 460. — Catholiques : 14 460. — Catéchumènes : 7 183. — Pères : 15. — Auxiliaires : 16. — Sœurs : 158. — Séminaristes : 4.

6. Fianarantsoa (V. A.).

(Jésuites français de la Province de Toulouse.)

Erigé le 10 mai 1913 (cf. *A. A. S.*, t. V, 1913, p. 235). Ses limites sont : au Nord : le 20° degré de latitude Sud jusqu'à la province d'Antsirabé ; puis la frontière Sud de cette province jusqu'à l'Océan Indien ; à l'Est, l'Océan Indien, du 20° au 22° degré de latitude Sud ; au Sud, le vicariat de Fort-Dauphin ; au Nord, la mer de Mozambique, du 20° au 22° degré de latitude.

Population : 1 000 000. — Catholiques : 140 992 (110 000 en 1915, 122 249 en 1921). — Catéchumènes : 8 915. — Pères : 40. — Maîtres et scolastiques : 2. — Frères convers : 10. — Frères des Ecoles chrétiennes : 7. — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny : 28. — Instituteurs : 111. — Catéchistes : 675.

Ecoles : 695 (23 317 élèves). — Séminaristes : 37. — Léproserie : 1 (130 malades). — Typographie : 1.

7. Fort-Dauphin (V. A.).

(Lazaristes.)

Erigé le 13 janvier 1896, sous le nom de Madagascar méridional. Nom actuel le 20 mai 1913.

Population : 788 000. — Catholiques : 22 000 (15 000 en 1921). — Catéchumènes : 6 000. — Pères : 17. — Frères : 3. — Sœurs de la Charité : 42. — Catéchistes : 75. — Instituteurs : 15.

Ecoles primaires : 7 (1 500 élèves). — Ecoles professionnelles : 5 (300 apprentis). — Léproserie : 1. — Hôpitaux : 4 (420 malades). — Dispensaires : 4 (425 000 soins donnés).

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Catholiques.	Pères.	Sœurs.	Écoles.	Élèves.
Afrique du Nord....	145 101	164	521	53	4 044
Afrique du Nord-Est.	434 050	184	1 186	160	31 384
Afrique occidentale..	390 959	373	364	1 197	80 000
Afrique orientale....	120 426	175	291	441	22 843
Afrique centrale.....	1 164 873	1 024	602	4 471	102 770
Afrique du Sud.....	202 902	583	2 277	719	54 622
Afrique insulaire....	677 715	294	1 028	1 489	69 275
Total.....	2 836 026	2 597	6 269	8 530	364 935

Ainsi, le jeu des chiffres présentés par les missionnaires eux-mêmes élève à près de trois millions le total des âmes gagnées par eux au Christ sur la terre d'Afrique. Mais il est à noter que seuls les territoires dépendant de la Propagande et de l'Orientale sont recensés dans nos tableaux. Il existe sur le même continent des cadres nombreux relevant directement d'une métropole européenne (v. g. Lisbonne) ou de la Consistoriale et que l'on distingue habituellement des pays de mission. L'ensemble de ces diocèses groupe une population catholique de 1 963 390 âmes (1), qui, jointes à celles que le dévouement des missionnaires a conquises sur le paganisme, élèvent à 4 799 416 le nombre des fidèles du continent noir soumis à Rome. C'est peu, quand on songe aux 80 millions d'idolâtres et aux 50 millions de mahométans qui peuplent cette terre ; c'est énorme, si l'on pense à la difficulté de l'apostolat africain et surtout à la jeunesse de la plupart des cadres missionnaires. Une constatation ressort de ces chiffres ; plus on circonscrit le champ d'action d'un groupe de missionnaires, plus l'apostolat est fructueux. Il y a une proportion constante entre la multiplication des vicariats ou préfectures et la croissance du nombre des catholiques. C'est ce que l'on saisira mieux par le tableau comparatif suivant :

En 1869, les territoires de mission actuels étaient divisés en 11 vicariats et en 10 préfectures apostoliques. Une statistique officielle de cette année compte un minimum de 100 099 catholiques pour dix de ces vicariats et 3 de ces préfectures ; le tableau ne donne, en effet, rien pour le vicariat des Gallas et les préfectures du Maroc, de Mayotte et Nossi-Bé, et de Fernando-Poo, dont l'appoint, cependant, ne grossirait pas sensiblement le total (cf. *M. C.*, 2, 1869, pp. 398-400). En 1901, où les vicariats sont 27, les préfectures 22, les missions 2, les diocèses 2, il y a plus de 481 782 catholiques, 1 172 prêtres, 744 églises ou chapelles, 1 783 écoles (cf. *Missiones catholicae*, 1901, p. 412). En 1906, où le même territoire est divisé en 2 diocèses, 37 vicariats, 24 préfectures et 2 missions, le nombre des catholiques monte à 841 639 ; à cette époque, 1 700 prêtres desservant 3 294 églises ou chapelles se dévouaient à leur service (*Ann. pont. cath.*, 1908, pp. 446 et 447). En pleine guerre (1917), nous comptons, d'après l'*An-*

(1) Voici le détail par diocèse : *Alger* (183 300 catholiques), *Constantine* (110 000), *Oran* (365 183), *Carthage* (35 000), *Angola* (100 000), *Angra* (262 073), *Funchal* (151 015), *Saint-Jacques du Cap Vert* (148 000), *Saint-Thomas* (21 000), *Les Canaries* (150 052), *Saint-Christophe de Laguna* (260 707), *Ceuta* (statistique non établie et non comprise dans notre total). A ces diocèses, il faut ajouter la prélature *nullius* de Mozambique, comptant 177 060 catholiques.

nuaire pontifical, près de 1 500 000 catholiques répartis sur 50 vicariats apostoliques et 31 préfectures. Si notre calcul est exact, l'effort d'après-guerre a presque doublé le nombre des fidèles, qui touche, d'après les données des missionnaires, au troisième million. Au cours de ces dix années, 15 nouveaux vicariats et 4 nouvelles préfectures ont été créés. L'encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur les missions fait prévoir de prochains démembrements, qui, en attirant de nouveaux ouvriers sur la terre d'Afrique, accéléreront la conversion des noirs (1).

VITALIEN LAURENT.

ÉPHÉMÉRIDES

Mercredi 24 novembre 1926.

FRANCE. — D. (min. Fin.) rel. au cumul des indemn. pour charges de famille suivi d'instruct. pour l'appl. de ce D. (*J. O.*, 12. 1. 27).

Dimanche 12 décembre.

FRANCE. — D. (min. M.) portant suppress. de cons. de guerre et de tribun. marit. (*J. O.*, 31. 12. 26).

Mercredi 15 décembre.

FRANCE. — *Paris :* Au min. Aff. étr., ratif., par le prés. Rép. Autriche, de la convent. intern. du 6. 10. 21 mod. la convent. signée à Paris le 20. 5. 75 pour assurer l'unific. intern. et le perfectionnement du syst. métrique (*J. O.*, 26-28. 12. 26).

Jeudi 16 décembre.

FRANCE. — D. (min. Fin.) fixant le taux ann. d'intérêt des bons de la défense nat., précédé d'une décis. (16 déc.) de la Caisse auton. de gestion des bons de la déf. nat. et d'amortiss. de la dette publ. suspendant les émissions de bons de la déf. nat. à un mois et créant des bons de la déf. nat. à deux ans (*J. O.*, 17. 12. 26). — Arr. (min. Trav.) mod. le tarif des frais médicaux en mat. d'acc. du trav. (*J. O.*, 24. 12. 26). — D. (min. G.) nommant le gén. Albert-J.-Marie Daugan command. du 16e C. A. et le gén. Jean-M.-Charles Payot command. du 13e C. A. (*J. O.*, 18. 12. 26).

— *Paris :* Le prix Goncourt est décerné à M. Henri Deberly pour son roman *Le supplice de Phèdre ;* le prix *Fémina-Vie heureuse* à M. Charles Silvestre, pour son *Prodiges du cœur*, et le prix Théophraste-Renaudot est, pour la première fois, attribué à M. Armand Lunel, pour son *Nicolo Peccavi*.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le leader socialdémocrate Scheidemann fait au Reichstag de graves révélations sur la collusion de l'armée avec Moscou, la grosse industrie et les société. réactionn. Les socialistes réclament la démiss. du cabinet Marx.

AUSTRALIE. — *Melbourne :* Le Parlem. fédéral vote une L. créant 2 nouv. Etats : l'Australie du Nord, capit. Port-Darwin, et l'Australie centrale, capit. Alice-Springs, séparées par le 20e parallèle de latit. Sud.

BELGIQUE. — *Liége :* Mort d'Hippolyte Fierens-Gevaert, conserv. en chef du musée royal des Beaux-Arts à Bruxelles, prof. à l'Un. de Liége, auteur de *Essai sur l'art contemporain*, 1896 ; *Hôtel de ville de Paris*, 1902 ; *Van Dyck, Jordaens*, 1905 ; *La Renaissance septentrionale dans les Flandres*, 1906 ; *Peinture au musée ancien de Bruxelles, Peinture à Bruges ;* âgé de 57 ans.

ITALIE. — *Rome :* La Ch. adopte le projet de L. concernant l'émission de l' « emprunt du licteur ».

PAYS-BAS. — *La Haye :* La seconde Ch. approuve le traité de comm. avec la Grèce conclu à Athènes le 12. 5. 26.

RUSSIE. — *Moscou :* Clôt. de la 7e sess. du Comité exéc. élargi de l'Intern. communiste (23 nov.-16 déc.) : approb. de l'attitude du Comité dans la quest. de l'unité nation. et intern. du mouvement syndical, dans l'organis. de la campagne intern. de solidarité à l'égard de la grève min. angl., appel au prolétariat contre l'intervent. impérialiste en Chine, invitation à liquider le fractionnisme dans l'I. C. et à créer l'unité inébranlable des partis.

SUISSE. — *Berne :* M. Joseph Motta, vice-prés. du Cons. fédéral, est élu pour la 3e fois prés. de la Conféd. suisse.

Vendredi 17 décembre.

FRANCE. — L. portant code disciplin. et pénal de la mar. marchande (*J. O.*, 19. 12. 26). — D. (min. Tr.) portant réglem. d'admin. publ. pour l'appl. L. 23. 4. 19 sur la journée de 8 h. dans les Halles centrales de Paris (*J. O.*, 1. 1. 27).

— *Sénat :* Vote, par 280 contre 6, du budget de 1927.

— *Gentilly :* Congrès du parti républ. socialiste et socialiste français (17-19 déc.) : le parti n'accorde pas sa collab. au ministère act. et reste attaché à la polit. de l'union des gauches.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Reichstag vote, par 249 contre 171, la motion de méfiance présentée par les socialdémocrates et soutenue également par les nationalistes, démiss. du cabinet Wilhelm Marx.

CHINE. — L'armée de Canton s'empare de Itchang et de Shasi et perd Hang-Tchéou.

ESPAGNE. — *Madrid :* Constitution, au palais *de Cruzada*, sous la prés. du card. Reig, arch. Tolède et « dir. pontifical » de l'action cath. en Espagne, d'une « Junta nacional » d'act. cath. ; M. Miguel Vagas, prof. de géom. analyt. à l'Un. de Madrid, est nommé prés.

LETTONIE. — *Riga :* M. Skujenieks, leader socialiste minimaliste, forme un cabinet de coalition.

LITUANIE. — *Kouno :* Coup d'Etat fasciste, dirigé par le gén. Antonas Smetona pour protester contre la polit. pro-soviétique du Gouv., arrest. de tout le cabinet Slezevicius, constitut. du ministère Voldemaras.

PAYS-BAS. — *La Haye :* La seconde Ch. rejette, par 37 contre 36, le projet de L. portant le rétabliss. de l'ens. des langues vivantes à l'éc. primaire ; pratiquement, c'est la langue fr. qui était en cause.

Samedi 18 décembre.

FRANCE. — D. (min. J.) mod. le D. 1. 12. 20 fixant le statut des maisons d'éduc. de la Légion d'honn. (*J. O.*, 29. 12. 26). — D. (min. G.) habilitant les militaires de la gendarm. départ. à connaître des infractions en mat. de pêche marit. côtière (*J. O.*, 26-28. 12. 26). — Décrets (min. M.) nommant le vice-am. Maxime-R.-M.-Edouard Le Vavasseur command. en chef, préfet marit. des 2e, 3e et 4e arrondiss., le contre-am. M.-A. G. d'Adhémar de Cransac command. de la mar. à Lorient, le contre-am.

(1) Actuellement, 30 Instituts de clercs se partagent au point de vue missionnaire le gouvernement de l'Afrique. Ce sont les *Pères du Saint-Esprit* (2 diocèses, 13 vicariats, 6 préfectures, 2 missions) ; les *Pères Blancs* (11 vic., 2 préf.) ; les *Pères des Missions africaines de Lyon* (8 vic., 3 préf.) ; les *Franciscains* (4 vic., 1 préf. et 1 mission) ; les *Capucins* (4 vic., 2 préf.) ; les *Oblats de Marie-Immaculée* (4 vic., 1 préf.) ; les *Scheutistes* (3 vic.) ; les *Jésuites* (2 vic., 2 préf.) ; les *Fils du Sacré-Cœur de Vérone* (2 vic., 1 préf.) ; les *Lazaristes* (2 vic.) ; les *Bénédictins* (1 vic., 3 préf.) ; les *Missionnaires de Mill-Hill* (1 vic., 2 préf.) ; les *Pères du Sacré-Cœur de Saint-Quentin* (1 vic., 2 préf.) ; les *Missionnaires della Consolata* (1 vic., 2 préf.) ; les *Oblats de Saint-François de Sales* (1 vic., 1 préf.) ; les *Fils du Cœur Immaculé de Marie* (1 vic.) ; les *Missionnaires de La Salette* (1 vic.) ; les *Pères des Missions Etrangères de Turin* (1 vic.) ; les *Missionnaires de Mariannhill* (1 vic.) ; les *Prémontrés* (1 vic.) ; les *Dominicains* (1 vic.) ; les *Pères du Bienheureux Grignion de Montfort* (1 vic.) ; les *Trinitaires déchaussés* (1 préf.) ; les *Pallotins* (1 préf.) ; les *Salésiens* (1 préf.) ; les *Rédemptoristes* (1 préf.) ; les *Pères Croisiers* (1 préf.) ; les *Servites de Marie* (1 préf.) ; les *Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun* (1 préf.).

J.-F.-M. Cazenave command. de la mar. à Rochefort (*J. O.*, 20-21. 12. 26).

— *Chambre* et *Sénat* : Vote déf. du budget de 1927, clôt. de la sess. extraord. de 1926.

— *Montreuil-sous-Bois* : Mort de Charles Hémard, anc. dép. Seine, âgé de 80 ans.

— *Paris* : Sign. d'un avenant à la convent. comm. franco-hongroise du 13. 10. 25. — A l'Ac. des sc. mor. et pol., M. Paul Matter est élu m. tit., sect. d'hist., en rempl. de Félix Rocquain, déc. à Paris le 6. 11. 25 ; et le roi des Belges, Albert Ier, élu ass. étr. le 6. 2. 26, en rempl. du prés. Woodrow Wilson, prend séance. — Mort de Claude Goujat, né à Moissy-Moulinot, en 1845, rad., dép. Nièvre en 1893, 1902 et 1906.

— *Revin* (Ardennes) : Mort de Henri Dunaime, né à Charleville le 11. 10. 1855, dép. Ardennes de 1893 à 1914, réélu en 1924, de la Gauche rad.

— *Saint-Maurice* (Seine) : Mort du gén. baron Barge, âgé de 99 ans ; prit part à toutes les guerres du second Empire, anc. gouv. de Lyon.

Brésil. — *Rio-de-Janeiro* : D. rel. à la réforme fin. et comportant le remplac. du milreis par la Cruzeiro et la conversion du papier-monnaie en circulation en une monnaie à la base de 200 milligrammes d'or par milreis.

Chine. — *Pékin* : M. O'Malley, chargé d'aff. Angleterre, remet un mémorandum à la réunion hebdomad. des représentants des Puissances signat. du traité de Washington : accueillir avec sympathie le Gouv. de Canton, ouvrir des pourparlers pour la revis. des traités, lever les surtaxes dites de Washington, effectuer cert. réformes sur l'exterritorialité.

Guatemala. — La Ch. des dép. reconnaît comme prés. Rép. pour six ans le gén. Lazare Chacon, élu le 5 déc.

Suède. — *Stockholm* : Mort de L. M. Ericsson, créat. de l'industrie du téléphone en Suède.

Dimanche 19 décembre.

France. — L. portant fixat. du budget gén. de l'exercice 1927 (*J. O.*, 19. 12. 26 ; *errata*, *J. O.*, 20-21 et 30. 12. 26).

— *Nevers* : Le Dr Lebœuf, cand. d'Union nation., est élu dép. au scrutin de ballott. par 32 624 voix contre 27 480 à M. Bailly, commun., en rempl. du Dr Henri Régnier, déc. le 8. 10. 26.

Allemagne. — *Melle* (Hanovre) : Mort de Mgr Albert Bitter, né à Melle (dioc. de Hildesheim), le 15. 8. 48, missionn. à Stockholm et Goteborg (Suède), puis à Ludwigslust (Mecklembourg-Schwerin), év. tit. Doliche le 15. 6. 93 et vic. ap. en Suède, démiss. et archev. tit. Soltania le 9. 10. 22.

Etats-Unis. — *New-York* : Le Dr Nicholas Murray Butler, prés., et 39 membres de la Fac. des sc. polit. et des écoles annexes de « Columbia University », fondée en 1751, dans un manifeste adressé à l'opinion publ. des Etats-Unis, proposent de réunir une confér. intern. pour examiner à nouveau toute la quest. des dettes de guerre.

Grande-Bretagne. — *Londres* : M. James Maxton, institut., élevé à Barrhead School et à l'Univ. de Glasgow, dép. travailliste de Bridgeton (Glasgow) depuis 1922, est élu prés. du Labour Party Independent.

Lituanie. — *Kovno* : Le prof. Antonas Smetona est élu prés. Rép. en rempl. de M. Grinius, démiss. ; M. Stulginskis est élu prés. du Parlement.

Lundi 20 décembre.

Saint-Siège. — Consist. secr. ; Mgr Lorenzo Lauri, nonce en Pologne, et Mgr Giuseppe Gamba, arch. Turin, sont créés cardinaux-prêtres ; allocut. pontif. : les consolations de 1926, la persécut. au Mexique, l' « Action Française » en France (*D. C.*, t. 17, 131-135), le fascisme en Italie.

France. — L. tendant à la ratif. de la convent. sur le régime des voies navigables d'int. intern., en date, à Barcelone, du 20. 4. 21, signée par 27 Etats, ensemble le statut annexé à ladite convent. (*J. O.*, 23. 12. 26). — Décrets (min. Mar.) nommant les vice-am. Louis-Ernest Fatou et Jules-Théophile Docteur m. du Cons. sup. de la mar. pour l'année 1926 (*J. O.*, 20-21. 12. 26).

Allemagne. — *Hambourg* : Disc. de M. G. Stresemann : le problème du désarm. de l'Allemagne doit être lié à celui du désarm. gén., le traité de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. constituent une base sûre pour la polit. de solidarité des intérêts des nations europ., mais une base seulement.

Italie. — *Pise* : Mort de l'am. Diego Simonetti, né à Gênes le 14. 6. 65, comm. en chef de la flotte ital.

Pays-Bas. — *La Haye* : La Cour de Justice intern. enregistre la requête du Cons. S. D. N. rel. au rapport qui lui a été soumis le 9 déc. concernant les difficultés entre l'Angleterre, la France, l'Italie, d'une part, et la Roumanie d'autre part, touchant l'étendue territoriale et matérielle de la juridict. de la commiss. europ. du Danube.

Mardi 21 décembre.

France. — L. complét. la L. 20. 2. 25 et mod. l'art. 3 L. 13. 7. 23 sur les récompenses nation. (*J. O.*, 22. 12. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 24. 12. 26). — D. (prés. Cons.) rendant applic. dans les départ. du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle cert. disposit. du D. 5. 11. 26 rel. à la décentralis. et à la déconcentration admin. (*J. O.*, 25. 12. 26). — D. (min. Fin.) rel. à la simplif. en mat. de procéd. domaniales (*J. O.*, 23. 12. 26 ; *erratum* [min. Agr.], *J. O.*, 25. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant mod. à l'organis. de la Cour des Comptes (*J. O.*, 26-28. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant codif. de la législ. en mat. de contrib. indir. (*J. O.*, 2-4. 1. 27 ; *errata*, *J. O.*, 5 et 7. 1. 27). — D. (min. Agr.) rel. à la simplif. des condit. de constitut. et de fonctionn. des assoc. synd. (*J. O.*, 24. 12. 26). — Décrets (min. G.) maintenant dans leurs fonct. jusqu'au 31. 12. 27 les gén. membres du Cons. sup. de la G. atteints par la limite d'âge ; nommant le gén. Camille Walch comm. du 12e C. A., en rempl. du gén. André-J. Emmanuel Massenet, placé dans la réserve le 25 déc. ; décis. réintégrant dans la sect. act. du cadre de l'état-major gén. de l'armée et dans les fonct. de m. du Cons sup. de la G. le gén. Georges Duport, placé le 4. 2. 26 dans la sect. de réserve (*J. O.*, 23. 12. 26). — D. (min. G.) attribuant la médaille commém. de Syrie-Cilicie avec agrafe « Levant » (*J. O.*, 25. 12. 26).

— *Fréjus* : Décl. de l'Ass. dioc. (*J. O.*, 7. 1. 27).

— *Paris* : Congrès nat. de la Fédér. des Synd. de fonctionn. (21-23 déc.), vote du rapport moral du secrétariat par 479 contre 230, adhésion à la C. G. T. par 432 contre 226 pour le 1. 5. 27, résolut. en faveur du traitement unique. — Arrest. de l'anc. capit. de l'armée angl. Vivian Stranders, accusé d'espionner l'aviat. milit. fr. pour le compte de l'Allemagne.

Allemagne. — *Landau* : Verdict du cons. de guerre dans l'affaire de Gemersheim du 27. 9. 26, le sous-lieut. Pierre Rouzier est acquitté, les 6 agresseurs allem. sont condamnés à des peines allant de 2 ans à 3 mois de prison ; Kegel et Fechter, les 2 seuls détenus, sont mis en liberté le 24 déc., et le 25 déc. M. Doumergue signe un D. graciant les 6 condamnés.

Colombie. — *Cartosama* : Un tremblement de terre détruit la ville, le mont Cumbal est en éruption.

Egypte. — *Port-Fuad* : Le roi Fuad inaugure cette nouv. ville, érigée par la compagnie du canal de Suez sur la rive asiat. du canal.

Etats-Unis. — *Washington* : Le sén. Borah, prés. du Comité des relat. extér., publie le texte d'un traité d'alliance offensif et défensif entre les Etats-Unis et le Panama.

Grande-Bretagne. — *Smethwick* (Birmingham) : M. Oswald Ernald Mosley (né le 16. 11. 96, fils de Sir Oswald Mosley 4e baronet, élevé à Winchester et à Sandhurst, offic. de lanciers, a servi pendant la Grande Guerre en France, épousa en 1920 Lady Cinthia Curzon, seconde fille du marquis Curzon of Kedleston : *D. C.*, t. 15, 1148), dép. de Harrow depuis 1918, conservat. jusqu'à 1922, puis indép., aujourd'hui candidat du Labour Party, est élu dép. par 16 077 voix contre 9 495 à M. Marshall Pike, conserv., et 2 600 à M. Edwin Bayliss, lib., qui perd ses 150 livres de caution.

Memel. — M. Shalkauskas, gouvern. du territoire, offre sa démiss. au Gouv. lituanien.

Pérou. — *Lima* : Réponse du Gouv. aux proposit. de M. Kellogg rel. à Tacna et Arica : le Pérou garderait Tacna et Arica, cession à la Bolivie du port de Vilor et d'une bande de terre au Sud de Tacna, le Chili conserverait la mine de nitrate de Childaya,

Mercredi 22 décembre.

FRANCE. — *Angers :* Mort du R. P. Léopold de Chérancé, O. M. Cap., auteur de *Saint François d'Assise* et d'un grand nombre d'ouvr., âgé de 88 ans.

— *Paris :* Décis. de la Caisse auton. de gestion des bons de la défense nat. et d'amortiss. de la dette publ., concern. les émiss. de bons de la déf. nat. à 3 mois (*J. O.*, 23. 12. 26). — L'Acad. fr. désigne les titul. des prix Cognacq-Jay, 97 dotations de 25 000 fr. et 209 de 10 000 fr.

— *Vierzon :* M. A. Tardieu inaugure la ligne électrifiée Paris-Vierzon.

— Mort d'Augustin Maillard, né en 1828, anc. sén. Loire-Inférieure. — Mort de Henri Aimelafille, dit Amiel, anc. dép. Gironde, 82 ans.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort du lieut.-colonel Arthur Francis Owen-Lewis, cath., né le 6. 8. 68, fils de Henry Owen-Lewis, de Inniskeen (dép. de Carlow, mort en 1913), et de Frances Elsegood, élevé à Beaumont, offic., marié en 1896 à Kathleen Henry, de Tivoli, vétéran de la guerre sud-africaine et de la Grande Guerre, fond. de l'*Army Officers'Art Society*, dir. de la prison de Montjoy, Dublin, inspect. des prisons pour l'Irlande, créé en 1918 off. de l'Emp. brit. pour son rôle durant l'insurrect. de Pâques à Dublin en 1916.

Jeudi 23 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Consist. public, le card. Gamba reçoit le chapeau ; et consistoire secret.

FRANCE. — D. (min. C.) portant fixat. des taxes à percevoir pour les colis post. à destin. de cert. pays (*J. O.*, 8. 1. 27). — Arr. (min. Tr.) portant enregistr. de la soc. étr. d'assuranc. sur la vie « Victoria zu Berlin » (*J. O.*, 24. 12. 26).

— *Paris :* Séance publ. ann. de l'Ac. fr., rapport de M. R. Doumic, secr. perp., sur les concours de l'année 1926, et de M. G. Goyau, dir., sur les prix de vertu (*D. C.*, t. 17, col. 69-82).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Rat. d'accords franco-allemands ayant pour but de hâter la terminaison des travaux des offic. de compensat. pour le payement des dettes d'avant-guerre et de lever les séquestres sur les biens allemands.

ETATS-UNIS. — *Rockmart* (Géorgie) : Collision entre 2 express, 19 morts, 29 blessés.

GRÈCE. — *Athènes :* Mort de Panta Gabrilovitch, min. Yougoslavie, négociateur pour la zone franche de Salonique.

NICARAGUA. — *Managua :* Deux bandits armés de coutelas tentent d'assassiner M. Adolfo Diaz, prés. Rép.

Vendredi 24 décembre.

FRANCE. — D. (prés. Cons.) nommant chev. de la Légion d'honn. Mgr Jean-Baptiste Pelt, év. Metz (*J. O.*, 25. 12. 26). — Rapport (min. Int.) au prés. Rép. rel. au recensement de la popul. le 6. 3. 26 (*J. O.*, 26-28. 12. 26 ; *additif*, *J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. Fin.) transférant à l'assoc. fr. de cautionnement mutuel cert. attribut. de la direction de la dette inscrite (*J. O.*, 29. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant fusion dans 947 cantons du service de l'assiette des contrib. dir. et taxes assimilées et du service de l'enregistr. des dom. et du timbre (*J. O.*, 5. 1. 27).

— *Paris :* Mort de Victor Charbonnel, né à Murat (dioc. de Saint-Flour) en 1863, prêtre, il quitta la soutane en 1897, fond. et dir. de la *Raison* (1901-14), co-dir. de l'*Action* avec M. Henry Bérenger (1902-04), aut. de *Les Mystiques dans la littérature* (1897), *Congrès universel des religions* (1900), *La volonté de vivre* (1901), *Sensations de la vie* (1907).

GRANDE-BRETAGNE. — Au large de Portland, le vapeur brit. *Burutus* coule le voilier fr. *Eugène-Schneider*, 24 marins sont engloutis.

JAPON. — *Hayama :* Mort du mikado Yoshihito, 123e emp. du Japon, né à Tokyo le 31. 8. 79, fils de l'emp. Meiji (Mutsuhito), auquel il succéda le 30. 7. 12, et de Haruko, de la maison des princes Ichijo (mariée le 9. 2. 69, morte à Tokyo le 11. 4. 14), marié à Tokyo le 10. 5. 1900, à Sadako (née à Tokyo le 25. 6. 84, fille du prince Kujo Michitaka) ; le prince Hirohito (Michi no Miya), son fils aîné, né à Tokyo le 29. 4. 01, régent de l'Empire depuis le 25. 11. 21, lui succède et prend le nom de Showa : il a épousé, à Tokyo, le 24. 1. 24, Nagako, née le 6. 3. 03, fille du prince Kuniyoshi.

NICARAGUA. — Des marins des Etats-Unis débarquent à l'embouchure du Rio-Grande et sont dirigés sur Puerto-Cabezas, cap. du Gouv. libéral révolutionn. ; une zone neutre est établie et interdite aux forces libér. et conservatr.

NORVÈGE. — *Oslo :* Mort de Johan Catsberg, anc. prés. du Parlement, m. de la délégat. norv. à la S. D. N. en 1919, âgé de 64 ans.

PÉROU. — *Lima :* A la suite de l'attentat manqué le 18 déc. contre M. Augusto B. Leguia, prés. Rép., le min. de l'Int., le maire et le préfet de police de Lima donnent leur démission.

POLOGNE. — *Varsovie :* Remise de la calotte cardinal. au nonce, Mgr Lorenzo Lauri, par le garde-noble pontif. Fabio Petrucci.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade* : M. Ouzounovitch forme un ministère de concentrat. comprenant 10 radicaux, 4 raditchistes et 2 Slovènes.

Samedi 25 décembre.

FRANCE. — D. (min. I. P.) portant organis. et admin. des établissements et œuvres ayant pour but la format. des artisans ruraux (*J. O.*, 2-4. 1. 27).

— *Metz :* Congrès nation. de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen (25-27 déc.) : bilinguisme, école en Alsace-Lorraine, contre l'autonomisme ; motions contre le fascisme, pour une revision démocrat. de la Constitution.

— *Paris :* Banquet de 2 000 couverts offert aux pauvres de la ville par l'œuvre Cardinal-Ferrari, prés. par le baron Romano Avezzana, amb. Italie.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Congrès extr. du parti ouvrier belge (25-26 déc.) : attitude du parti devant la situat. écon. act. du pays, un questionnaire sera remis aux Fédérat. région., qui auront à se prononcer sur la quest. de la participat. ministérielle.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le Gouv. communique aux Puissances le mémorandum sur la Chine remis le 18 déc. aux ministres étr. à Pékin. — Mort de Lord Courtenay Percy Robert Vernon Lyveden, 3e baron du nom (baronie créée en 1859), né le 29. 12. 57 à Grafton Underwood, Kettering, fils du Rev. Courtenay John Vernon et d'Alice Gertrude Fitz Gerald (fille d'un pasteur), élevé à Eton, offic., puis garçon de café à New-York, steward à bord d'un transatlantique, jardinier en Australie, agent de publicité en Afrique du Sud, acteur dramat., prés. du comité britann. d'études des institutions municip. de l'étr., commandant pendant la Grande Guerre un garde-côte, épousa en 1890 Fanny Zelie Hill, succéda en 1900 à son oncle (le 2e baron, qui épousa en secondes noces, en 1896, une cath., fille de Albert Emary, de Hastings, Lady Julia).

MONACO. — *Monte-Carlo :* Mort de Sir Rupert Turner Havelock Clarke, 2e baronet, le premier baronet ayant vécu en Australie, né le 16. 3. 65, fils de Sir William John Clarke (créé 1er baronet en 1882) et de Mary Walker, de Tasmanie, petit-fils d'un boucher de Londres, succéda à son père en 1897, épousa en 1886 Aimée Mary Cumming (qui divorça en 1909 et épousa en 1910 Sir Philip Grey-Egerton) et en 1918 Elsie Florence Partridge Tucker, de Sydney, dont il eut deux fils, acclimata en Australie la culture du chou, organisa en 1914 une expédition en Nouvelle-Guinée, laisse une fortune de 5 millions de livres à son héritier Rupert William John, 3e baronet, né le 5. 11. 19.

SUISSE. — *Lucerne :* Conversion au cath. de Marguerite von Gotschall, Allemande, romanc. et nouvell.

Dimanche 26 décembre.

FRANCE. — L. prorogeant jusqu'au 31. 12. 27 les délais fixés pour l'examen des dossiers de domm. de guerre en exéc. de L. 2. 5. 24 (*J. O.*, 26-28. 12. 26).

— *Blois :* Mort de Mme Lemaistre, sculpteur, fille de Robert Houdin, âgée de 75 ans.

— *Lyon :* Mort de Mgr Elie Blanc, né à Tain, le 15. 5. 1846, prof. de philos. scol. aux Fac. cath. de Lyon depuis 1878, lexicographe, dir. de la revue *La Pensée contemporaine*, auteur de plusieurs dictionnaires et ouvr. philos., le *Dictionnaire universel de la pensée*,

Traité de philosophie scolastique, Histoire de la philosophie et particulièrement de la philosophie contemporaine.

— *Neuilly :* Mort du peintre Adolphe Déchenaud, né à Saint-Ambreuil, m. de l'Ac. des Beaux-Arts, sect. de peint., âgé de 58 ans.

— *Paris :* 2e Congrès mondial du parti sioniste-révisionniste (26-31 déc.) sous la prés. de M. Tionikine, juif russe.

ALBANIE. — *Durazzo :* Un tremblement de terre détruit de nombreuses maisons.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le roi Albert Ier nommé M. Montagu Collet Norman, gouver. de la Banque d'Angleterre (*D. C.*, t. 15, 1147), grand offic. de l'Ordre de la Couronne.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de Oswald Sanderson, né à Liverpool le 3. 1. 63, élevé à Ely, épouse Beatrice Bedwall, de New-York, administrat. de la Cie du canal de Suez, de la Ellermans Wilson Line à Hull, de la Lloyd's Bank Ltd, du London and North Eastern Railway, de la United Shipping Co, etc.

PÉROU. — *Lima :* Le Sén. approuve la réforme de la Constitut. nat. et ratifie les art. autorisant la réélect. du prés. Rép. autant de fois qu'il sera jugé nécessaire pour assurer la paix et la sécurité du pays.

Lundi 27 décembre.

FRANCE. — Décrets (min. Int.) déclarant authent. les tableaux de la popul. de la France et de l'Algérie annexés auxdits décrets (*J. O.*, 26-28. 12. 26).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mort de Karl Fritz Zubeil, né à Berlin le 11. 1. 48, m. socialdémocrate du Reichstag.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Mort d'Edouard Pécher, dép. lib. d'Anvers depuis 1912, min. Col. depuis le 15. 11. 26, âgé de 41 ans.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Départ de Sir Samuel John Gurney Hoare (né le 24. 2. 80, fils aîné du 1er baronet créé en 1899 et de Katharine Louisa Hart, élevé à Harrow et à New College, Oxford, épouse en 1909 la fille du 6e comte Beauchamp, Lady Maud Lygon, succède en 1915 à son père, a comme héritier son frère l'Hon. Oliver Vaughan Gurney, né en 1882, a été secr. part. du min. des Colonies A. Lyttelton, prés. du London Fire Brigade Committee, commiss. à la S. D. N. en 1921 pour s'occuper des Russes émigrés ; depuis 1910 est représentant union. de Chelsea, m. de la Chambre des laïques dans l'Eglise anglicane, secr. d'Etat pour l'Air depuis 1922, avec siège dans le Cabinet depuis 1923) sur avion piloté par l'aviateur Bernard, à destination du Caire et de Delhi, inaugurant officiellement la ligne Londres-Indes, où il arrive le 8 janvier.

ITALIE. — *Rome :* La *Gazzetta Ufficiale* publie le D. instituant à partir du 1. 1. 27 un impôt personnel progressif sur les célibat. de 25 à 65 ans.

LITUANIE. — *Kovno :* Arrestat. de 250 communistes ; quatre chefs commun. inculpés de conspiration sont condamnés à mort, leur peine est commuée en celle des trav. forcés à perpét.

MAROC. — *Rabat :* M. Théodore Steeg, commiss. résident gén., interdit le journal annamite *Phuc Quoc* (*D. C.*, t. 16, 1163-1165) et le journal polonais *Na Talczu*.

RUSSIE. — *Pétrograd :* Expulsion du R. P. Joseph Ledit, prof. cath. améric., qui avait été autorisé à compulser cert. documents publ. à l'Univ.

Mardi 28 décembre.

FRANCE. — D. (min. J.) mod. la L. 3. 5. 1841 sur l'expropriat. pour cause d'ut. publ. (*J. O.*, 30. 12. 26). — D. (min. Int.) rel. aux régies munic. (*J. O.*, 31. 12. 26). — Décrets (min. Fin.) portant codif. des droits de timbre (*errata, J. O.*, 30. 12. 26) ; portant simplif. de la procéd. en mat. d'expropr. d'immeubles domaniaux ; rel. à l'enregistr. des procès-verbaux en mat. de douanes ; portant codif. des textes qui régissent les valeurs mobilières (*errata, J. O.*, 31. 12. 26) ; mod. les circonscr. territ. des direct. départem. des contrib. dir. ; substituant les percepteurs des contrib. dir. aux contrôleurs dans la composit. des cons. cantonaux chargés de statuer sur les demandes d'allocat. présentées par les familles dont le soutien est appelé sous les drapeaux ; portant extens. du rayon douanier ; rel. à l'intervent. des percepteurs et des recev. munic. dans le recouvrement de cert. débets de l'agence judic. du trésor (*J. O.*, 29. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant codif. des textes législ. concernant les douanes (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant codif. des textes législ. concernant l'enregistr. des actes et mutations et l'appl. des droits d'enregistr., d'hypoth. et de greffe (*J. O.*, 1. 1. 27 ; *errata, J. O.*, 12. 1. 27). — D. (min. Fin.) portant codif. de la législat. en mat. d'impôt sur le chiffre d'aff. (*J. O.*, 2-4. 1. 27 ; *errata, J. O.*, 6. 1. 27). — Décrets (min. I. P.) constituant une réun. des biblioth. nation. de Paris, investie de la personnalité civ. et dotée d'un budget spéc. pour les dépenses de matériel ; conférant la personnalité civ. au Conservat. nat. de musique et de déclamat. (*J. O.*, 29. 12. 26). — D. (min. I. P.) attribuant la personnalité civ. à l'éc. nat. sup. des Beaux-Arts (*J. O.*, 1. 1. 27). — D. (min. T. P.) concernant l'unif. des compétences en mat. de police de la circulat. et de la conservat. des voies publ. (*J. O.*, 30. 12. 26). — Décrets (min. T. P.) mod. l'art. 3 L. 22. 7. 23 concernant la constatation et l'évaluation des domm. de guerre (insertions au *J. O.*) (*J. O.*, 31. 12. 26) ; portant réorganis. du corps des administrateurs de l'inscr. marit. (*J. O.*, 31. 12. 26 ; *erratum, J. O.*, 5. 1. 27). — D. (min. T. P.) rel. aux surtaxes locales temp. (*J. O.*, 30. 12. 26) ; rapport sur ce D. (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. C.) fixant les attribut. du dir. gén. de l'aéronaut. et des transports aér. (*J. O.*, 30. 12. 26). — D. (min. C.) portant règlement des postes priv. radioélectr. et des stations émettrices de radiodiffusion (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. Tr.) fixant les condit. à remplir par les fonds munic. et départem. de chômage pour avoir droit aux subvent. du fonds nat. de chômage (*J. O.*, 30. 12. 26). — D. (min. Tr.) mod. l'art. 20 L. 14. 7. 1905 sur l'assist. obligat. aux vieillards, aux infirmes et aux incur. (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. C.) portant mod. des condit. d'incorpor. de la classe 1927 (*J. O.*, 30. 12. 26). — D. (min. Col.) portant transférement du chef-lieu de la colonie du Niger (de Zinder à Niamey) et modif. territ. en Afrique occid. fr. (*J. O.*, 2-4. 1. 27).

— *Paris :* M. le baron Ernest Seillière est élu prés. de l'Ac. des sc. mor. et pol. pour 1927 et M. Lucien Lévy-Bruhl vice-prés.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Fritz Thyssen (*D. C.*, t. 15, 1146, 1469) donne sa démiss. du Com. d'entente écon. franco-allem. en signe de protest. contre « le scandaleux jugement de Landau ».

BELGIQUE. — *Bruxelles :* M. Georges Theunis, régent de la Banque nat., donne sa démiss. de sén., l'arr. royal du 25. 10. 26 prévoyant une incompatibilité entre les fonctions de régent et le mandat sénatorial.

BRÉSIL. — *Jequery :* Engagement entre rebelles et fédéraux, ceux-ci battent en retraite.

GRANDE-BRETAGNE. — *Glasgow :* Mort de Sir Henry Drummond Robertson, un des propriétaires du *Glasgow Herald*, âgé de 86 ans.

MEXIQUE. — *Mexico :* Le Sénat ratifie le nouv. traité de comm. avec la France.

POLOGNE. — *Kattowitz :* Arrestat. de M. Lukaschek, m. de la commiss. mixte polono-allem., présidée par M. Calonder, au nom de la S. D. N., accusé d'avoir organisé un service d'espionnage chargé de fournir à l'Allemagne des documents pour faciliter une campagne antipolonaise.

Mercredi 29 décembre.

SAINT-SIÈGE. — D. du Saint-Office condamnant cert. œuvres de M. Ch. Maurras et le journal *l'Action Française* (*D. C.*, t. 17, 135-138).

FRANCE. — D. (min. J.) mod. le D. 5. 11. 26 sur les just. de paix (*J. O.*, 30. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant règlement type des octrois (*J. O.*, 31. 12. 26 ; *addendum, J. O.*, 6. 1. 27) ; Décrets (min. Fin.) rel. au timbrage des cartes d'ident. autres que celles d'étr. ; fixant la valeur de reprise des droits de mutat. par décès et de la taxe success. (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. T. P.) fixant la compos. du cons. gén. des ponts et ch. et du cons. gén. des mines (*J. O.*, 31. 12. 26). — Arr. (min. Pens.) désignant les m. de la commiss. tripartite sup. de surveill. et de contrôle des soins méd., chirurg. et pharmac. (*J. O.*, 30. 12. 26). — Le *J. O.*

publie l'Instr. (min. G.) rel. à l'appl. du D. 13. 11. 26 (dégagement et aménagement des cadres de l'armée) mod. la L. 26. 12. 25.

— *La Croix-de-Cavalaire* (Var) : Mort du P. Hyacinthe Bricet, né à Servon (dioc. de Rennes) le 27. 5. 46, prêtre en juin 1872, entré au Sém. des Miss. afr. de Lyon le 4. 2. 74, miss. au Dahomey et préf. ap. de 1895 à 1901, nommé en juin 1901 proc. gén. à Rome jusqu'à 1907.

Allemagne. — *Wandsbek* : Mort de l'industriel Wilhelm Beumer, prot., né à Obrighoven, près Wesel, le 3. 8. 1848, étudiant au gymnase de Wesel, à l'Univ. de Bonn (fac. de théol., de lettres, de droit), prés. de soc. industrielles, représ. de Dusseldorf au Landtag de Prusse (1893-1918) et au Reichstag (1901-1906).

Belgique. — *Bruxelles* : Mort du vicomte Vilain XIIII, né à Soy en 1838, sén. de St-Nicolas (1886-1900), un des fond. de l'Inst. agron. de l'Univ. de Louvain.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Remise de la réponse du Gouv. fr. au mémorandum brit. du 18 déc. sur la Chine.

Grèce. — *Athènes* : Par D. prés., le gén. Pangalos est condamné à la dégradation.

Italie. — *Rome* : Sign., par MM. Mussolini et le baron von Neurath, d'un traité d'amit. et d'arbitr. italo-allemand.

Nicaragua. — Après 4 jours de combats, défaite des troupes gouvern. ; les révolutionn. libér. s'emparent de Fruta-de-Pan.

Roumanie. — Le vapeur amér. *Astoria* coule au large de Cavarna, 22 passagers se noient, et le cargo roumain *Protos*, allant de Constanza à Constantinople, sombre avec les 8 marins de son équipage.

Suisse. — *Preverenges* : Mort de Charles Naine, cons. nat. du canton de Neuchâtel depuis 1911, un des chefs du parti social. suisse légalitaire, né à Nods, âgé de 52 ans.

— *Valmont* : Mort du poète Rainer Maria Rilke, né à Prague le 4. 12. 75, étud. à Prague, Munich, Berlin, a débuté en 1898 par quelques recueils de vers, aujourd'hui introuvables, fonda la « nouv. culture lyrique », résida successivement à Oberneuland, près Brême, et à Paris, durant 12 années ; il y épousa Mme Clara Westhoff et y fut l'ami de Rodin, de Verhaeren, de Paul Valéry, dont il traduisit intégral. les œuvres ; il collabora à la *Nouvelle Revue Française* et écrivit nombre d'ouvr. en all. et en fr. Citons *Leben und Lieder*, 1894 ; *Mir zur Feier*, 1900 ; *Das Buch der Bilder*, 1902 ; *Les histoires du Bon Dieu*, 1904 ; *Das Studenbuch*, 1906 ; *Neue Gedichte*, 1907 ; *Les Cahiers de Malte* (1908) ; *Laurids Briddge*, 1910 ; *Vie de Marie*, 1913 ; *Les Sonnets à Orphée*, 1922 ; *Elégies de Duino*, 1923.

Jeudi 30 décembre.

France. — D. (min. J.) mod. l'organ. du Cons. d'Etat statuant au content. (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. Fin.) rel. au timbrage au comptant des titres étr. (*J. O.*, 31. 12. 26). — Arr. (min. Fin.) rel. à l'émiss. de bons ord. du Trésor (*J. O.*, 31. 12. 26). — D. (min. Fin.) portant règl. d'admin. publ. pour l'exécut. des dispos. du titre VI des L. codif. par le D. 15. 10. 26 et rel. à l'établiss. de l'impôt gén. sur le revenu (*J. O.*, 5. 1. 27). — Décrets (min. I. P.) mod. le D. 21. 8. 21 rel. aux éc. nat. d'arts et mét. ; mod. le D. 24. 12. 21 rel. aux éc. nat. profession. (*J. O.*, 9. 1. 27). — D. (min. Comm.) fixant les condit. de tarifs appl. aux mandats-poste et aux valeurs à recouvrer dans les relat. entre la France, l'Algérie, les colon. fr., d'une part, et les bureaux fr. à l'étr., d'autre part, ainsi que dans les relat. de ces dern. bureaux entre eux (*J. O.*, 13. 1. 27). — Circ. (min. G.) rel. à l'appl. aux jeunes gens résidant aux colonies des dispos. de l'art. 98 L. de recrut. du 1. 4. 23 rel. à la dispense effect. sous les drapeaux (*J. O.*, 1. 1. 27).

— *Paris* : Sign. de l'accord franco-all. pour la vente des sels de potasse.

— *Rouen* : Mort d'Ernest Borgnet, dép. Seine-Inf. (1902-1906), âgé de 80 ans.

Equateur. — Un séisme détruit les villes de Gauchucal et Aldana ; la ville de Naranjito est réduite en cendres par un incendie.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Sign. d'un accord pour la consolid. de la dette de guerre du Portugal envers l'Angleterre. — Au cours de sa 5e confér. ann., la Ligue des instit. brit. réélit M. Stanley Redgrove, commun., comme prés. ; scission dans la Ligue.

Italie. — *Rome* : Remise à l'amb. d'Angleterre de la réponse du Gouv. au mémorandum brit. sur la situation en Chine : principe de non-intervention dans les luttes int. de la Chine.

Syrie. — *Beyrouth* : Sign. de l'acc. douanier syro-turc.

Vendredi 31 décembre.

France. — L. tendant à la titular. rétroact. des institut. stag. (*J. O.*, 2-4. 1. 27). — D. (min. Aff. étr.) nommant M. Georges Clinchant env. extr. et min. plén. à Bucarest, M. Mathieu de Vienne à Budapest, M. Emile Dard à Belgrade, M. Pineton de Chambrun à Vienne, M. Henri-Paul Cambon à Sofia, M. Frédéric Clément-Simon à Athènes, M. Elie Neton à Port-au-Prince, M. Gabriel Puaux à Kowno ; nommant M. Gaston Jessé-Curély représ. de la France à la commiss. d'éval. des dommages alliés en Turquie (*J. O.*, 8. 1. 27). — D. (min. Fin.) fixant le taux de l'intérêt à servir en 1927 aux déposants de la caisse nat. des retraites pour la vieillesse (*J. O.*, 2-4. 1. 27). — Arr. (min. I. P.) fixant les dates des épreuves des concours de l'ens. sec. (jeunes gens et j. filles) (*J. O.*, 2-4. 1. 27). — Arr. (min. I. P.) fixant la date des épreuves écr. et les progr. du conc. de 1927 pour l'admiss. à l'Ec. Norm. sup. et l'obtention des bourses de lic. et le nombre des élèves à admettre à l'Ec. à la suite de ce concours (*J. O.*, 6. 1. 27). — D. (min. I. P.) nommant M. William Marcais prof. tit. de langue et de litt. arabes au Collège de France (*J. O.*, 6. 1. 27). — D. (min. C.) créant une commiss. perm. des essais d'avions et d'hydravions nouveaux (*J. O.*, 8. 1. 27). — D. (min. Pens.) mod. les condit. d'admiss. à l'institution nat. des invalides (*J. O.*, 6. 1. 27).

— *Avignon* : Mort de Jean Saint-Martin, né à Pertuis en 1840, anc. dép. Seine et Vaucluse, historien, fond. du journal *L'Ecole*.

— *Paris* : Au min. des Aff. étr., ratifications du roi d'Espagne sur l'arrangement intern. portant créat. à Paris d'un office intern. du vin ; sur la convent. intern. mod. : 1° la convent. pour assurer l'unif. intern. et le perfectionnement du syst. métrique, 2° le règlement annexé à cette convent. (*J. O.*, 12. 1. 27). — Mort de l'hist. Clément Imbault-Huart, né à Paris le 15. 2. 54, prés. de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres depuis le 29. 12. 26, prof. à l'Ec. nat. des Langues orient. viv., dir. d'ét. à l'Ec. prat. des Hautes Et., m. du Com. des trav. hist. et scient. au min. I. P.

— *Rouen* : L'hôtel de ville (anc. abbaye des Bénédictins de Saint-Ouen, construite de 1752 à 1783, désaffectée en 1800) est en partie incendié.

Baloutchistan. — L'esclavage est aboli dans l'Etat de Kalat.

Espagne. — *Madrid* : Sur le désir d'Alphonse XIII, M. Primo de Rivera signe un D. de grâce qui met fin à l'aff. des artilleurs.

Etats-Unis. — Violent séisme dans l'Imperial Valley (Californie), principalement à El-Centro, Calexico et à Mixical.

Grande-Bretagne. — *Yarmouth* : Mort du P. David H. Thompson, S. J., né à Mildenhall, élevé à St Francis Xavier's College, Liverpool, novice à Manresa en 1884, philos. à Stonyhurst, théol. à St. Beuno's, mise. à Bury St Edmund, sup. à Yarmouth, aum. milit., dir. de la revue *Jesuit Directory*.

Italie. — Arrestation du député Lo Sardo et de nombr. communistes en Sicile.

Il faut que la vérité soit la fin dernière de tout l'Univers..., et c'est pourquoi la divine Sagesse revêtue de chair témoigne qu'Elle est venue au monde pour la manifestation de la vérité.

Saint Thomas (1).

(1) *Somme contre les Gentils*, I, 1.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anne), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant* : A. Faigle.